

**MINISTERE DE LA SECURITE  
ET DE LA PROTECTION CIVILE**

.....  
**AGENCE NATIONALE DE LA  
PROTECTION CIVILE**

.....



**REPUBLIQUE TOGOLAISE**  
**Travail-Liberté-Patrie**

.....

## **PLAN NATIONAL DE CONTINGENCE MULTIRISQUES DU TOGO**

*Huitième édition*

**Mars 2020 – Février 2021**

<b>Actualisé et validé en</b>	Mars 2020
<b>Contingences couvertes</b>	Épidémies – Inondations - Vents violents – Pollution – Feux de végétation
<b>Niveau de confidentialité</b>	Relatif
<b>Prochaine mise à jour</b>	Février 2021



## Avant-propos

---

L'actualité mondiale en matière de gestion des risques et catastrophes est marquée par la pandémie du corona virus (Covid-19).

En effet, parti de la province de Wuhan en Chine, premier épicode, depuis décembre 2019, ce virus très contagieux s'est très rapidement propagé sur tous les autres continents créant dans sa progression, de nouveaux épicodes par endroits et des foyers par ailleurs, avec des conséquences socioéconomiques désastreuses.

Dans un contexte national où la gestion des contingences s'est focalisée ces dernières années sur les aléas hydrométéorologiques et leurs corollaires, notamment, les inondations, les feux de végétation, les sécheresses et quelques épidémies/Epizooties localisées, l'avènement du Covid-19 constitue de nos jours un problème de santé publique majeur, mettant même en péril la situation économique et sécuritaire de divers pays. Dans ce contexte les aléas traditionnels souvent enregistrés par le Togo se présentent comme des facteurs aggravants.

Vu la nature quasi inexorable de la prolifération de cette infection d'un pays à un autre et conscient du manque ou de l'insuffisance des ressources allouées à la gestion des risques et catastrophes, les mesures préventives s'avèrent impérieuses et s'imposent afin d'éviter l'apparition de foyers qui seraient plus onéreux et plus difficiles à juguler.

Fort de ce constat, cette huitième édition répond au souci d'actualisation du Plan national de contingence (PNC) en adéquation avec l'évolution du profil humanitaire du pays marqué par l'avènement du Covid-19.

Le présent Plan national de contingence met un accent particulier, dans le contexte actuel de la décentralisation, sur l'implication beaucoup plus forte des régions et des communautés à la base dans les différents processus de préparation et de gestion.

A la suite de la validation de ce Plan, chaque collectivité territoriale devra actualiser ou élaborer son Plan de contingence communal qui tienne compte de son profil de risques particuliers.

Comme aux éditions précédentes, cette nouvelle version est le fruit d'un travail des cadres issus de plusieurs départements ministériels, des organisations de la société civile, de la Présidence de la République, de la Primature, des représentants des collectivités avec l'appui des Partenaires techniques et financiers y compris la Communauté humanitaire, sous la coordination du Ministère de la sécurité et de la protection civile à travers l'Agence nationale de la protection civile.

## Liste des sigles et acronymes

---

ACMAD	: Centre Africain des Applications de la Météorologie au Développement
ADRA-TOGO	: Agence Adventiste d'Aide et de Développement
AEAA	: Agence Eau Assainissement pour l'Afrique
AEP	: Approvisionnement en Eau Potable
AFD	: Agence Française et Développement
AH1N1	: Epizootique Grippe Aviaire
AH5N1	: Pandémie de grippe Humaine
AIEA	: Agence Internationale de l'Energie Atomique
ANASAP	: Agence Nationale d'Assainissement et de Salubrité Publique
ANGE	: Agence Nationale de Gestion de l'Environnement
ANPC	: Agence Nationale de Protection Civile
ANSAT	: Agence Nationale de la Sécurité Alimentaire du Togo
APG	: Accord Politique Global
ASC	: Agents de Santé Communautaire
ASN	: Agence de Solidarité Nationale
ATBF	: Association Togolaise du Bien-être Familial
AVE	: Auxiliaire Villageoise d'Elevage
BAD	: Banque Africaine de Développement
BADEA	: Banque Arabe pour le Développement Économique de l'Afrique
BCPR	: Bureau pour la Prévention des Crises et du Relèvement
BID	: Banque Islamique de Développement
BIDC	: Banque d'Investissement pour le Développement de la CEDEAO
BM	: Banque Mondiale
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
CAP	: Processus d'Appel Consolidé
CCIT	: Chambre de Commerce d'Industrie du TOGO
CDQ	: Comité de Développement du Quartier
CEB	: Communauté Electrique du Bénin
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEET	: Compagnie Energie Electrique du Togo
CERF	: Fonds Central d'Intervention d'Urgence
CHR	: Centre Hospitalier Régional
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CILSS	: Comité Inter-Etat de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel
CINU	: Centre d'Information des Nations Unies
CNAR	: Coordination Nationale d'Assistance aux Réfugiés
CNDH	: Commission Nationale des Droits de l'Homme
CNOU	: Centre National des Opération et des Urgences
CNTS	: Centre National de Transfusion Sanguine
COP21	: Conférence de Paris
COUSP	: Centre des Opérations d'Urgence Santé Publique
COVID-19	: Corona Virus 2019
CREN	: Centre de Récupération et d'Éducation Nutritionnelle
CREWS	: Climate Risk & Earling Warning Systems
CRS	: Catholic Relief Services
CRT	: Croix-Rouge Togolaise
CVD	: Comité Villageois de Développement
CVJR	: Commission Vérité-Justice-Réconciliation
DAAF	: Direction des Affaires Administratives et Financières
DGAS	: Direction Générale de l'Action Sociale

DGMN	: Direction Générale de la Météorologie Nationale
DGS	: Direction Générale de la santé
DHAB	: Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
DPA	: Date Prévues d'Accouchement
DPCAH	: Direction de la Prévention des Coopération et des Affaires Humanitaires
DPOU	: Direction de la Planification et des Opérations d'Urgence
DPS	: Direction Préfectorale de la Santé
DR-ANPC	: Direction Régionale ANPC
DREF	: Disaster Relief Emergency Fund
DRN-ANPC	: Direction Régionale Nord-ANPC
DRPAT	: Direction Régionale de la Planification du Développement et l'Aménagement du territoire
DRS	: Direction Régionale de la Santé
DRS-ANPC	: Direction Régionale Sud-ANPC
DSID	: Direction des Statistiques Agricoles de l'informatique
DSIUSR	: Division de la Surveillance Intégrée des Urgences Sanitaires et de la Riposte
DSRP-C	: Document Complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EAA	: Acides Aminés Essentiels
ECD	: Early Childhood development
ECHO	: Service d'Aide Humanitaire de la Commission Européenne
ECR	: Entreprise de Construction et de Réhabilitation
EDST	: Enquête Démographique et Santé au Togo
EIR	: Equipe d'Intervention Rapide
EMM	: Entreprise Mobility Management
ENS	: École Normale Supérieure
EPI	: Equipement de Protection Individuelle
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAT	: Forces Armées Togolaises
FCFA	: Franc de la Communauté Française
FICR	: Fédération Internationales des Sociétés de la Croix Rouge
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	: Fonds Monétaire International
FRPC	: Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
GPS	: Global Positioning System
GSM	: Global System for Mobile
HCDH	: Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme
HCR	: Haut-Commissariat pour les Réfugiés
HCRAH	: Haut-Commissariat aux Rapatriés et à l'Action Humanitaire
HSU	: Unité de Support Humanitaire
ICAT	: Institut du Conseil d'Appui Technique
IDA	: Association Internationale de Développement
IEC	: Information Education et Communication
INH	: Institut National d'Hygiène
INSEED	: Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques
JICA	: Agence Japonaise pour la Coopération Internationale
LTDH	: Ligue Togolais des Droits de l'Homme
MAEIATE	: Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Togolais de l'Extérieur
MAPAH	: Ministère de l'Agriculture, de la Production Animale et Halieutique
MASPFA	: Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation
MATDCL	: Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales

MCSECC	: Ministère de la Communication, des Sports et de l'Éducation à la Citoyenneté et au Civisme
MDAC	: Ministère de la Défense et des Anciens Combattants
MEDDPN	: Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature
MEERHV	: Ministère de l'Eau, de l'Équipement Rural et de l'Hydraulique Villageoise
MEF	: Ministère de l'Économie et des Finances
MEPSA	: Ministère des Enseignements Primaires, Secondaires et de l'Alphabétisation
MESR	: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MIFA	: Mécanisme Incitatifs de Financement Agricole
MIT	: Ministère des Infrastructures et des Transports
MJ	: Ministère de la Justice
MPDC	: Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération
MPENIT	: Ministère des Postes, de l'Économie Numérique et des Innovations Technologiques
MRI	: Mécanisme de Réponses Immédiates
MS	: Ministère de la Santé
MSHP	: Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
MSPC	: Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
MVE	: Maladie a Virus Ebola
MVUHSP	: Ministère de la Ville, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Salubrité Publique
OCAL	: Organisation du Corridor Abidjan-Lagos
OCDI	: Organisation de la Charité pour un Développement Intégral
OCHA	: Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations
OIPC	: Organisation Internationale de la Protection Civile
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernemental
ONU	Organisation des Nations Unies
OOAS	: Organisation Ouest Africaine de la Santé
ORSEC	: Organisation des Secours et de la Sécurité Civile
OSC	Organisation de la Société Civile
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PAUT	: Projet d'Assainissement Urbain du togo
PCF	: Poste de Commandement Fixe
PCIA	: Plan de Contingence Inter agences des Nations Unies
PCO	: Poste de Commandement Opérationnel
PEC	: Prise en Charge Médicale
PGICT	Projet Gestion Intégré des Catastrophes et des Terres
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIDU	: Projet d'Infrastructures et de Développement Urbain
PM	: Premier Ministre
PMA	: Procréation Médicalement Assistée
PNC	: Plan National de Contingence
PND	: Plan National de Développement
PNIASAN	: Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPTE	: Pays Pauvres Très Endettés
PRCF	Poste Régional de Commandement Fixe
PTF	: Partenaire Technique et Financier

PURISE	: Programme d'Urgence de Réhabilitation des Infrastructures et des Services Electriques
QUIBB	: Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être
RGPH4 2010	: Recensement Général de Population et de l'Habitat
RRC	: Réduction des Risques de Catastrophes
SAP	: Système d'Alerte Précoce
SCAPE	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi
SFM	: Sendai Framework Monitor
SHARE	: Synergie des Hommes d'Affaires pour la Relance Économique
SIG	: Système d'Information Géographique
SNAT	: Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNFS-CSU	: Stratégie Nationale de Financement de la Santé vers la Couverture Sanitaire Universelle
SNRRC	: Stratégie Nationale de la réduction de Risque de Catastrophes
SNU	: Système des Nations Unies
SOP	: Procédure d'Opération Standardisées
SSA	: Service de Santé des Armées
TDE	: Togolaise des Eaux
TP	: Travaux Publics
UA	: Union Africaine
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique Monétaire Ouest Africaine
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNISDR	: United Nations International Strategy for Disaster Reduction
UNREC	: Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement
UN-SPIDER	: United Nations Office for Outer Space Affaires
USA	: Etats Unies de l'Amérique
WACA ReSIP	: West Africa Coastal Areas Resilience Investment Project
WASH	: Eau Hygiène et Assainissement
WATSAN	: Water and Sanitation

## Résumé exécutif

---

Le présent Plan national de contingence (PNC) couvre une période d'un (01) an à compter de la date de sa validation, et est annuellement révisé. Tirant leçons des expériences de différentes situations d'urgence qui ont marqué le Togo ces dernières années, notamment les épidémies, les inondations et les vents violents, conscient de la nécessité d'améliorer les capacités nationales de préparation et de réponse, le gouvernement togolais a élaboré ce PNC. Il met en évidence les mécanismes de décisions, de coordinations, d'actions et de gestions des fonds et dons susceptibles de minimiser les conséquences des catastrophes sur les populations et leurs biens.

Dans ce contexte, le PNC vise à renseigner sur les niveaux de risques du pays et leurs localisations, les compétences et les ressources disponibles, et les sources de financement des urgences. Il vise également à mettre en synergie les acteurs du Plan d'organisation de réponse de sécurité civile (Plan ORSEC), de la société civile et de la communauté des partenaires avant, pendant et après les situations d'urgences ou de catastrophes.

Pour la présente actualisation, cinq (05) contingences ont été retenues, notamment les épidémies, les inondations, les vents violents, les pollutions et les feux de végétation. Cependant, trois ont fait objet de contingence suivant l'ordre de priorité, à savoir, les épidémies, les inondations et les vents violents.

L'objectif général de ce plan est d'apporter le secours aux sinistrés et l'assistance aux sujets affectés et vulnérables, de la manière la plus rapide et la plus efficace possible en évitant les pertes de temps, la duplication des interventions, les omissions, voire les injustices, conformément aux principes humanitaires universels.

Le Plan national de contingence a en outre pour objectifs de :

- clarifier les rôles et les responsabilités ainsi que les relations entre les différents services techniques de l'État et les Partenaires Humanitaires ;
- identifier et réduire les risques les plus probables ;
- offrir un cadre général de planification conjointe couvrant les risques d'urgences et de catastrophes ;
- intégrer le processus de prévention, de préparation et de réponse aux urgences ou aux catastrophes dans les plans et programmes nationaux de développement ;
- réduire les délais d'intervention et le nombre de pertes en vies humaines.

Pour ce faire, le PNC se subdivise en quatre (04) parties présentées comme suit : **(i) profil du pays, (ii) contexte et analyse des risques, (iii) indicateurs et facteurs aggravants, (iv) coordination et gestion des urgences**. Le document contient également des annexes relatifs aux présuppositions pour la planification, au plan de réponse par contingence, à la cartographie des zones à risques d'inondation, aux actions par secteur, aux canevas de rapport d'évaluation rapide, à la fiche de synthèse d'une évaluation humanitaire rapide, à l'appendice et au glossaire.

Toutes les régions, préfectures et communes, devront disposer des capacités nécessaires pour être en mesure d'assurer les opérations de secours dans leurs localités respectives, quel que soit le type d'urgence ou de catastrophe. Si l'impact de l'urgence ou de la catastrophe dépasse les capacités de réponse des régions, les structures nationales prendront le relais.

Ce Plan national de contingence sera décliné en plans de contingence régionaux, préfectoraux et locaux multirisques de préparation et de réponse aux catastrophes. Les régions ayant les mêmes spécificités en termes d'aléas peuvent élaborer des plans prioritaires communs.

## Sommaire

---

Avant-propos .....	i
Liste des sigles et acronymes .....	ii
Résumé exécutif .....	vi
Sommaire .....	viii
<b>I PROFIL DU PAYS .....</b>	<b>1</b>
1.1 Situation géographique.....	1
1.2. Données démographiques.....	1
1.3 Cadre naturel .....	1
1.3.1 Climat .....	1
1.3.2 Relief et hydrographie .....	2
1.3.3 Végétation .....	3
1.4 Gouvernance politique et économique .....	4
1.5 Cadre macroéconomique.....	5
1.6 Données sociales et environnementales .....	5
1.7 Vulnérabilité du pays : Profil du pays par rapport aux risques de catastrophes .....	8
1.8 Analyse des capacités.....	9
1.9 Contexte de partenariat.....	11
1.9.1 Partenariat avec la diaspora .....	12
1.9.2 Partenariat avec les pays voisins et du continent.....	12
1.9.3 Partenariat avec les institutions régionales, continentales et internationales.....	12
1.9.4 Partenariat avec les pays d'Europe, d'Asie et les États-Unis d'Amérique.....	14
1.9.5 La reprise de la coopération avec l'ensemble des partenaires.....	14
<b>II ANALYSE DES RISQUES .....</b>	<b>15</b>
2.1 Analyse des contingences.....	15
2.2 Présentation des scénarii.....	16
2.1 Epidémies/Epizooties .....	16
2.2 Inondations .....	20
2.3 Vents violents.....	23
<b>III INDICATEURS ET FACTEURS AGGRAVANTS.....</b>	<b>25</b>
3.1 Epidémies/Epizooties .....	25
3.2 Inondations .....	27
3.3 Vents violents.....	28
3.4 Capacité d'adaptation et de réponse .....	29
<b>IV COORDINATION ET GESTION DES URGENCES.....</b>	<b>30</b>
4.1 Mécanismes de coordination existants .....	30

---

viii

4.1.1	A l'échelon national .....	30
4.1.1.1	Organe de planification des interventions: agence nationale de la protection civile.	30
4.1.1.2	Organe de gestion des urgences : Centre National des Opérations et des Urgences (CNOU)	32
4.1.1.3	L'organe de collecte et de gestion des dons: la Direction de la Prévention, de la Coopération et des Affaires Humanitaires & la Direction des Affaires Administrative et Financières.....	33
4.1.2	A l'échelon Régional .....	34
4.1.2.1	Organe régional de planification des secours : Division Administration et Planification.....	34
4.1.2.2	Organe régional de gestion des urgences : Division des Opérations, des Secours et des Urgences.....	34
4.1.3	A l'échelon Préfectoral .....	36
4.1.3.1	Organe préfectoral de planification des secours : Division Administration et Planification.....	37
4.1.3.2	Organe préfectoral de gestion des urgences : Division des Opérations, des Secours et des Urgences.....	37
4.1.4	A l'échelon Local (communal) .....	38
4.2	Mécanismes de gestion de l'information.....	39
4.2.1	A l'échelon national .....	39
4.2.2	Aux échelons : régional, préfectoral, communal.....	39
4.2.2.1	Etapas préliminaires .....	39
4.2.2.2	Déclenchement du plan .....	39
4.2.2.3	Rôles et responsabilités par secteur.....	42
4.2.3	Matrice de Réaction Rapide .....	46
4.3	Mécanismes de mobilisation de ressources financières .....	52
4.3.1	Mécanismes internes .....	52
4.3.2	Mécanismes externes.....	53
4.3.2.1	CEDEAO.....	53
4.3.2.2	Système des Nations Unies .....	54
4.3.2.3	Union Européenne (UE).....	56
4.3.2.4	Banque mondiale.....	57
4.4	Evaluation rapide et évaluation approfondie après situation d'urgence et catastrophe.....	59
4.4.1	Evaluation rapide.....	59
4.4.2	Evaluation approfondie .....	59
4.5	Budget .....	59
4.6	Processus de mise à jour du plan.....	60
	Annexes.....	61

Annexe 1 : présupposition pour la planification.....	61
Annexe 2 : plan de réponse par contingence .....	62
Annexe 3 : cartographie des zones à risque d'inondation .....	78
Annexe 4 : actions par secteur.....	79
Annexe 5 : ressources disponibles par secteur .....	83
Annexe 6 : canevas du rapport d'évaluation rapide .....	85
Annexe 7 : fiche de synthèse d'une évaluation humanitaire rapide .....	85
Annexe 8 : appendice .....	87
Annexe 9 : glossaire .....	90

# **I PROFIL DU PAYS**

## **1.1 Situation géographique**

Le Togo est située entre les 6<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> degrés de latitude Nord et le méridien 0° et 1°40 de longitude Est. Il couvre une superficie de 56 600 km<sup>2</sup>. On l'assimile à un corridor qui s'étire sur 650 km de long. Il dispose d'une côte d'environ 50 km. Sa plus grande largeur est de 150 km. Subdivisé en cinq (05) régions économiques, le Togo est limité à l'Ouest par le Ghana, à l'Est par le Bénin, au Sud par l'Océan Atlantique et au Nord par le Burkina Faso.<sup>1</sup>

## **1.2. Données démographiques**

La démographie au Togo est caractérisée par une croissance rapide de la population. La population totale qui était de 6 191 155 habitants en 2010 (RGPH4 2010) est estimée à 7 852 000 habitants en 2020. La répartition selon le milieu de résidence indique que 59 % de la population résident en milieu rural contre 41 % en milieu urbain. Cette population est caractérisée par une légère prédominance des femmes (51,4 %) et une répartition spatiale très inégale sur le territoire national. Le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH4) de 2010 indique une concentration dans la région Maritime (42,3 % de la population nationale), suivie de la région des Plateaux (22 ,1 %), de la région des Savanes (13,3 %), puis de la région de la Kara (12,4 %) et enfin la région Centrale (9,9 %). La pyramide des âges dévoile la grande jeunesse de la population du Togo. La tranche d'âge de 0 à 15 ans représente 42 % de la population totale et celle de 0 à 25 ans, 60 %.

## **1.3 Cadre naturel**

### **1.3.1 Climat**

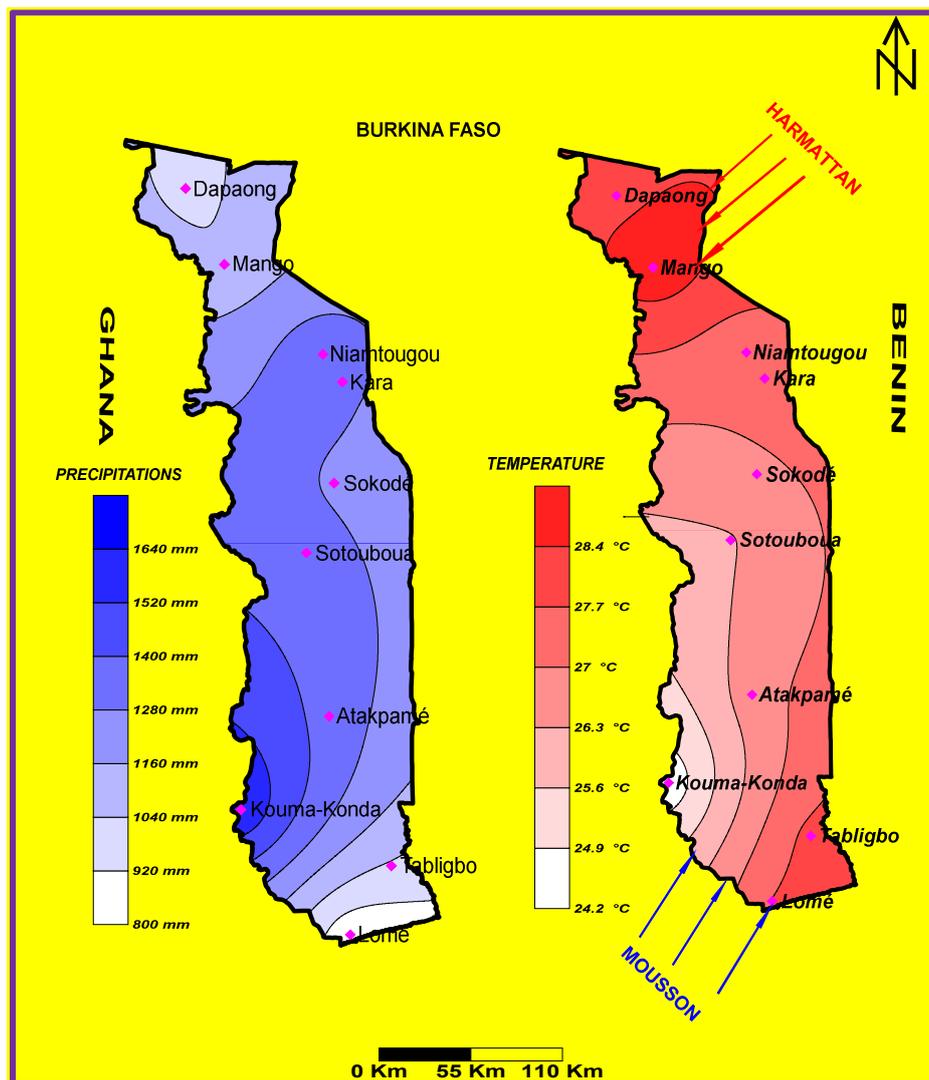
Suivant le découpage en latitude, il se dégage trois principales zones climatiques : i) la zone subéquatoriale, qui s'étend de la côte à la transversale du 8° de latitude Nord, enregistre une pluviométrie de 1000 à 1400 mm, (ii) la zone guinéo-soudanienne se situe entre le 8<sup>e</sup> et le 10<sup>e</sup> degré de latitude Nord avec des amplitudes thermiques journalières relativement élevées, les moyennes annuelles de pluviométrie élevées sont de 1400 mm au Centre et au Centre-Ouest. Elles diminuent jusqu'à 1000 mm vers le Nord et vers le Sud. (iii) la zone soudanienne, située entre les 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> degré de latitude Nord, est de type semi-aride et a une pluviométrie de 900 mm à 1100 mm<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> <https://www.gwp.org/togo-rapport-evaluation-besoin-gi-crues-bassin-volta-final.pdf>

<sup>2</sup> Profil environnemental du Togo, Rapport définitif, mars 2007

Figure 1 : Cartes climatiques du Togo



Source : Direction Générale de la Météorologie Nationale, 2018.

### 1.3.2 Relief et hydrographie

Le territoire appartient à l'ensemble aplani Ouest africain constitué de roches primaires supportant des stratifications sédimentaires relativement récentes. La zone montagneuse forme la chaîne des Monts Togo qui constitue la partie principale d'un ensemble plus vaste de la chaîne de l'Atakora. Cette dernière prend le pays en écharpe dans la direction Sud-Ouest-Nord-Est. Dans l'extrême-nord du pays, une vaste plaine orientale sillonnée par le fleuve Oti et ses affluents s'étend entre le 9°20' et 11° Nord. La plaine orientale se relève du Sud au Nord et se prolonge vers le Sud, donnant le plateau de terre de barre qui domine la zone lagunaire et couvre plus des deux tiers de la Région Maritime.

Le Togo peut être subdivisé en trois (03) grands bassins : le bassin de l’Oti et ses affluents (47,3% du territoire), le bassin du Mono (37,5% du territoire) et le bassin côtier du Lac Togo (15,2% du territoire). Les eaux superficielles sont abondantes puisqu’elles sont estimées entre huit (08) et douze (12) milliards de m<sup>3</sup> en moyenne par an. Les eaux souterraines représentent selon les estimations, plus de neuf (09) milliards de m<sup>3</sup> par an, pour une consommation annuelle estimée à 3,4 milliards de m<sup>3</sup>.

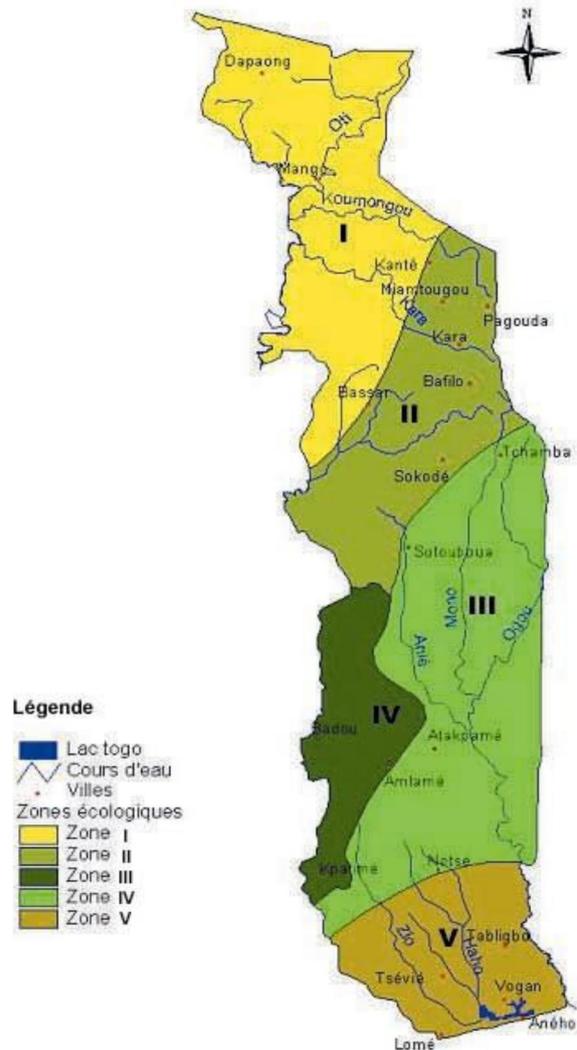
### 1.3.3 Végétation

Le Togo est subdivisé en cinq (05) zones écologiques : i) la zone I correspond aux plaines du Nord et est couverte de forêts sèches, de savanes sèches, ii) la zone II comprend la branche Nord des Monts Togo principalement couverte de forêts claires, de savanes diverses, des forêts galeries, d’îlots de forêts denses; iii) la zone III correspond à la plaine centrale couverte de forêts sèches de savanes guinéennes différenciées par des arbres et arbustes aux feuilles remarquablement grandes, iv) la zone IV correspond à la branche méridionale des monts Togo couverte par d’authentiques forêts sempervirentes, v) la zone V correspond à la côte, et du point de vue physiologique, ressemble à la zone III, mais jouit en revanche d’un climat subéquatorial.

**Source :** Ern, 1979

#### Légende

- |            |  |
|------------|--|
| <b>I</b>   | <b>: Zone des plaines du Nord</b>        |
| <b>II</b>  | <b>: Zone des montagnes du Nord</b>      |
| <b>III</b> | <b>: Zone des plaines du centre</b>      |
| <b>IV</b>  | <b>: Zone méridionale des Monts Togo</b> |
| <b>V</b>   | <b>: Zone côtière du Sud</b>             |



**Figure 2 : Zones écologiques du Togo**

<sup>3</sup> <https://www.gwp.org/.../togo-rapport-evaluation-besoin-gi-crues-bassin-volta -final.pdf>

## 1.4 Gouvernance politique et économique

En matière de gouvernance politique, la volonté du gouvernement est de bâtir les fondements de la cohésion sociale, pour consolider et rendre pérennes les structures démocratiques, dont la promotion du respect des différences et des valeurs démocratiques ainsi que le renforcement du sentiment d'appartenance à la Nation.

Pour relancer la gouvernance locale, le gouvernement a adopté en 2016 et mis en œuvre la feuille de route du processus de la décentralisation. Ce processus a abouti à l'organisation en juin 2019, des élections locales, suivie de l'installation de 117 conseils municipaux.

Pour faire face aux nouveaux enjeux de développement, et traduire dans la réalité, la vision du Togo émergent d'ici 2030, un Plan national de développement (PND : 2018-2022) a été validé et est en cours d'exécution.

Les trois (3) axes stratégiques définis dans ce Plan s'appuient sur les défis majeurs dégagés du diagnostic de la situation économique, sociale et environnementale :

- Axe stratégique 1 : Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région ;
- Axe stratégique 2 : Développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives ;
- Axe stratégique 3 : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion.

La mise en œuvre du PND 2018-2022 se fait dans un contexte de risques qui pourraient entraver l'atteinte des ambitieux objectifs de développement fixés. Les principaux risques sont liés : (i) à la situation sécuritaire et à l'instabilité socio-politique dans la sous-région ; (ii) au financement ; (iii) aux aléas climatiques ; (iv) aux insuffisances de capacités ; (v) aux chocs exogènes.

Dans le cadre de la prévention et de la gestion des risques de catastrophes, le gouvernement s'est engagé à renforcer les capacités organisationnelles, techniques et matérielles des institutions intervenant dans la gestion des risques de catastrophes.

## 1.5 Cadre macroéconomique

Globalement, le cadre macroéconomique demeure stable avec un taux d'inflation en dessous du seuil communautaire de 3 %. Portée par les gains de productivité dans le secteur agricole et par l'investissement public dans les infrastructures de transport, la croissance économique du Togo est restée à des niveaux élevés au cours des cinq dernières années, au-dessus de la croissance démographique. En 2018, elle s'établissait à 4,7%, et devrait être portée à 5% en 2019 et 5,3% en 2020. Toutefois, le déficit budgétaire qui ressortait à 9,6% du PIB en 2016, s'est amélioré, pour atteindre 0,3% en 2017. La dette publique est passée de 48,6% du PIB en 2011 à 79,4% en 2016 (PND, 2018), soit un ratio d'endettement supérieur au plafond de 70% du PIB fixé au niveau communautaire. Les secteurs de l'éducation et de la santé représentent une part conséquente des dépenses publiques (respectivement 14 et 7% en moyenne entre 2009 et 2014).

Bien que l'incidence de la pauvreté ait régressé sur la période de 2015 à 2017 (55,1% en 2015 à 53,5% en 2017) au niveau national, la pauvreté est encore très répandue. En 2015, plus de la moitié des ménages soit 55,1% vivait en dessous du seuil de pauvreté monétaire, principalement en zone rurale (68,7%) (PND, 2018).

Par ailleurs, de nombreuses réformes initiées par le gouvernement ont permis au pays d'occuper le 1<sup>er</sup> rang africain et le 3<sup>ème</sup> rang mondial parmi les pays les plus réformateurs selon le rapport Doing Business 2020.

## 1.6 Données sociales et environnementales

Selon le rapport de l'Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI, 2017)<sup>4</sup>, le taux d'alphabétisation dans la population générale s'établit à 60,4% au niveau national dont 7,0% alphabétisés en langue nationale et 56,1% en français. Il présente des disparités notables selon le sexe (ce taux est de 73,5% pour les hommes et 49,2% pour les femmes), le milieu de résidence (plus de sept personnes sur dix (75,9%) en milieu urbain sont alphabétisées alors que c'est moins de cinq personnes sur dix (48,6%) qui le sont en milieu rural). La région des Savanes est la moins alphabétisée avec un taux de 36%.

---

<sup>4</sup> Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques et AFRISTAT. 2019. *Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2017*. Lomé, Togo et Bamako, Mali : INSEED et AFRISTAT.

Le taux net de scolarisation au primaire est de 89,5% sur le plan national avec de différence suivant le milieu et la région de résidence : le Grand Lomé, les autres milieux urbains et le milieu rural ont des taux nets de scolarisation au primaire qui sont respectivement de 95,3%, 94,9% et 86,7%. Les régions ayant de taux net de scolarisation le plus élevés sont Grand Lomé (95,3%), Maritime (92,4%) et Centrale (92,8%). L'écart entre le taux net de scolarisation entre les garçons (90%) et les filles (88,9%) n'est que 1,1 point (INSEED, 2019).

Dans le secteur de la santé, la rationalisation de la gestion des structures publiques sanitaires et hospitalières, ciblée en particulier sur la maîtrise des coûts des prestations, l'amélioration de la fréquentation des formations sanitaires, le renforcement de la politique de rationalisation de la consommation des médicaments à tous les niveaux et la mise en œuvre de la stratégie nationale de financement de la santé vers la couverture sanitaire universelle (SNFS-CSU) sont les principaux défis à relever pour les années à venir.

Selon l'annuaire des statistiques sanitaires du Togo (DSNISI<sup>5</sup>, 2019), en 2018, 51,3% de la population a accès à des infrastructures sanitaires. Ce taux est inégalement réparti dans les régions : 69,9% dans la région Centrale, 61,9 dans la Kara, 52,6% Savanes 49,1 à Lomé, 48,0% dans les Plateaux et 43,2% dans la région Maritime. Le taux d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié est de 95,30% sur l'ensemble du territoire national. Cependant, les accouchements sont plus assistés dans Lomé commune (98,96 %), comparativement aux autres régions. Le plus bas taux d'accouchements assistés est observé dans les savanes (93,70 %).

La situation nutritionnelle est acceptable au niveau national au regard des données de la dernière enquête MICS<sup>6</sup> (5,7% de la malnutrition aigüe en 2017). Cependant, les régions de la savane et de la Kara présentent les taux les plus élevés qui sont respectivement : 8,1% et 6,5%. Quant à la malnutrition chronique, elle est de 23,8% (selon la même source) et demeure au-dessus de la norme acceptable de l'OMS (20%). Les diarrhées restent parmi les premières causes de morbidité des enfants de moins de 5 ans, avec une prévalence globale de 17%, ce qui indique la persistance d'une situation problématique en matière d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement (EHA).

---

<sup>5</sup> Direction du Système National d'Information Sanitaire et de l'Informatique

<sup>6</sup> Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), 2018. *MICS6 TOGO, 2017, Rapport final*. Lomé, Togo.

L'objectif d'accès à l'eau potable est assuré pour 59,3% des ménages au niveau avec de grandes disparités selon le milieu et les régions de résidence : en milieu rural moins d'un ménage sur deux (45,6%) a l'accès à l'eau potable alors que l'accès est presque de deux fois (80,7%) en milieu urbain (ERI-ESI, 2017). Cet accès reste également faible dans les régions Centrale (37,7%) et Plateaux (44,3%).

En matière de source d'éclairage, 50,8% des ménages ont accès à l'électricité. Cette proportion varie considérablement selon le milieu de résidence où il s'établit à 88,5% en milieu urbain contre seulement 26,4% en milieu rural. Les combustibles propres pour la cuisson restent inaccessibles aux ménages, seulement moins d'un ménage sur dix (7,0%) en utilise. Même à Lomé, l'utilisation des combustibles demeure faible : seulement 22,2% des ménages ont recours à ces énergies pour la cuisson (ERI-ESI, 2017).

Sur le plan de l'assainissement, l'accès de la population aux latrines reste faible. En effet, seulement 41,4% de la population disposent des latrines. On note une différence très marquée entre les milieux de résidence (74,4% en milieu urbain et 20,0% en milieu rural) et entre les régions (43,6% dans la région de Maritime contre 12,4% dans les savanes, 21,4% dans la Kara).

Sur le plan agricole, le Togo est confronté à plusieurs contraintes qui expliquent la faible productivité économique. Il s'agit notamment de : (i) la faible professionnalisation des acteurs du secteur, (ii) la non maîtrise de l'eau, (iii) le manque de technologies, (iv) les difficultés d'accès au foncier, (v) le faible encadrement et l'insuffisance des infrastructures et équipements, (vi) l'enclavement des zones de productions (pistes, routes), (vii) le faible financement du secteur ainsi que (viii) les effets du changement climatique.

S'agissant de l'environnement, le Togo fait face à des défis, dont les principaux sont : la dégradation de la couverture végétale, de la faune, de la qualité des eaux douces, des sols et le déclin de la fertilité, l'érosion côtière, la contamination, les pollutions de toutes sortes et la recrudescence des catastrophes naturelles telles que les inondations et la sécheresse.

L'analyse des inégalités sociales montre que la réponse aux besoins vitaux n'est pas équitable, notamment pour les plus vulnérables.

## **1.7 Vulnérabilité du pays : Profil du pays par rapport aux risques de catastrophes**

L'analyse de la situation d'urgence au Togo révèle le caractère de plus en plus récurrent de certaines catastrophes qui, cumulées aux effets pervers de la pauvreté, lui confèrent un profil humanitaire devenu désormais complexe et plus préoccupant. Malgré les avancées remarquables par rapport aux expériences de 2007 à 2019, des efforts restent encore à faire pour disposer des plans d'urgence des différents secteurs, des régions et des préfectures pour une meilleure maîtrise des mécanismes de gestion et de coordination.

Le contexte humanitaire togolais est marqué par des catastrophes naturelles telles qu'une dynamique tectonique ou tremblements de terre dans la zone côtière, mais de faible amplitude (1911-1939), des éboulements, des glissements de terrains (1988, 1989 et 2012), des sécheresses (1943, 1961, 1969, 1976, 1977, 1983, 1986, 1987, 1992, 2000, 2006, 2013, 2015), des crues, des épidémies (choléra et méningite), les épizooties de grippe aviaire AH5N1 2007-2008 et la pandémie de grippe humaine AH1N1 de 2009, les crises alimentaires et les inondations (1925, ..., 2003, 2005, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019). Le pays a enregistré la survenue de cas isolés de fièvre hémorragique de type Lassa (2016, 2018 et 2019). Depuis 2012, le pays a connu une nouvelle forme d'urgence (marées hautes) qui accentue le phénomène de l'érosion côtière.

Par ailleurs, le pays a connu aussi des situations humanitaires anthropiques, notamment celles causées par les incendies des grands marchés de Lomé et de Kara en janvier 2013 et de Katanga en 2020. Il a également enregistré en 2018, 1 874 déplacés dans les préfectures d'Anié, Dankpen et en 2019 environ 25 304 déplacés dans les préfectures de Dankpen, Oti et Oti-Sud suite aux conflits intercommunautaires. Actuellement, estimé à 4800 environ, ces déplacés ont trouvé asile auprès des communautés hôtes de Koulfiekou, Kpankpanché, Yabido, Tchardo, Nandougbal et Sékouba dans la préfecture de Dankpen. Il faut rappeler que ces conflits intercommunautaires des Régions Nord et Nord-Est du Ghana avec des impacts humanitaires sur le Togo sont récurrents.

En effet, il est à souligner que la vulnérabilité du pays est liée aussi bien aux impondérables climatiques qu'aux actions de l'homme et de développement.

Ces dernières années, la sous-région ouest africaine connaît un contexte particulier de crises humanitaires dues aux épidémies/épizooties (la maladie à virus Ebola, la méningite, la grippe aviaire, la fièvre lassa, la fièvre charbonneuse, la chenille légionnaire, le covid-19...).

## 1.8 Analyse des capacités

Les pouvoirs publics s'efforcent d'élever le niveau de prévention, d'atténuation de risques, de préparation du pays à travers l'élaboration en 2009 d'une Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (SNRRC) actualisée en 2013, l'opérationnalisation du système d'alerte précoce aux inondations, la mise en place d'une base de données sur les catastrophes survenues au Togo les trente (30) dernières années (DesInventar.), la mise en place d'une base de données Sendai Framework Monitor (SFM) sur le suivi de la mise en œuvre des sept objectifs du cadre de Sendai, etc.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la SNRRC, ont été menées : (i) l'analyse du Cadre institutionnel de prévention et de gestion des catastrophes ; (ii) l'état des lieux du dispositif hydro météo sur l'ensemble du territoire, (iii) la cartographie des zones à risque, et (iv) l'analyse des nouvelles tendances climatiques et des risques associés, (v) l'évaluation des capacités nationales CADRI.

Toutefois, des efforts restent à faire pour améliorer le niveau de connaissance des zones à risque afin de couvrir l'ensemble du territoire national. Ceci permettra aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'interdiction des occupations de ces espaces, ainsi que des décisions pour une gouvernance foncière améliorée.

En effet, les inondations régulières accompagnées de vents violents de ces dernières années que connaissent par exemple Lomé et ses environs et certaines préfectures des régions maritime, des savanes et des plateaux, sont dues aux installations diverses réalisées dans les lits naturels des cours d'eau qui les traversent.

La faible couverture d'infrastructures d'assainissement collectifs du pays à laquelle s'ajoutent la vétusté des ouvrages publics tels que les routes, les ponts et les ponceaux expliquent l'effondrement des ponts lors des inondations. Un véritable plan d'aménagement du territoire entamé, accompagné d'un investissement pour la réalisation des ouvrages suivant les normes de résistance et de qualité en la matière, doit être poursuivi pour accroître le niveau de résilience du pays.

En situation d'épidémie, la couverture en structures d'isolement des patients est faible malgré les efforts du gouvernement. Sur le plan de la prévention, l'accès à la vaccination est favorable

avec des couvertures vaccinales en 2018, chez les enfants de 0 à 11 mois, de 88% au PENTA3, 86% au RR1, 85% au VAA et de 76% au VAT2+ chez les femmes enceintes. <sup>7</sup>

Dans le cadre des capacités techniques de réponse aux catastrophes, le Togo a une insuffisance d'équipements et un faible niveau de couverture du territoire national en ressources humaines, en moyens de secours et de sauvetage.

Toutefois, le gouvernement a entrepris le renforcement des capacités du Corps des sapeurs-pompier à travers le Projet Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres (PGICT) qui a permis d'ouvrir quatre casernes des Sapeurs-pompier notamment à Lomé, Atakpamé, Sokodé et Dapaong. Ce qui porte l'ensemble des casernes à six (06) sur l'ensemble du territoire national. Cette structure a bénéficié également de matériels grâce à la contribution des partenaires en développement. Néanmoins, elle demeure sous équipée et nécessite un renforcement de capacités en ressources humaines. Le Togo a, par ailleurs, la possibilité d'utiliser le matériel de l'Organisation internationale de la protection civile (OIPC), pré-positionné à Tsévié pour le compte des pays de la sous-région.

En ce qui concerne l'hygiène et assainissement de base, la Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DAHB) avec l'appui de l'Unicef, a renforcé les capacités des clusters sur le WASH en situation d'urgence.

En ce qui concerne les structures de gestion des situations d'urgence, les capacités du pays à répondre aux crises, sont constituées de structures techniques de gestion de l'action humanitaire. Ces structures sont les Ministères chargés de : la Protection civile, la Défense, l'Action sociale, l'Agriculture, l'Administration territoriale, la Santé, l'Eau et l'Assainissement, la ville, l'Economie et finances, la Planification, l'Environnement, etc. et des Agences telles que l'ANASAP, l'ANSAT. Ces structures jouent un rôle important dans le secours, l'assistance et l'appui logistique sous la coordination de l'ANPC.

Lors des sinistres, les agences du Système des Nations Unies, la coopération bilatérale et certaines organisations internationales et ONG à vocation humanitaire (USAFRICOM, Croix Rouge Togolaise, OCDI, Plan Togo, ADRA-Togo, CRS, ATBEF, Aimes Afrique, CARE International, etc.) et des organisations du Secteur privé à l'instar du Patronat, de SHARE font une mobilisation rapide de fonds et de matériels de secours d'urgence.

---

<sup>7</sup> Source OMS

La réduction de la vulnérabilité du pays requiert un inventaire des aléas et de leurs spécificités, l'amélioration de la performance technique de la collecte des données, le développement des projets d'aménagement du territoire, le renforcement des capacités, l'établissement des systèmes d'observation et d'alerte, d'éducation et de formation.

Les défis pour le pays en matière de réduction des risques de catastrophes demeurent nombreux. Ils rappellent le lien fort entre le développement et l'humanitaire. Car ce sont les actions de développement comme l'aménagement d'infrastructures routières, d'ouvrages d'art (ponts, ponceaux, etc.) et d'établissements humains (habitats sociaux) dans des sites non à risque qui annihilent ou réduiront considérablement la vulnérabilité des populations.

D'autres défis sont d'ordre opérationnel. Il s'agit de : (i) renforcer les capacités des structures de secours en multipliant les casernes des sapeurs-pompiers, et en prenant en compte les ressources humaines et matérielles, (ii) transformer la Direction Générale de la Météorologie Nationale en une Agence nationale afin d'améliorer la qualité des prévisions météorologiques, (iii) renforcer les capacités de la Direction des Ressources en Eau et de, (iv) disposer des magasins de stockage de vivres et non vivres dans tous les chefs-lieux de région et de les pré-positionner, (vi) organiser des exercices périodiques de simulation.

L'utilisation des données en temps réel (imageries satellitaires) sont de nos jours des outils d'aide à la décision pour l'optimisation des opérations de terrain. Il devient indispensable que le pays dispose d'un mécanisme de traitement et de réception des données satellitaires en cas d'urgence.

## **1.9 Contexte de partenariat**

Membre de la communauté internationale, le Togo entretient des relations de coopération et de solidarité réciproques avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour son développement et pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence. Ces rapports s'exercent avec les pays voisins et les autres parties du continent, les institutions régionales, continentales et internationales, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales. Le Togo entretient également des rapports d'assistance avec les pays d'Europe, d'Asie et les Etats-Unis.

### **1.9.1 Partenariat avec la diaspora**

La diaspora pourra être mise à contribution pour l'appui à la gestion des catastrophes par le biais de la direction des Togolais de l'extérieur au Ministère des affaires étrangères, de l'intégration africaine et des Togolais de l'extérieur.

### **1.9.2 Partenariat avec les pays voisins et du continent**

Les relations avec les pays du continent sont vieilles et fondées sur les règles traditionnelles de solidarité et d'assistance mutuelle dans les situations difficiles. Dans ce cadre, le Togo s'est illustré dans l'assistance multiforme aux pays africains touchés par des calamités naturelles, les crises alimentaires et les guerres civiles. La réciprocité lui a été assurée dans les moments d'épreuve notamment au cours des inondations de 2008 et les incendies des marchés de Janvier 2013.

### **1.9.3 Partenariat avec les institutions régionales, continentales et internationales**

Des rapports agissants lient le Togo aux institutions régionales, continentales et internationales. Comme institutions régionales qui apportent leur appui au Togo pour la gestion des situations d'urgence, on peut citer entre autres, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Islamique de Développement (BID), le Comité Inter États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), l'Union Africaine (UA), etc.

De par le mandat de Coordonnateur Humanitaire à lui conféré par l'ONU pour coordonner l'action de la communauté humanitaire, le Coordonnateur Résident du SNU assure le trait d'union entre le gouvernement et les partenaires auxquels il rend compte et dont il centralise les interventions et les actions d'assistance dans des rapports réguliers. Il est le point focal de l'action humanitaire auprès de la Communauté internationale.

Le Plan de Contingence Inter Agences (PCIA) du SNU est l'outil de planification et de gestion des urgences des agences de l'ONU en coopération avec les ONG en vue de l'appui à apporter au gouvernement.

En son propre sein, le Système des Nations Unies apporte son appui tant pour la mobilisation de ressources, la préparation et la réponse aux catastrophes que pour la prévention et le relèvement.

Dans leurs domaines de compétences respectives, les agences du SNU soutiennent les efforts du gouvernement : le PNUD en matière de renforcement de capacités et de coordination, l’OMS en matière de renforcement de capacités au système sanitaire national et de couverture vaccinale, l’UNFPA en santé de la reproduction et en soutien psychosocial, l’UNICEF en soutien éducationnel, eau-hygiène-assainissement et en protection des droits de l’enfant et de la femme, l’UNHCR pour les droits des réfugiés et des déplacés, la FAO pour l’alimentation et la préservation des espèces végétales et culturelles, le PAM pour la sécurité alimentaire, l’UNREC contre la prolifération des armes et pour le désarmement, l’UN-SPIDER pour la mise à disposition des données géo - spatiales en temps réel en cas de catastrophes, l’UNISDR pour la réduction des risques de catastrophes, l’AIEA en matière de la sécurité nucléaire et radiologique. Le coordonnateur résident et les chefs d’agences du SNU ont réorganisé la coordination humanitaire pour continuer le suivi du contexte humanitaire du pays et soutenir les activités de préparation aux urgences des structures nationales.

Pour sa part, la Banque Mondiale apporte son appui au Gouvernement dans la mise en œuvre d’un plan de réduction de risques de catastrophes au Togo. C’est ainsi qu’elle a apporté son assistance financière et technique au gouvernement à travers notamment le financement du PGICT (2012-2017), PURISE et du PIDU. La mise en œuvre de ces projets ont permis de renforcer les capacités des services de réponse, de surveillance et d’alerte. Par ailleurs, la mise en place du plan de Mécanisme de Réponses Immédiates (MRI) permettra au Togo de bénéficier des financements de la Banque Mondiale en cas d’urgence.

Le Japon a apporté son appui à l’actualisation de la cartographie nationale et à l’équipement des structures de gestion des catastrophes à travers les dons «Hors Projet Japonais » de l’agence japonaise de coopération internationale (JICA).

D’autres organismes, à vocation de développement (Plan Togo, CRT, EAA, CARE International) ou caritatives/religieuses (ADRA-Togo, Eglise des Assemblées de Dieu, OCDI, CRS...), initient des projets de résilience et entreprennent des actions d’assistance aux populations sinistrées.

#### **1.9.4 Partenariat avec les pays d'Europe, d'Asie et les États-Unis d'Amérique**

L'Union Européenne, à travers ECHO, sa branche humanitaire, entre autres a effectué une mission de reconnaissance aérienne et de localisation des zones touchées par les inondations de 2008 à 2010 et financé un projet de lutte contre le choléra dans les zones touchées par les inondations de 2010. Les images réalisées par cette mission ont facilité au gouvernement l'organisation des interventions.

Les États-Unis d'Amérique accompagnent le gouvernement dans la fourniture de l'assistance. En août 2008, l'Ambassade des USA au Togo a apporté un appui financier à la Croix-Rouge Togolaise en vue du renforcement de sa capacité d'assistance.

Aussi, les États-Unis à travers USAFRICOM, ont-ils appuyé le Togo dans le renforcement de la préparation et de réponse aux urgences à savoir :

- l'élaboration du plan national de préparation et d'intervention en cas de pandémie grippale ;
- l'élaboration du plan d'urgence des forces armées togolaises en cas de pandémie ;
- l'élaboration du plan de travail stratégique sur 3 à 5 ans dans la gestion des catastrophes;
- la conduite d'un exercice de simulation grandeur nature sur les inondations ;
- le processus de construction du centre national des opérations d'urgences.

La Chine, quant à elle, a fourni au gouvernement des équipements spéciaux de sauvetage et 15 000 kits d'équipement de protection individuelle, des pulvérisateurs, des tentes et autres matériels de désinfection.

#### **1.9.5 La reprise de la coopération avec l'ensemble des partenaires**

Les différentes réformes entreprises depuis 2005 par le gouvernement, sur les plans socio-économique et politique ont permis une reprise totale de la coopération avec l'ensemble des partenaires. Ce processus a conduit le Togo à l'atteinte de son point d'achèvement de l'initiative PPTE en décembre 2010 qui lui a permis d'obtenir l'annulation de près de 83% de sa dette extérieure.

## II ANALYSE DES RISQUES

### 2.1 Analyse des contingences

Au vu du contexte humanitaire et pour la programmation des activités de réponse aux situations d'urgence au cours de la période de mars 2019 à février 2020, le gouvernement, avec l'appui des partenaires, avait retenu pour le compte du PNC 2019, quatre (04) contingences à savoir: *Inondations, Épidémies/Epizooties, Vents violents, Erosion côtière/Submersion marine.*

Pour le compte du PNC 2020 - 2021, au regard de l'avènement du nouveau Coronavirus (Covid-19), de la récurrence des événements hydro climatiques extrêmes et sanitaires et leur forte probabilité de survenance, sont retenus dans l'ordre comme aléas : *(i) les épidémies/épizooties, (ii) les inondations, (iii) les vents violents.*

<b>Contingence i : Epidémies/Epizooties</b>	
Meilleur scénario	Épidémie /Epizootie localisée (Covid 19, Choléra, Méningite, Ebola, AH5N1, Fièvre Lassa), peu de cas et sans perte de vies humaines
Scénario le plus probable	Épidémie /Epizootie (Covid 19, Méningite, Choléra, Ebola, AH5N1, Fièvre Lassa) peu localisée, peu de cas avec pertes limitées de vies humaines.
Pire scénario	Épidémie /Epizootie (Covid-19, Choléra, Diarrhées rouges, Méningite, Ebola, AH5N1, Fièvre Lassa,...) d'envergure nationale avec une forte létalité.

<b>Contingence ii : Inondations</b>	
Meilleur scénario	Toutes les régions du pays connaissent une pluviométrie normale avec quelques bas-fonds inondés, sans dégâts humains et matériels.
Scénario le plus probable	Certaines zones à risque du pays sont inondées et subissent des dégâts : destruction de récoltes, déplacement de populations, effondrement d'infrastructures socio-économiques et risques élevés d'épidémies.
Pire scénario	Plusieurs localités y compris les zones qui n'ont jamais connu d'inondation sont inondées. Des dégâts majeurs ont été enregistrés : pertes en vies humaines, destruction de récoltes, déplacement de populations, effondrement d'infrastructures socio-économiques avec risque élevé d'épidémies et de paludisme ainsi que des disparus.

<b>Contingence iii: Vents violents</b>	
Meilleur scénario	Vents violents sans dégâts matériels importants
Scénario le plus probable	Vents violents localisés, pas de perte en vies humaines avec des dégâts matériels conséquents.
Pire scénario	Plusieurs localités y compris les zones qui n'ont jamais connu de vents violents sont touchées. Pertes en vies humaines, des dégâts majeurs: destruction des cultures, récoltes et bétails, déplacement de populations, effondrement d'infrastructures socio-économiques avec risque élevé d'épidémies et crise alimentaire.

Les détails des scénarii relatifs à la durée probable de la phase d'urgence, aux capacités susceptibles de répondre à l'urgence, aux contraintes majeures à la réponse et aux besoins prioritaires pour en faire face se présentent comme suit :

## 2.2 Présentation des scénarii

Les scénarii sont présentés dans un Tableau selon les contingences.

### 2.1 Epidémies/Epizooties

<p><b>Probabilité d'occurrence</b></p>		<p><u>Covid 19</u> : la probabilité d'occurrence est réelle et très élevée.</p> <p><u>Méningite</u> : la probabilité d'occurrence est très élevée (attente d'une épidémie de méningite de grande envergure sous régionale, apparition d'autres souches dont le vaccin existe mais très coûteux).</p> <p><u>Choléra et Diarrhées rouges</u>: la probabilité d'occurrence est élevée (attente d'une épidémie de Choléra d'envergure nationale moyenne surtout dans les zones inondables).</p> <p><u>Grippe aviaire AH5N1</u> : la probabilité d'occurrence est très élevée (Attente d'une épizootie de Grippe aviaire AH5N1 d'envergure nationale et sous régionale).</p> <p><u>Maladie à virus Ebola</u> : la probabilité d'occurrence est moyenne (Attente d'une épidémie de maladie à virus Ebola d'envergure nationale et sous régionale).</p> <p><u>Fièvre Lassa</u> : la probabilité d'occurrence est très élevée (Attente d'une épidémie de maladie à fièvre lassa d'envergure nationale et sous régionale).</p>
<p><b>Impact</b></p>		<p>Pour l'ensemble des épidémies/épizooties identifiées l'impact est majeur,</p>
<p><b>Localisation et étendue géographique</b></p>		<p><u>Covid 19</u> : National et mondial</p> <p><u>Choléra et Diarrhées rouges</u>: Nationale (spécialement dans les Régions Maritime, Plateaux et Lomé Commune et surtout dans les zones d'inondation.</p> <p><u>Méningite</u> : Région Centrale, de la Kara et des Savanes et éventuellement les autres régions.</p> <p><u>Grippe aviaire AH5N1</u> : Nationale et sous régionale.</p> <p><u>Maladie à virus Ebola</u> : Nationale et sous régionale</p> <p><u>Fièvre Lassa</u> : Nationale et sous régionale.</p>
<p><b>Nombre de personnes affectées</b></p>	<p><b>Personnes exposées</b></p>	<p><u>Covid 19</u> : Toute la population vivant sur le territoire national (surtout les personnes âgées et celles ayant des antécédents sanitaires)</p> <p><u>Choléra et Diarrhées rouges</u> : Toute la population vivant sur le territoire national</p>

		<p><u>Méningite</u> : Toute la population vivant sur le territoire national</p> <p><u>Grippe aviaire AH5N1</u> : Toute la population vivant sur le territoire national</p> <p><u>Maladie à virus Ebola</u> : Toute la population vivant sur le territoire national</p> <p><u>Fièvre Lassa</u> : Toute la population vivant sur le territoire national</p>
	<b>Cas</b>	<p>Covid 19 : 34 confirmés au 2 avril 2020</p> <p><u>Choléra et Diarrhées rouges</u> : 1000</p> <p><u>Méningite</u> : 335</p> <p><u>Grippe aviaire AH5N1</u> : 0</p> <p><u>Maladie à virus Ebola</u> : 0</p> <p><u>Fièvre Lassa</u> : 35</p>
	<b>Décès</b>	<p>Suivant les expériences des années antérieures :</p> <p><u>Choléra</u> : de 10 à 50</p> <p><u>Diarrhées rouges</u> : 0</p> <p><u>Méningite</u> : 08</p> <p><u>Grippe aviaire AH5N1</u> : 0</p> <p><u>Maladie à virus Ebola</u> : 0</p> <p><u>Fièvre Lassa</u> : 04</p> <p><u>Covid 19</u> : 2</p>
<b>Impacts sur les moyens de subsistance par secteur spécifique</b>	<b>Agriculture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ralentissement et arrêt des activités agricoles</li> <li>- Augmentation du prix des denrées alimentaires</li> <li>- Mauvaise récolte</li> <li>- Crise alimentaire</li> <li>- Famine</li> <li>- etc.</li> </ul>
	<b>Santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de contagion du personnel soignant très élevé</li> <li>- Enregistrement du nombre de décès important</li> <li>- Accroissement du nombre de patients,</li> <li>- Baisse de la qualité de service</li> <li>- Capacités des structures de prise en charge dépassées.</li> <li>- Conditions limitées d'inhumation sécurisées</li> </ul>
	<b>Protection civile/Action sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exposition du personnel du secteur,</li> <li>- Augmentation des sinistrés,</li> <li>- Capacités de prise en charge du secteur dépassées,</li> <li>- Augmentation du nombre de cas sociaux,</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse de la qualité de service.</li> <li>- Augmentation des cas psychosociaux</li> </ul>
	<b>Autres secteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Economies et finances : Baisse des transactions économiques et financières</li> <li>- Transports: Restriction de mouvements</li> <li>- Démographie : Augmentation de la mortalité, confinement de la population</li> <li>- Commerce : ralentissement des activités commerciales</li> <li>- Education et formation : Perturbation des activités</li> <li>- Etc.</li> </ul>
<b>Durée probable de la phase d'urgence</b>		<p><u>Covid 19</u> : 06 mois</p> <p><u>Choléra</u> : 03 mois</p> <p><u>Méningite</u> : 02 mois</p> <p><u>Grippe aviaire AH5N1</u> : 03 mois</p> <p><u>Maladie à virus Ebola</u> : 06 mois</p> <p><u>Fièvre Lassa</u> : 06 mois</p>
<b>Expériences antérieures des autorités aux niveaux national et local</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Covid 19 : expérience en cours depuis février 2020</li> <li>- Situation vécue de 2000 à ce jour</li> </ul>
<b>Capacités</b>	<b>Nationales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan National de Contingence</li> <li>- Plan ORSEC</li> <li>- Plan USAFRICOM de lutte contre la grippe AH5N1/MVE,</li> <li>- Plan National de lutte contre la MVE (Adaptés)</li> <li>- Existence des SOP (Procédures d'opérations standardisées)</li> <li>- Existence de compétences techniques, ressources matérielles et financières</li> <li>- Renforcement de la surveillance aux frontières</li> <li>- Existence des lignes (téléphoniques) verte pour alerter les autorités</li> <li>- Existence de laboratoire de niveau 2,</li> <li>- Existence d'un Centre des Opérations d'Urgence en Santé Publique (COUSP) avec des équipes d'intervention rapide(EIR) et des équipes mobiles médicales,</li> <li>- Centre National des Opérations et des Urgences (CNOU) etc.</li> </ul>
	<b>Locales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de la surveillance</li> <li>- Existence de compétences techniques, ressources matérielles et financières,</li> <li>- Agents de Santé Communautaires (ASC) et AVE (Auxiliaires Villageoises d'Elevage) qualifiés.</li> </ul>

	<b>Autres organisations susceptibles de répondre</b>	Agences du Système des Nations Unies (OMS, PNUD, etc), BM, UE, OOAS, OCAL (Organisation du Corridor Abidjan-Lagos), Plan Togo, Croix-Rouge, EAA (Eau et Assainissement pour Afrique), OCDI, CRS, CARE International, ATBEF, etc.
<b>Contraintes majeures probables à la réponse aux urgences</b>	<b>Générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de compétence, matériels de diagnostic et EPI</li> <li>- Insuffisance de ressources financières</li> <li>- Difficultés d'identification des personnes contact</li> <li>- Difficultés de confinement</li> <li>- Insuffisance de stock initial des intrants, dans la surveillance</li> <li>- Insuffisance d'implication des autres secteurs, traditions (us et coutumes),</li> <li>- Insuffisance de moyens de communication, de la logistique, de ressources humaines qualifiées.</li> <li>- Faible couverture en réseau de télécommunication (téléphonie mobile, fax, radio, Internet, etc.)</li> </ul>
	<b>Spécifiques aux zones affectées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de compétence, matériels de diagnostic et EPI</li> <li>- Insuffisance de ressources financières</li> <li>- insuffisance de centres de prise en charge, de logistique, de ressources humaines qualifiées ;</li> <li>- Etat défectueux des infrastructures routières et sanitaires.</li> </ul>
<b>Besoins prioritaires</b>	<b>Matériels/ Equipements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériels de dépistage</li> <li>- Structures d'accueil des cas infectés ou suspects.</li> <li>- Kits d'intervention</li> <li>- Matériel de réanimation ;</li> <li>- Moyens de transport ;</li> <li>- Pré positionnement des intrants et consommables (médicaments, vaccins, réactifs,), EPI, sacs à cadavres, tentes, lits cholériques, eau potable, kits de traitement d'eau, produits de désinfection, pulvérisateurs.</li> <li>- KIT SR d'urgence.</li> </ul>
	<b>Interventions prioritaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation</li> <li>- Restriction de mouvement / confinement</li> <li>- Mise à disposition des moyens de prévention du Covid 19 (kit d'hygiène et assainissement)</li> <li>- Mise en place de laboratoires de diagnostic du Covid 19</li> <li>- Renforcement des capacités, mise en place de laboratoires de surveillance au niveau régional et des structures pour l'isolement et la prise en charge des cas de Covid 19, choléra, de grippe aviaire, Lassa, Ebola.</li> </ul>

## 2.2 Inondations

<b>Probabilité d'occurrence</b>		Elevée
<b>Impact</b>		Très important
<b>Localisation et étendue géographique</b>		<p><b>Région des Savanes</b> : Kpendjal, Kpendjal ouest, Oti, Oti sud, Tone, Tandjouaré, Cinkassé</p> <p><b>Région de la Kara</b><sup>8</sup> : Bassar, Dankpen, Kozah, Binah, Assoli, Kéran</p> <p><b>Région Centrale</b> : Tchaoudjo, Tchamba, Sotouboua, Plaine de Mô, Blitta</p> <p><b>Région des Plateaux</b> : Haho, Agou, Moyen Mono, Amou, Ogou, Anié,</p> <p><b>Région Maritime</b> : Avé, Golfe, Agoè Nyivé, Zio, Lacs, Yoto, Vo, Bas-Mono, Lomé Commune</p>
<b>Nombre/pourcentage de population affectée</b>	<b>Affectés</b>	110 000
	<b>Blessés</b>	130
	<b>Disparus</b>	12
	<b>Morts</b>	10
<b>Impacts sur les moyens de subsistance et secteurs spécifiques</b>	<b>Agriculture</b>	12 000 - 15 000ha
	<b>Élevage</b>	Nombre de têtes d'animaux (2 000- 2 500)
	<b>Infrastructures</b>	Environ 350 Km de route ; Écoles, autres bâtiments (maisons d'habitation).
	<b>Environnement</b>	Erosion des sols, détérioration du cadre de vie, pollution des eaux et des sols
<b>Durée probable de la phase d'urgence</b>		30 jours
<b>Expériences antérieures des autorités aux niveaux national et local</b>		2007, 2008, 2010, 2013, 2014, 2016, 2017, 2018, 2019
<b>Capacités</b>	<b>Nationales</b>	Plateforme nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) : Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC), Gendarmerie nationale, Génie militaire, Service de santé des armées, ANSAT, Agence de Solidarité Nationale, Division de la surveillance intégrée des urgences sanitaires et de la riposte (DSIUSR, Direction de l'Hygiène et de

<sup>8</sup>La Région de la Kara subit surtout les effets des pluies diluviennes que les inondations

		l'Assainissement de Base (DHAB), COUSP, DSID, MIFA, DE, DPA, l'ICAT, la CEET, ANGE, Direction de la gestion des catastrophes, Direction de l'Assainissement, Direction Générale des Infrastructures et de l'Équipement Urbain, ANASAP, Direction générale du budget, Direction générale de l'aménagement du territoire, TdE, DGMN, Direction des Ressources en Eau, Communication...
	<b>Locales</b>	Plateformes régionales et préfectorales RRC : Préfectures, Communes, DR/ANPC, Antennes/ANPC, CVD, CDQ, services déconcentrés, Chefs traditionnels, Cluster Régional Urgence,...
<b>Autres Organisations</b>		SNU, UE, BM, BAD, BOAD, BID, CEDEAO, UEMOA, BIDC, AFD, et Partenaires bilatéraux, Croix-Rouge, Plan Togo, OCDI, CARE International, ATBEF, CRS, ADDRA-Togo, EAA, Diaspora, autres ONG, CCIT, Patronat etc.
<b>Contraintes majeures probables à la réponse aux urgences</b>	<b>Générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie des zones à risques des régions Kara, Centrale et Plateaux inexistante,</li> <li>- Faible couverture du système national d'alerte précoce,</li> <li>- Insuffisance de stocks d'urgence pré positionnés,</li> <li>- Insuffisance du matériel d'intervention</li> <li>- Inexistence d'un fonds national d'urgence,</li> <li>- Insuffisance de structures d'accueil,</li> <li>- Insuffisance d'initiatives communautaires à la base,</li> <li>- L'absence de la culture du risque de la population</li> <li>- Insuffisance de ressources humaines spécialisées</li> </ul>
	<b>Spécifiques aux zones affectées</b>	Inaccessibilité des zones, traditions (us et coutumes) ; réticence liée aux habitudes de vie, absence de la culture du risque de la population

<b>Besoins prioritaires</b>	<b>Matériels/Equipements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériels de pompage, tentes familiales, Cliniques mobiles, Rubhall (Entrepôts amovibles), articles non vivres (kits logement, kits hygiène assainissement, kits de cuisine, etc.)</li> <li>- Matériel des TP (Bull, grader, chargeurs, pelles mécaniques, camions bennes, etc.)</li> <li>- Ponts flottants, ponts modulaires passerelles,</li> <li>- Kits alimentaires, médicaments et produits de 3D,</li> <li>- Sites d'accueil,</li> <li>- Unités de potabilité de l'eau, bladers (tanks)</li> <li>- Camions citernes, latrines amovibles, matériels de communication, groupes électrogènes, canaux de sauvetage, gilets de sauvetage</li> <li>- Hélicoptères</li> <li>- Matériels d'observation et de prévision météorologique et hydrologique</li> <li>- Données géo spatiales (images satellites, SIG)</li> <li>- Fiches de recensement</li> </ul>
	<b>Interventions prioritaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenir des réunions de coordination</li> <li>- Apporter Secours, sauvetage, des victimes en premier lieu personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes en situation d'handicap, personnes âgées, etc.)</li> <li>- Regrouper les personnes affectées dans des camps,</li> <li>- Faire une évaluation rapide des besoins d'assistance</li> <li>- Apporter une assistance humanitaire rapide</li> <li>- Prise en charge psychologiques des victimes</li> <li>- Renforcement de capacités</li> <li>- Eduquer les communautés à mieux comprendre les occupations par les établissements humains, l'exploitation agricole des zones à risques, le contenu du Plan National de Contingence</li> <li>- Sensibiliser les populations à rechercher les solutions durables</li> <li>- Formation des communautés à la base en techniques de sauvetage</li> <li>- Mise en place du Poste médical avancé (PMA)</li> <li>- Maintenir les activités WASH</li> <li>- Distribuer les kits de réinstallation</li> </ul>

## 2.3 Vents violents

<b>Probabilité d'occurrence</b>		Certaine
<b>Impact</b>		Très important
<b>Localisation et étendue géographique</b>		Toute l'étendue du territoire
<b>Nombre/pourcentage de population affectée</b>	<b>Affectés</b>	3000
	<b>Blessés</b>	200
	<b>Disparus</b>	0
	<b>Morts</b>	15
<b>Impacts sur les moyens de subsistance et secteurs spécifiques</b>	<b>Agriculture</b>	2500 ha pour les cultures et 5000 tonnes de réserve agricole stockée
	<b>Élevage</b>	Nombre de têtes d'animaux (4000)
	<b>Infrastructures/habitats</b>	Plusieurs immeubles/habitations ; Écoles, Hôpitaux, marchés, édifices cultuels...
	<b>Environnement</b>	Erosion des sols, détérioration du cadre de vie, pollution des eaux et de l'air
<b>Durée probable de la phase d'urgence</b>		30 à 45 jours
<b>Expériences antérieures des autorités aux niveaux national et local</b>		Situations vécues de 2007 à nos jours. Cependant au niveau local l'implication des autorités doit être renforcée.
<b>Capacités</b>	<b>Nationales</b>	Plateforme nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC), Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC), Gendarmerie nationale, Génie militaire, Service de santé des armées, ANSAT, Agence de Solidarité Nationale, ANGE, Direction de la gestion des catastrophes, Direction Générale des Infrastructures et de l'Équipement Urbain ANASAP, Direction générale du budget, Direction générale de l'aménagement du territoire, TdE, Haut Conseil pour la Mer (HCM), Préfecture Maritime, la MIFA, la DSID, l'ICAT, la CEET, DE, DPA...
	<b>Locales</b>	Plateformes régionales et préfectorales RRC : Préfectures, Communes, DR/ANPC, Antennes/ANPC, CVD, CDQ, services déconcentrés, Chefs traditionnels, Cluster Régional Urgence,...
<b>Autres Organisations</b>		SNU, UE, BM, BAD, BOAD, BID, CEDEAO, UEMOA, BIDC, AFD, et Partenaires bilatéraux, Croix-Rouge, Plan Togo, OCDI, CARE International, ATBEF, CRS, ADDRA-Togo, EAA, Diaspora, autres ONG, CCIT, Patronat etc.
<b>Contraintes majeures probables à la</b>	<b>Générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inexistence d'une cartographie des zones à risque de vents violents</li> <li>- Faible couverture du système national d'alerte précoce,</li> </ul>

<b>réponse aux urgences</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de stocks d'urgence pré positionnés,</li> <li>- Insuffisance du matériel d'intervention</li> <li>- Inexistence d'un fonds national d'urgence,</li> <li>- Insuffisance de structures d'accueil,</li> <li>- Insuffisance d'initiatives communautaires à la base,</li> <li>- L'absence de la culture du risque de la population</li> <li>- Insuffisance de ressources humaines spécialisées</li> </ul>
	<b>Spécifiques aux zones affectées</b>	inaccessibilité des zones, réticence liée aux habitudes de vie, us et coutumes.
<b>Besoins prioritaires</b>	<b>Matériels/Equipements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tentes familiales, Cliniques mobiles, Rubhall (Entrepôts amovibles), articles vivres et non vivres (kits alimentaires, kit logement, kits de cuisine, kit hygiène et assainissement, etc.)</li> <li>- Médicaments et produits de désinfection,</li> <li>- Sites d'accueil,</li> <li>- Unités de potabilisation de l'eau, bladers (tanks)</li> <li>- Camions citernes (eau et carburant),</li> <li>- Matériels de communication, groupes électrogènes,</li> <li>- Trousses de premiers secours, EPI,</li> <li>- Ambulances, tronçonneuses, équipements de déblai,...</li> </ul>
	<b>Interventions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenir des réunions de coordination</li> <li>- Apporter Secours et sauvetage aux victimes en premier lieu les personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes en situation d'handicap, personnes âgées, etc.)</li> <li>- Regrouper les personnes affectées dans des camps des sinistrés,</li> <li>- Faire une évaluation rapide des besoins d'assistance</li> <li>- Apporter assistance aux victimes (protection, santé, WASH, alimentation, éducation etc.)</li> <li>- Assurer la prise en charge psychologique et sociale aux victimes</li> <li>- Distribuer les kits de réinstallation</li> </ul>

### III INDICATEURS ET FACTEURS AGGRAVANTS

#### 3.1 Epidémies/Epizooties

Actuellement le Corona Virus sévit depuis mars 2020 au Togo avec un nombre croissant de cas de jour en jour. Le risque lié à la maladie à virus Corona reste très élevé.

Cependant, les épidémies les plus récurrentes sont la méningite et le choléra. Le risque de survenance de la méningite est très fort dans les régions septentrionales (Centrale, Kara et Savanes) ; alors que pour les choléra, diarrhées rouges etc, ce risque est élevé dans la région méridionale et dans les zones d'inondations. L'expérience des années antérieures laisse présager plusieurs cas d'infections pour ces maladies.

Depuis 2007, l'émergence des épizooties de grippe aviaire AH5N1 en 2009, constitue un risque majeur pour la population. Aussi, le risque lié à la maladie à virus Ebola reste moyen en raison de la situation dans la sous-région et en Afrique centrale. Des cas de fièvre lassa ont été enregistrés en 2016 (04 cas suspects dont 02 confirmés et 01 décès) en 2017 (20 cas suspects, dont 06 confirmés et 05 décès). La fièvre charbonneuse sévit dans la région de la Kara et des savanes. En 2019 pour la méningite on a enregistré 478 cas (14 décès). Des dispositions **urgentes** doivent être prises pour **éradiquer Covid-19** et faire face à d'éventuelles épidémies.

<b>EPIDEMIES/EP IZOOTIES</b>	<b>Indicateurs / Eléments déclencheurs</b>	<b>Conséquences humanitaires potentielles / besoins</b>	<b>Amplitude / effectifs population affectée et localisation</b>
<p>Eléments principaux du pire scénario</p> <p>Épidémie (<b>Corona Virus</b>, diarrhées rouges Choléra, Méningite, grippe aviaire, Fièvre Jaune, MVE, fièvre lassa, fièvre charbonneuse ,rage) d'envergure nationale avec une forte létalité</p>	<p><b>Indicateurs</b> Seuil d'épidémie franchi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Un (01) cas pour Covid-19</b></li> <li>• Un cas (1) confirmé de choléra, diarrhées rouges, et MVE</li> <li>• Dix (10) cas pour 100 000 hbts pour méningite,</li> <li>• Mort massive de volaille (Foyer de grippe aviaire dans les fermes avicoles)</li> <li>• <b>un (01) cas pour Charbonneuse</b></li> </ul> <p><b>Éléments déclencheurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Épidémie dans l'un des pays limitrophes ou de la sous-région</li> <li>• Mouvements des populations pendant l'épidémie</li> <li>• Nombre élevé de décès dus à la diarrhée grave</li> </ul>	<p><b>Conséquences</b> Augmentation des cas causant de plus en plus de décès :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Covid-19 : 5% de létalité</li> <li>• Choléra : 10% de létalité</li> <li>• Diarrhées rouges 0.4% de létalité</li> <li>• Méningite : 15% de létalité</li> <li>• Grippe aviaire : 60% de létalité</li> <li>• MVE : 60% de létalité</li> </ul> <p><b>Besoins</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériels de dépistage Covid - 19</li> <li>• Matériel de réanimation</li> <li>• Vaccins,</li> <li>• Kits choléra</li> </ul>	<p><b>Effectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Covid-19 : 100</b></li> <li>• Choléra : 1000 cas</li> <li>• Diarrhées rouges 2000 cas</li> <li>• Méningite : 1000 cas</li> <li>• Grippe aviaire : 0 cas</li> <li>• MVE : 0 cas</li> <li>• Fièvre lassa : 50 à 100 cas</li> <li>• Fièvre charbonneuse : 10</li> </ul> <p><b>Localisations</b> Covid - 19 : Tout le pays <b>Choléra</b> : Lomé Commune, Maritime, Plateaux et Centrale <b>Diarrhées rouges</b> : tout le pays</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insalubrité</li> <li>• Inondations</li> <li>• Population non immunisée dans la ceinture méningitique</li> <li>• Population non immunisée dans les zones épidémiques et épizootiques</li> <li>• Saison sèche, harmattan, poussière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Kits EPI</li> <li>• Médicaments et consommables</li> <li>• Logistique</li> <li>• Ressources humaines qualifiées</li> <li>• Ressources financières</li> <li>• Renforcement des capacités des acteurs et de la communauté</li> <li>• Structures d'isolement et de prise en charge</li> <li>• Equipement pour respiration assistée</li> <li>• Equipements de décontamination et de désinfection</li> <li>• Supports pour information et sensibilisation de la population</li> </ul>	<p><b>Méningite</b> : Régions des Savanes, Kara et Centrale et autres régions du pays.</p> <p><b>Grippe aviaire</b> : Tout le pays</p> <p><b>MVE</b> : Tout le pays</p> <p><b>Fièvre lassa</b> : Tout le pays</p> <p><b>Fièvre charbonneuse</b> : Tout le pays</p>
	<b>Acteurs principaux disponibles</b>	<b>Hypothèses de planification / Contraintes / Réponse</b>	
	<p><u>Gouvernement</u> :</p> <p>Présidence,          Primature          Ministère en charge de la Santé          Ministère en charge de la défense          Ministère en charge de la sécurité et de la protection civile, de l'Action sociale          Ministère en charge de l'éducation,          Ministère en charge de l'environnement,          Ministère en charge de l'élevage,          Ministère en charge de l'administration territoriale et des collectivités locales          Ministère en charge des finances,          Ministère en charge de la communication,          Ministère en charge de l'eau et assainissement etc.</p> <p><u>Partenaires</u> :</p> <p>SNU, CRT, OOAS, OCAL, OCDI, Plan International Togo, Société civile, La communauté</p>	<p><u>Contraintes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de vaccins pour le Covid - 19</li> <li>• Traitement non spécifique pour le Covid - 19</li> <li>• Insuffisance de compétence médicale liée au Covid - 19</li> <li>• Difficulté dans la gestion de l'information</li> <li>• Insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières</li> <li>• Insuffisance de vaccins et médicaments</li> <li>• Insuffisance de logistique</li> <li>• Insuffisance de coordination à tous les niveaux</li> <li>• Faible capacité du système national de surveillance des maladies à potentiel épidémique et épizootique.</li> </ul> <p><b>Facteurs aggravants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pesanteurs socioculturelles</li> <li>• Difficulté de confinement</li> <li>• Facteurs climatiques</li> <li>• Troubles sociopolitiques/ mouvements de populations</li> <li>• Insuffisance d'ouvrages d'AEP et d'hygiènes/assainissement.</li> <li>• État défectueux des routes/Enclavement</li> </ul>	

### 3.2 Inondations

La probabilité d'occurrence des inondations est très élevée et le risque de catastrophe touche toutes les régions du Togo, avec un nombre important de dégâts matériels et quelques cas de blessés, de décès et de disparues. L'inondation a un impact important sur l'habitat, la santé, l'éducation, l'agriculture et les infrastructures socio collectives.

	Indicateurs / Eléments déclencheurs	Conséquences humanitaires potentielles / besoins	Amplitude / effectifs de la population affectée et localisation
<p><b><u>INONDATIONS</u></b><sup>9</sup></p> <p><b>Eléments principaux du pire scénario</b></p> <p>Plusieurs localités y compris les zones qui n'ont jamais connu d'inondations sont inondées du fait de pluies diluviennes. Des dégâts majeurs ont été enregistrés : pertes en vies humaines, destruction de récoltes, déplacement de populations, effondrement d'infrastructures socio-économiques avec risque élevé d'épidémies et de paludisme.</p>	<p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau de pluviométrie extrême enregistré ;</li> <li>- Niveau des cours d'eaux enregistré ;</li> <li>- Nombre de maisons, de champs et d'infrastructures socio collectives envahis par les eaux.</li> </ul> <p><u>Eléments déclencheurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Montée anormale et exceptionnelle du niveau des cours d'eau/barrages,</li> <li>- Niveau élevé de pluviométrie/pluviosité</li> <li>- Pluviométrie abondante dans les pays voisins (bassins de la Volta et du Mono),</li> <li>- Saturation de la nappe phréatique,</li> <li>- Lâchées d'eau.</li> </ul>	<p><u>Conséquences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombreux sans abris,</li> <li>- Problèmes d'eau potable,</li> <li>- Problèmes d'assainissement</li> <li>- Destruction de vivres et non vivres,</li> <li>- Déplacement des populations</li> <li>- Augmentation des cas de maladies diarrhéiques, choléra et de paludisme causant de plus en plus de décès</li> <li>- Charge supplémentaire des familles d'accueil.</li> </ul> <p><u>Besoins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secours et sauvetage</li> <li>- Eau potable</li> <li>- Vivres et non vivres</li> <li>- Soins médicaux et médicaments</li> <li>- Prise en charge psycho-sociale</li> <li>- Education, et communication</li> <li>- Sensibilisation</li> <li>- Hygiène/Assainissement</li> <li>- Abris</li> <li>- Sécurité/Protection</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le grand Lomé : quartiers riverains de la lagune, Tokoin, Adamavo, agoè, Togblékopé, Adakpamé, Nukafu, Nyékonakpoè, Baguida, Kagomé, Avépozo, etc.</li> <li>- Région des Savanes Kpendjal, Kpendjal ouest, Oti, Oti-sud, Tone, Tandjoaré</li> <li>- Région de la Kara : Bassar, Dankpen, Kozah, Assoli</li> <li>- Région Centrale : Blitta, Tchaoudjo, Plaine de Mô</li> <li>• Région des Plateaux : Agou, Ogou ; Haho ; Kloto, Est Mono, Moyen Mono</li> <li>- Région Maritime : Avé, Bas-Mono, Zio, Golfe, Yoto, Lacs, Vo</li> </ul>

<sup>9</sup>On sous-entend par dégâts des inondations aussi bien, les dégâts des pluies diluviennes que ceux des vents violents et tornades, etc.

	<b>Acteurs principaux disponibles</b>	<b>Hypothèses de planification / Contraintes / Réponse</b>
	<p>Les plateformes nationales, régionales, locales RRC et autres services techniques de l'Etat Togolais,</p> <p>CVD/CDQ, OCDI, Plan Togo, Croix-Rouge Togolaise, CARE International, Catholic Relief Services, Aide et Actions internationales, Agences du SNU, EAA,</p> <p>Chancelleries, UE-ECHO, la CEB, ATBEF, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté d'accès aux zones inondées</li> <li>• Persistance des pluies</li> <li>• Dysfonctionnement des réseaux d'évacuation des eaux pluviales</li> <li>• Pollution de la nappe phréatique</li> <li>• Ouverture des vannes des barrages en amont</li> <li>• Dysfonctionnement des infrastructures de communication,</li> <li>• Impréparation et Dysfonctionnement de la coordination,</li> <li>• Pesanteurs socio culturelles (US et coutumes)</li> <li>• Troubles sociopolitiques/ mouvements de populations</li> <li>• Conflits intercommunautaires</li> </ul>

### 3.3 Vents violents

La probabilité d'occurrence des vents violents est très élevée et le risque de catastrophe touche toutes les régions du Togo, avec un nombre important de dégâts matériels et quelques cas de blessés, de décès et de disparue. Les vents violents ont un impact important sur l'agriculture, les infrastructures (immeubles, hôpitaux, écoles, marchés, édifices culturels ...) et l'habitat.

<b><u>VENTS VIOLENTS</u> Eléments principaux du pire scénario.</b>	<b>Indicateurs / Eléments déclencheurs</b>	<b>Conséquences humanitaires potentielles / besoins</b>	<b>Amplitude / effectifs de la population affectée et localisation</b>
Plusieurs localités y compris les zones qui n'ont jamais connu de vents violents sont touchées. Des dégâts majeurs ont été enregistrés : pertes en vies humaines, destruction de cultures récoltes et bétails, déplacement de populations, effondrement d'infrastructures socio-économiques avec risque élevé	<p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vitesse des vents supérieure ou égale à 80km / h</li> <li>- Etendue des vents.</li> <li>- Nombre de maisons et de champs détruits par les vents</li> <li>- Nombres d'infrastructures socio collectives atteintes</li> </ul> <p><u>Eléments déclencheurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Différence de pressions</li> </ul>	<p><u>Conséquences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Destruction des bâtis (écoles, centres de santé, habitats, autres structures administratives, édifices culturels etc.)</li> <li>- Nombreuses personnes sans-abris,</li> <li>- Contamination des sources d'eau potable,</li> <li>- Destruction des structures d'assainissement de base</li> <li>- Destruction de la flore, la faune, des champs et des récoltes</li> <li>- Déplacement des populations</li> <li>- Augmentation des cas de maladies infectieuses (méningite, pneumonie,...)</li> <li>- Charge supplémentaire des familles d'accueil.</li> <li>- Interruption des activités</li> <li>- Crise alimentaire</li> <li>- Pollution de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Région des Savanes</li> <li>- Région de la Kara</li> <li>- Région Centrale</li> <li>- Région des Plateaux</li> <li>- Région Maritime</li> </ul>

d'épidémies et de crises alimentaires.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Destruction des ouvrages hydrauliques et d'art</li> <li>- Obstruction/blocage des voies de circulation</li> <li>- Blessés et perte en vies humaines</li> </ul> <p><u>Besoins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eau potable</li> <li>- Vivres et non vivres</li> <li>- Soins médicaux et médicaments</li> <li>- Prise en charge psycho-sociale</li> <li>- Education/Sensibilisation</li> <li>- Energie</li> <li>- Hygiène et Assainissement</li> <li>- Abris</li> <li>- Secours/Sécurité/Protection</li> <li>- Réhabilitation</li> <li>- Promotion des AGR</li> </ul>	
	<b>Acteurs principaux disponibles</b>	<b>Hypothèses de planification / Contraintes / Réponse</b>	
	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile et acteurs de la plateforme nationale RRC, Communes, Directions Régionales et Antennes de l'ANPC CVD/CDQ, CCD, OCDI, Plan Togo, Croix-Rouge Togolaise, CARE-TOGO, Catholic Relief Services, Aide et Action, Agences du SNU, EAA, Eau vive International Chancelleries, UE-ECHO, BAD et autres PTF etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté d'accès aux zones affectées</li> <li>• Persistance des vents</li> <li>• Dysfonctionnement des infrastructures de communication</li> <li>• Perturbation de la distribution d'énergie électrique,</li> <li>• Insuffisance des ressources financières et matérielles,</li> </ul>	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile et acteurs de la plateforme nationale RRC, Communes, Directions Régionales et Antennes de l'ANPC CVD/CDQ, CCD, OCDI, Plan Togo, Croix-Rouge Togolaise, CARE-TOGO, Catholic Relief Services, Aide et Action, Agences du SNU, EAA, Eau vive International Chancelleries, UE-ECHO, BAD et autres PTF etc.

### 3.4 Capacité d'adaptation et de réponse

Elle résume l'aptitude du pays à atténuer l'impact des aléas auxquels il est vulnérable. Ainsi, certains progrès en capacité d'adaptation et de réponse ont été enregistrés: l'actualisation périodique des plans de contingence et ORSEC, la création d'une plate-forme nationale de prévention des risques de catastrophes, l'élaboration de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes, l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans le document du plan national de développement, élaboration du schéma d'analyse et de couverture des risques, la mise en place d'un système d'alerte précoce multirisque, la création de l'agence nationale de la protection civile et l'adoption de la politique nationale de la protection civile.

## IV COORDINATION ET GESTION DES URGENCES

### 4.1 Mécanismes de coordination existants

La gestion des situations d'urgence et des catastrophes est organisée à l'échelon national, régional, préfectoral et communal.

#### 4.1.1 A l'échelon national

L'agence nationale de la protection civile, créée le 31 janvier 2017, par Décret N°2017-011/PR a pour entre autres missions :

- la coordination de l'ensemble des actions de prévention et de gestion des situations d'urgence sur le territoire national,
- la supervision des opérations de secours et de sauvetage des personnes et des biens en cas de catastrophes,
- la protection des personnes déplacées et des réfugiés en collaboration avec les structures concernées.

Pour la mise en œuvre de ces missions, l'agence est dotée d'une direction générale organisée en trois (3) directions centrales et deux (2) directions régionales.

L'organisation et les attributions des directions devront être fixées par un arrêté du ministre de tutelle. En attendant cet arrêté, un plan transitoire d'organisation des secours à l'échelon national est adopté et se présente comme suit :

##### ***4.1.1.1 Organe de planification des interventions: agence nationale de la protection civile***

La planification des interventions en matière de situations d'urgence et de catastrophes est sous la direction de l'agence nationale de la protection civile.

##### **❖ Direction de la planification, des opérations et des urgences (DPOU)**

La DPOU, est l'organe technique de la planification, de l'évaluation et de la gestion des interventions en cas de catastrophe. Elle coordonne les opérations de secours et est chargée de la mise en œuvre du plan.

La DPOU s'appuie sur tous les secteurs et organisations susceptibles de jouer un rôle prépondérant dans la gestion des catastrophes. Il s'agit notamment de :

- tous les départements ministériels partie prenante de la PNRRC,

- des institutions, ONG locales et internationales ainsi que le secteur privé (CNDH, LTDH, HCRAH, OIPC, Croix-Rouge Togolaise, OCDI, CRS, EAA, Plan Togo, ADRA-Togo, Patronat, etc.);
- des agences du Système des Nations Unies suivantes : PNUD, OMS, PAM, UNICEF, HCR, FAO, UNFPA, BM, OCHA, etc.
- des Partenaires bilatéraux : USA, France, Allemagne, Japon, Chine, UE, etc.
- des conseillers de la Primature et de la Présidence de la République.

La DPOU doit disposer d'une matrice des moyens nécessaires pour une gestion efficace des urgences. La matrice comportera des :

- moyens disponibles au sein de la communauté ;
- moyens des principaux intervenants ;
- écarts entre les besoins et les moyens disponibles pour faire face aux risques les plus probables pour le pays tels qu'ils sont envisagés dans le plan national de contingence.

La matrice ainsi établie permet à l'agence de planifier les interventions, d'identifier les besoins non couverts (écarts) à combler par la subvention de l'Etat ou l'appui des partenaires humanitaires. Cet inventaire doit être revu et mis à jour deux fois par an.

#### ❖ **Les Points Focaux de planification des interventions**

Les Ministères à rôle principal, notamment ceux chargés de la sécurité, de la santé, des télécommunications, de l'action sociale, de la défense (génie militaire, service de santé des armées (SSA), Corps des Sapeurs-Pompiers), de l'administration territoriale, des infrastructures et des transports, de l'eau, de l'urbanisme (ANASAP), planification, des finances doivent désigner en leur sein un point focal de planification des interventions et son suppléant.

Le point focal est le représentant de son département auprès de l'agence. Le Ministère qu'il représente est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan sectoriel.

Une organisation ou institution peut être représentée aux différents échelons du plan ORSEC, de par la nature de ses fonctions et des moyens dont elle dispose.

L'agence sollicitera en cas de besoin, les services de toute personne physique ou morale qu'elle jugera compétente pour répondre efficacement à une situation d'urgence.

#### **4.1.1.2 Organe de gestion des urgences : Centre National des Opérations et des Urgences (CNOU)**

L'Organe technique de gestion des urgences et de catastrophes est le centre national des opérations et des urgences (CNOU). Le CNOU est l'organe de commandement et de gestion des urgences. Il est composé de : service des opérations et service secours et urgences.

En cas d'urgence, le CNOU active les clusters concernés.

##### **❖ Organe de Commandement : Service des opérations**

Le service des opérations comprend le poste de commandement fixe et le poste de commandement opérationnel.

##### **a- Le Poste de Commandement Fixe (PCF)**

Le poste de commandement fixe est installé au CNOU.

##### **a.1- Missions**

Le poste de commandement fixe a pour rôle de :

- assurer les liaisons entre le/les poste(s) de commandement opérationnel et les différents clusters ;
- exploiter les informations et les renseignements reçus ;
- coordonner et gérer les renforts sur les lieux du sinistre.

##### **a.2 -Fonctionnement**

Le PCF est une structure permanente dont le fonctionnement est assuré par l'agence en collaboration avec les acteurs concernés.

##### **b- Le poste de commandement opérationnel (PCO)**

Le poste de commandement opérationnel est installé de telle sorte que sa proximité des lieux du sinistre permette d'assurer une liaison rapide et constante avec le poste de commandement fixe, les effectifs engagés et la réserve. Son emplacement devra être fixé en dehors de la zone dangereuse et dans la mesure du possible, en un point facile à identifier ou à repérer. Par exemple, dans une mairie, une école, une gare, etc.

##### **b.1 - Missions**

Le Poste de Commandement Opérationnel est chargé de :

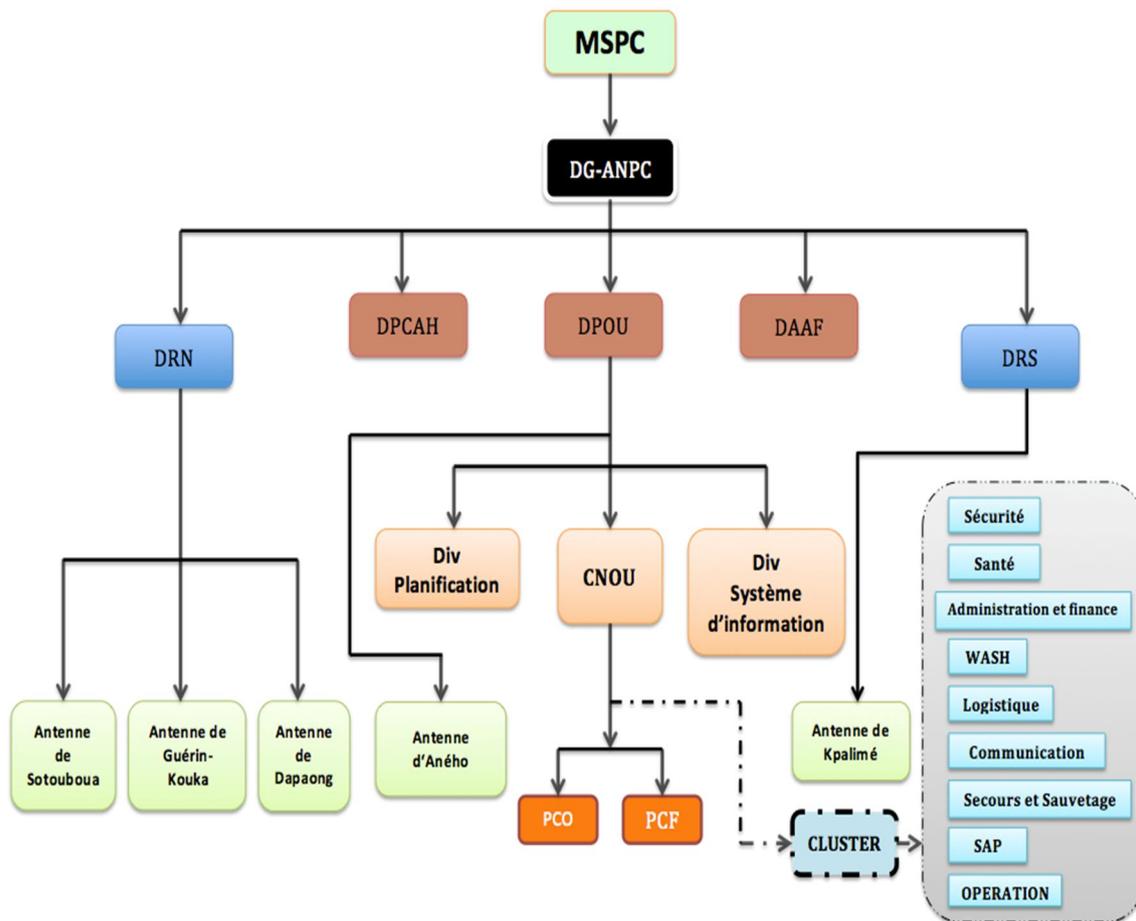
- diriger les opérations sous l'autorité de l'ANPC;
- centraliser et exploiter les renseignements recueillis ;
- demander et gérer les renforts nécessaires

### ❖ Clusters d'interventions

Les clusters sont des groupes de travail thématique dans la gestion des urgences. Au nombre de neuf (Administration et finance ; logistique ; sécurité ; santé ; Wash ; secours, sauvetage et assistance ; communication ; transmission ; SAP), leur organisation, composition et fonctionnement sont en annexe VI.

#### 4.1.1.3 L'organe de collecte et de gestion des dons: la Direction de la Prévention, de la Coopération et des Affaires Humanitaires & la Direction des Affaires Administrative et Financières

Cet organe permettra à l'ANPC d'avoir permanentement en sa possession l'inventaire réel des moyens disponibles, de voir et de combler ensemble avec les principaux intervenants, la communauté et les partenaires, les écarts entre les besoins et les moyens disponibles pour la gestion des situations d'urgence les plus probables tels qu'ils sont envisagés dans le plan national de contingence.



#### **4.1.2 A l'échelon Régional**

A l'échelon régional, la planification des interventions en matière de situations d'urgence et de catastrophes est sous la responsabilité de la direction régionale de l'agence nationale de la protection civile.

Les Directions régionales de l'ANPC sont responsables de l'élaboration des plans régionaux avec les acteurs de la plateforme régionale sous l'autorité du gouverneur ou à défaut du préfet du chef-lieu de la région. Ce dernier est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations. Pour remplir cette mission, le gouverneur ou le préfet du chef-lieu de région dispose des organes régionaux de planification des secours et de gestion des urgences. Dans le cas où la catastrophe touche plus d'une préfecture de la même région, les Préfets concernés sont directement associés au gouverneur ou à défaut le préfet du chef-lieu de région pour l'organisation de la réponse de la sécurité civile.

##### ***4.1.2.1 Organe régional de planification des secours : Division Administration et Planification***

Au niveau régional, la division de l'administration et planification est l'organe de la planification, de l'évaluation et de la gestion de l'assistance en cas de situation d'urgence et de catastrophes.

Elle coordonne les opérations d'assistance et est chargée de la mise en œuvre du plan. Elle est chargée également de faire un inventaire des moyens dont elle dispose dans la région afin d'identifier :

- les moyens nécessaires pour une gestion efficace des urgences ;
- les moyens disponibles au sein de la région ;
- les écarts entre les besoins et les moyens disponibles.

La matrice ainsi établie permet à la division de déterminer les écarts et de veiller à les combler par le financement interne ou externe. Cet inventaire doit être revu et mis à jour au moins deux fois par an.

##### ***4.1.2.2 Organe régional de gestion des urgences : Division des Opérations, des Secours et des Urgences***

Au niveau régional, l'organe de gestion des urgences est la Division des opérations, des secours et des urgences de la Direction régionale de l'ANPC. La division des Opération, des secours et des urgences comprend le poste de commandement fixe et le poste de commandement opérationnel.

## ❖ **Organes régionaux de commandement**

### **a- Le poste régional de commandement opérationnel (PRCO)**

Le poste régional de commandement opérationnel est installé de telle sorte que sa proximité des lieux du sinistre permette d'assurer une liaison rapide et constante avec le poste régional de commandement fixe, les effectifs engagés et ceux qui sont en réserve.

Son emplacement devra être fixé en dehors de la zone dangereuse et dans la mesure du possible en un point facile à identifier ou à repérer. Exemple : mairie, école, etc.

#### **a.1 - Missions**

Le Poste régional de Commandement Opérationnel est chargé de :

- diriger les opérations sous l'autorité de la Direction régionale ;
- centraliser et exploiter les renseignements recueillis ;
- demander et gérer les renforts nécessaires.

#### **a.2 –Fonctionnement**

Le PRCO est une structure non permanente activé en cas de sinistre. Son fonctionnement est assuré par le personnel de l'Agence renforcé en situation d'urgence par tout personnel provenant d'autres structures concernées.

### **b- Le Poste régional de Commandement Fixe (PRCF)**

Le PRCF est installé à la Direction Régionale

#### **b.1 - Missions**

Le PRCF a pour rôle de :

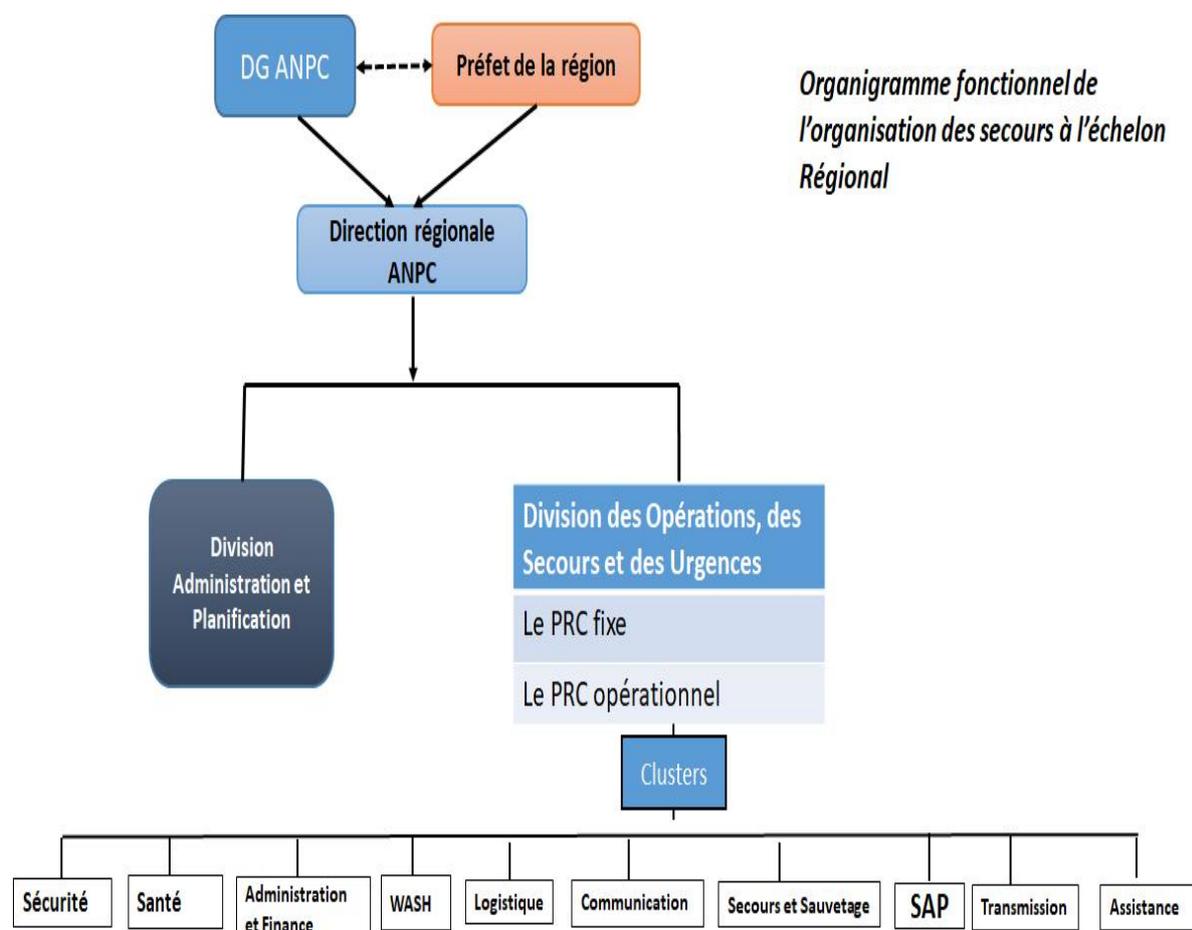
- assurer les liaisons entre le/les poste(s) de commandement opérationnel et les différents clusters ;
- exploiter les informations et les renseignements reçus ;
- coordonner et diriger les renforts sur les lieux du sinistre.

#### **b.2 – Fonctionnement**

Le PRCF est une structure permanente dont le fonctionnement est assuré par le personnel de l'agence renforcé en situation d'urgence par tout personnel provenant des clusters concernés.

## ❖ Les clusters

Les clusters sont des groupes de travail thématique dans la gestion des urgences. Au nombre de neuf (Administration et finance ; logistique ; sécurité ; santé ; Wash ; secours, sauvetage et assistance ; communication ; transmission ; SAP), leur organisation, composition et fonctionnement sont en annexe VI.



### 4.1.3 A l'échelon Préfectoral

Le plan d'organisation de la réponse à la sécurité civile a pour cadre la préfecture. Les Directions régionales de l'ANPC sont responsables de son élaboration avec les acteurs de la plateforme préfectorale sous l'autorité du préfet. Le préfet est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations. Pour remplir cette mission, le préfet dispose des organes préfectoraux de planification des secours et de gestion des urgences. Dans le cas où la catastrophe se produit dans la commune, le Maire est directement associé au Préfet pour l'organisation des secours.

#### 4.1.3.1 Organe préfectoral de planification des secours : *Division Administration et Planification*

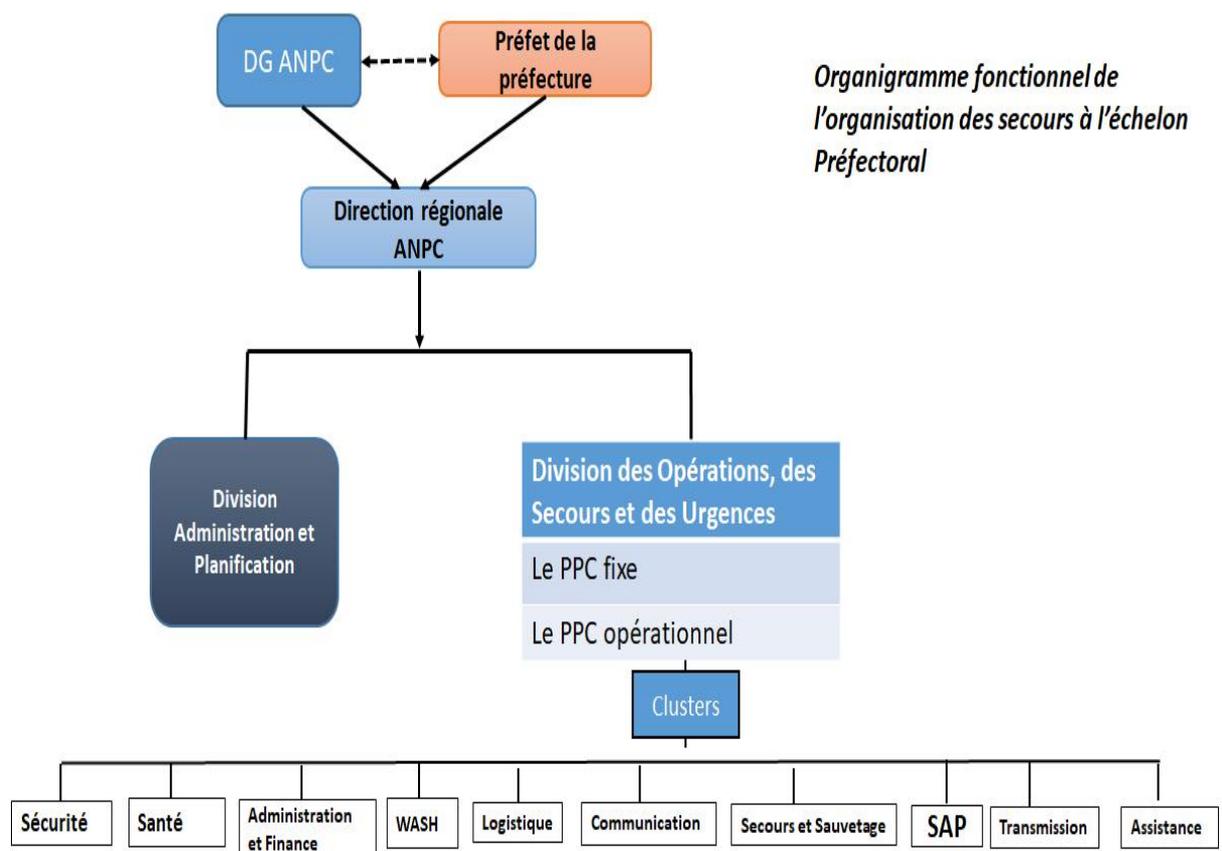
Au niveau préfectoral, l'organe de planification des secours est la Division Administration et Planification de la Direction régionale de l'ANPC suivant les mêmes attributions que le niveau régional.

#### 4.1.3.2 Organe préfectoral de gestion des urgences : *Division des Opérations, des Secours et des Urgences*

Au niveau préfectoral, l'organe de gestion des urgences est la Division des opérations, des secours et des urgences de la Direction régionale de l'ANPC suivant les mêmes attributions que le niveau régional.

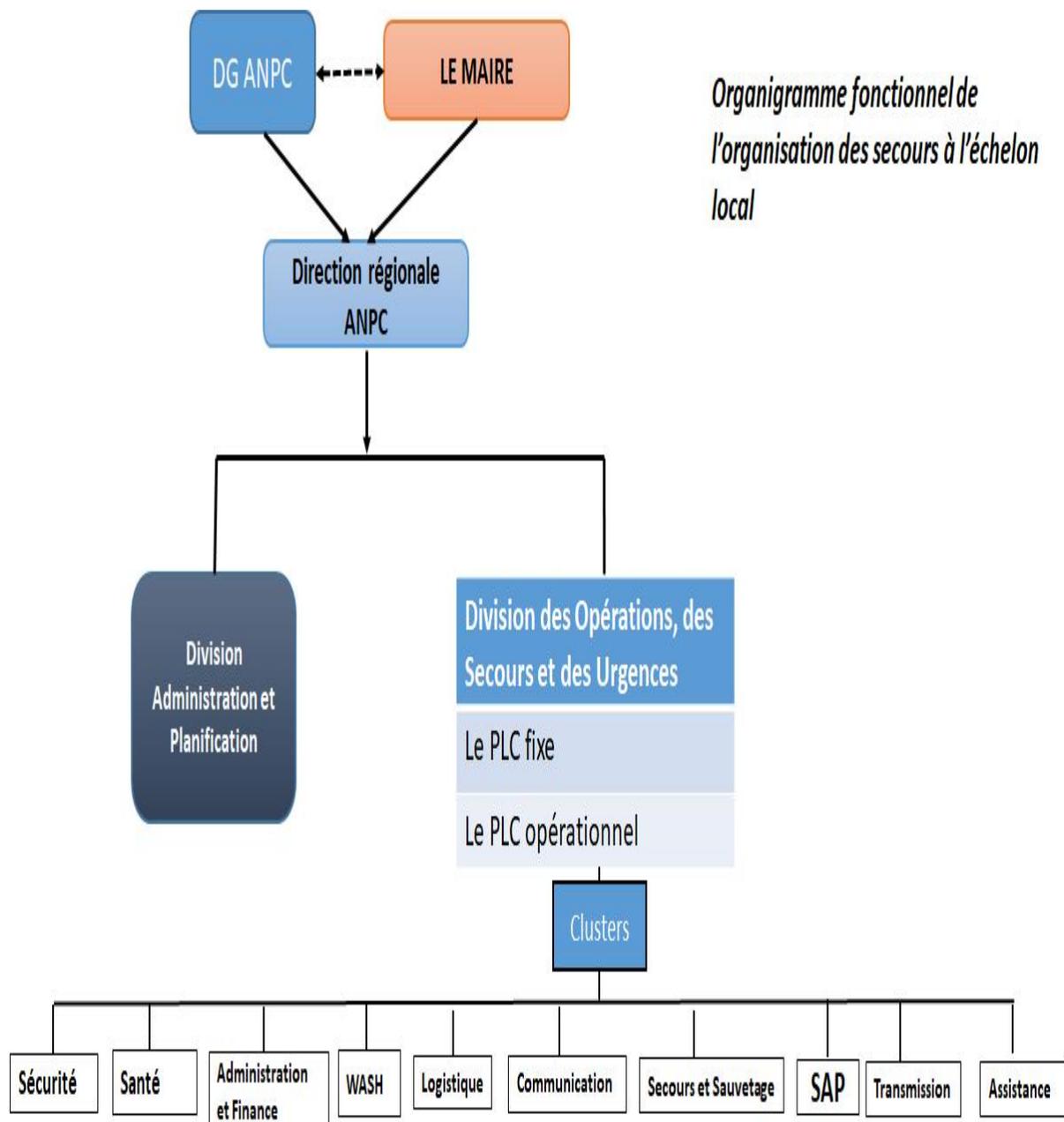
Les clusters

Les clusters sont des groupes de travail thématiques dans la gestion des urgences. Au nombre de neuf (Administration et finance ; logistique ; sécurité ; santé ; Wash ; secours, sauvetage et assistance ; communication ; transmission ; SAP), leur organisation, composition et fonctionnement figure ci-dessous.



#### 4.1.4 A l'échelon Local (communal)

Le plan d'organisation de la réponse de la sécurité civile a pour cadre la commune. Les Directions régionales de l'ANPC sont responsables de son élaboration sous l'autorité du maire. Le Maire est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations, ainsi que de la formation du personnel. Pour remplir cette mission, le maire dispose des organes locaux de planification des secours et de gestion des urgences suivant les mêmes attributions que le niveau préfectoral et régional.



## **4.2 Mécanismes de gestion de l'information**

Mécanisme d'alerte et de partage d'information

### **4.2.1 A l'échelon national**

A l'échelon national, seul le Ministre en charge de la protection civile ou son représentant peut prendre l'initiative de déclencher le plan ORSEC suite à l'analyse du rapport de la situation présenté par l'ANPC aux autorités. Le déclenchement s'annonce par communiqué à la télévision et sur les radios nationales.

Le communiqué est relayé par tous les moyens par les médias, les gendarmes, les services de police, les centres de secours, le Maire, le Sous-préfet, le Préfet ou le Gouverneur. Tout appel à une autorité concernant le communiqué ORSEC doit être précédé de la mention "avis de sinistre, priorité ORSEC".

Dès le déclenchement du plan ORSEC, l'alerte est diffusée simultanément soit collectivement par sirène, soit individuellement par téléphone ou par tous autres moyens.

### **4.2.2 Aux échelons : régional, préfectoral, communal**

#### ***4.2.2.1 Etapes préliminaires***

Alors qu'au niveau national l'organisation des secours se fait du niveau central à la périphérie, aux niveaux de la région, de la préfecture et de la commune, la mise en œuvre des secours se fait de la périphérie au plan central. Ainsi, c'est au maire d'une commune, au préfet d'une préfecture ou au gouverneur ou à défaut au préfet du chef-lieu de la région de prendre sous sa responsabilité les mesures appropriées lors de la déclaration d'un sinistre sur son territoire.

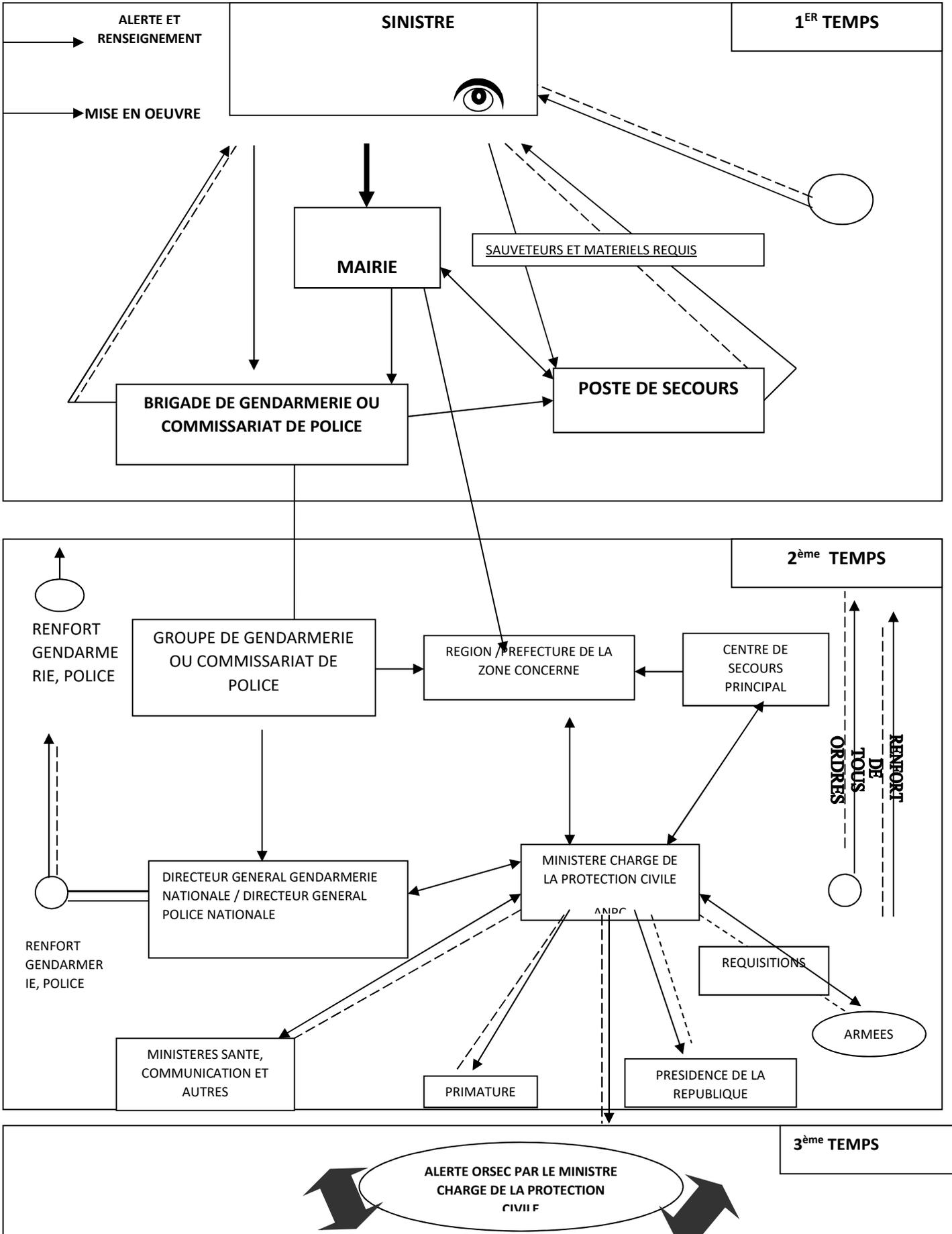
#### ***4.2.2.2 Déclenchement du plan***

Si la lutte contre le sinistre, en raison de son ampleur, risque de nécessiter les moyens dépassant ceux de la commune, le Maire doit alerter et en référer au Préfet, sur la base de l'évaluation de la situation par l'ANPC. Il en est de même du préfet au gouverneur et de ce dernier au Ministre chargé de la protection civile. Les échelons supérieurs sont automatiquement mobilisés si plusieurs échelons en dessous sont sinistrés.

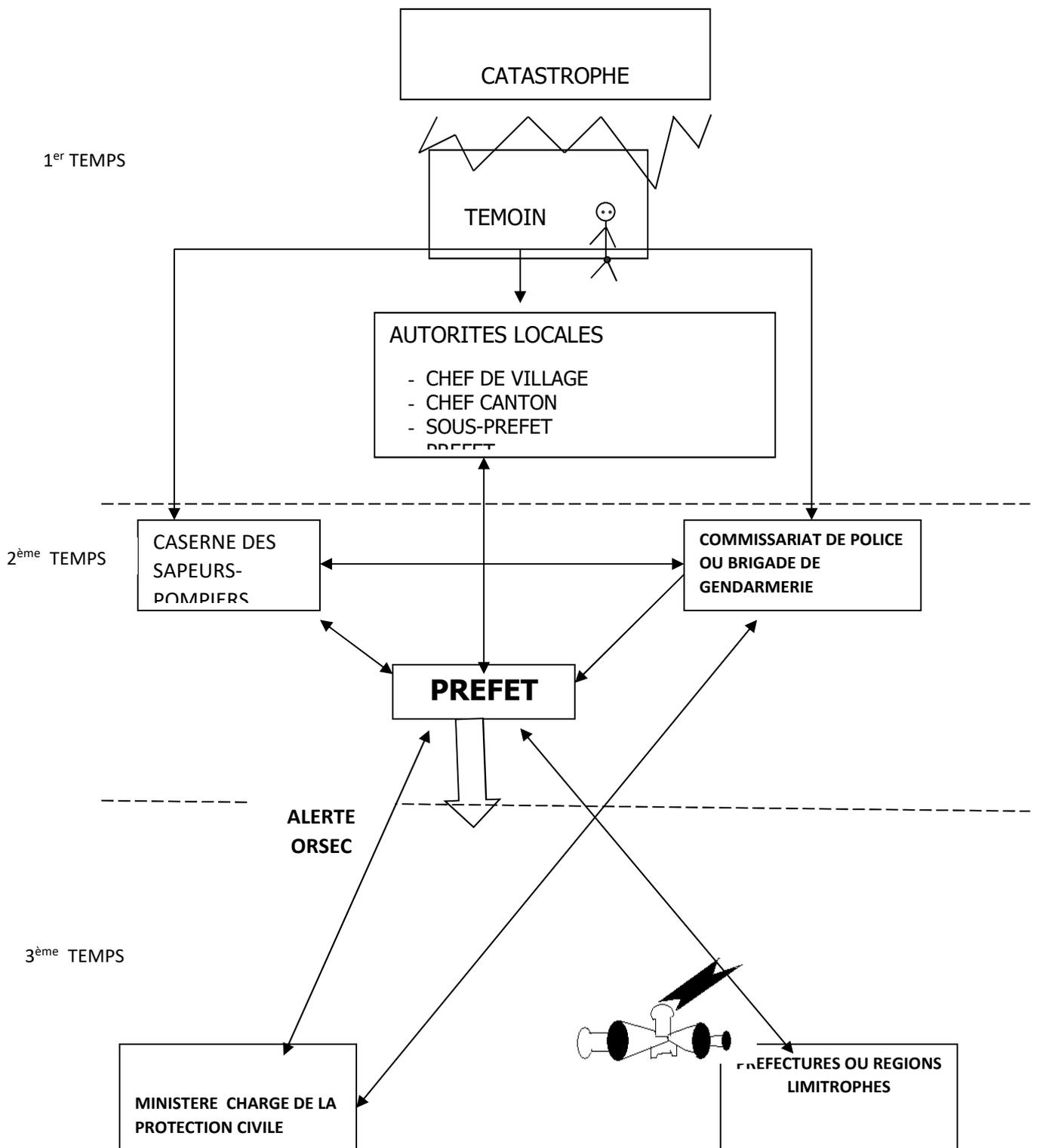
Et si plusieurs préfectures sont concernées ou si le sinistre dépasse les moyens de lutte de la Préfecture ou de la région, le plan national est déclenché suite à l'analyse du rapport de la situation présenté par l'ANPC aux autorités.

Au cas où les moyens nationaux ne suffisent plus à contenir le risque ou ses conséquences, un appel à l'assistance internationale est lancé par le gouvernement.

# PROCESSUS D'ALERTE ET D'ENGAGEMENT DE SECOURS



## Schéma de mise en action du plan ORSEC (Exemple : Plan préfectoral)



### 4.2.2.3 Rôles et responsabilités par secteur

Type d'Aléas	Services Requis	Intervention Requise	Responsables
	COMMUNICATION.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaissance ;</li> <li>- Evaluation rapide des besoins</li> <li>- Publi-reportage et diffusion de l'information.</li> <li>- Sensibilisation</li> <li>- Mobilisation sociale</li> <li>- Renforcement</li> <li>- Rendre accessible le système digital les services financiers</li> <li>- Canaliser les informations diffusées sur les réseaux sociaux</li> </ul>	<p>Institut National d'Hygiène Ministères en charge de la santé, de la sécurité /ANPC, de l'élevage ; de la communication Divisions de l'épidémiologie (santé humaine, animale et environnementale), Service de santé des armées, Autorités locales, ASC, OSC ( CRT,... ) SNU (OMS, UNICEF,... ) Autres partenaires en développement</p>
	SANTE HUMAINE/ ANIMALE ET ENVIRONNEMENTAL E	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge des malades ;</li> <li>- Renforcement des structures de soins de santé humaine et animale en médicaments, matériels et de différents Kits.,</li> <li>- Surveillance épidémiologique et épizootique</li> <li>- Prévention des épizooties,</li> <li>- Prévention des IST/VIH,</li> <li>- Installation de PMA ;</li> <li>- Mise en place d'une logistique d'évacuation</li> <li>- Surveillance laboratoire</li> <li>- Pré positionnement des intrants</li> <li>- Vaccinations</li> <li>- Coordination et supervision des actions</li> <li>- Suivi/ Evaluation</li> <li>- Recherche épidémiologique</li> <li>- Enterrement digne et sécurisé.</li> <li>- Renforcement des compétences.</li> </ul>	<p>Institut National d'Hygiène Ministères en charge de la santé, de la défense, de la protection civile /ANPC, de l'eau, de l'agriculture de la Planification, de l'Economie et des Finances, Partenaires en développement, SNU (OMS, UNICEF, UNFPA ,OOAS,... ) Divisions de l'épidémiologie (santé humaine, animale et environnementale), , Autorités locales, , Action Sociale, OSC (OCDI, CRT, , Plan International TOGO CRS ... ) , COUSP, EMM, EIR , Groupe thématique Eau, Hygiène, assainissement, Collectivités locales, , EAA, Enseignement Supérieur, (Universités), Autres organismes humanitaires</p>
	EAU HYGIENE ET ASSAINISSEMENT;	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle des denrées alimentaires</li> <li>- Approvisionnement en eau potable,</li> <li>- Construction de sanitaires ;</li> <li>- Implantation de toilettes mobiles ;</li> <li>- Mise en place des DLM ;</li> <li>- Mise en place de dispositifs de lavage à main</li> <li>- Mise en place du dispositif de traitement de l'eau ;</li> <li>- Distribution de Kits hygiéniques ;</li> <li>- Distribution de moustiquaires ;</li> <li>- Assainissement des sites ;</li> <li>- Pulvérisation et désinfection</li> <li>- Abattage/ Incinération/Enfouissement</li> <li>- Enterrement digne et sécurisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministères en charge de la santé, de l'élevage, de l'eau, de l'environnement, <b>Infrastructure et transport</b></li> <li>• Partenaires en développement,</li> <li>• SNU (OMS, UNICEF, UNFPA,... )</li> <li>• Service de santé des armées,</li> <li>• OSC (CRT,...),.</li> <li>• Autorités locales,</li> <li>• Groupe thématique Eau, Hygiène, assainissement,</li> <li>• Collectivités locales, Direction de l'assainissement et de la protection du cadre de vie,</li> </ul> <p>EAA, ANASAP,</p>

	SECURITE ET PROTECTION CIVILE/PROTECTION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécurisation des sites d'isolement</li> <li>- Evaluation et estimation des pertes et besoins d'assistance</li> <li>- Protection des intervenants</li> <li>- Soutien psychosocial</li> <li>- Prise en charge adéquate des personnes vulnérables</li> <li>- Sensibilisation, éducation de la masse</li> </ul>	Ministères en charge de la sécurité et de la protection civile (ANPC), de l'action sociale, de la défense, OSC (Plan International Togo,...), SNU
--	--	--	---

Type d'Aléas	Services Requis	Intervention Requise	Responsables
INONDATION	COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaissance ;</li> <li>- Evaluation rapide des besoins en communication</li> <li>- Publi-reportage et diffusion de l'information.</li> </ul>	<u>Ministères</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication</li> <li>• Sécurité et Protection Civile ;</li> <li>• Défense, (Gendarmerie Nationale) ;</li> <li>• Santé ;</li> <li>• Administration Territoriale (Autorités locales) ;</li> <li>• Economie et Finances ;</li> <li>• Travaux Publics ;</li> <li>• Transports ;</li> <li>• Energie et Mines ;</li> <li>• Eau et Assainissement;</li> <li>• Aménagement du territoire ;</li> <li>• ;</li> <li>• Economie numérique ;</li> <li>• Action Sociale ;</li> <li>• Agriculture (MAPAH).</li> <li>• Urbanisme et Habitat ; ANASAP ;</li> <li>• Environnement</li> </ul> <u>Système des Nations Unies ;</u> <u>Croix Rouge Togolaise</u> <u>Organisations de la Société Civile</u>
	TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transport des équipes d'intervention et des dons en vivres et non vivres (véhicules des transports) ;</li> <li>- Aménagement des voies de déviation (Bull, grader, etc.), et réhabilitation des infrastructures routières endommagées ;</li> <li>- Evacuation des eaux (Motopompes) ;</li> <li>- Approvisionnement en eau potable (camions citernes, camions purificateurs ).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministères chargés de :</li> <li>• TP;</li> <li>• l'eau et de l'assainissement ;</li> <li>• l'Economie (Garage Central) ;</li> <li>• la Défense (génie militaire, gendarmerie)</li> <li>• l'Urbanisme et Habitat ; (ANASAP),</li> <li>• SNU</li> <li>• ANPC</li> <li>• OSC</li> </ul>
	SECURITE/PROTECTION CIVILE/PROTECTION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secours et Sauvetage ;</li> <li>- Accueil, regroupement ;</li> <li>- Logement ;</li> <li>- Soutien psychosocial ;</li> <li>- sécurité des sinistrés sur le site.</li> <li>- Assistance en vivres et non vivres,</li> </ul>	Ministères chargés de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité ;</li> <li>• Défense (Gendarmerie) ;</li> <li>• Santé</li> <li>• Action Sociale ;</li> <li>• Administration territoriale (Préfets et Maires) ;</li> <li>• Comités de Base ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge des malnutris ;</li> <li>- Installation des tentes et d'abris de fortune ;</li> <li>- pré positionnement de matériels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ANSAT, ADRA-Togo, CRT, OCDI, CRS, PAM, UNICEF, OSC</li> <li>• SNU, OCDI, ATBEF, CRS, Plan Togo, CROIX ROUGE TOGOLAISE</li> </ul>
	EAU HYGIENE ET ASSAINISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approvisionnement en eau potable ;</li> <li>- Construction de sanitaires ;</li> <li>- Implantation de toilettes mobiles ;</li> <li>- Distribution de comprimés de chlore ;</li> <li>- Mise en place des DLM ;</li> <li>- Mise en place du dispositif de traitement de l'eau ;</li> <li>- Mise en place des dispositifs de lavage à main ;</li> <li>- Distribution de Kits hygiéniques ;</li> <li>- Distribution de moustiquaires ;</li> <li>- Assainissement des sites ;</li> <li>- Pompage des eaux dans les zones inondées ;</li> <li>- Pulvérisation et désinfection des zones sinistrées.</li> </ul>	<p>Ministères chargés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la Santé ;</li> <li>• l'Eau et Assainissement ;</li> <li>• l'Urbanisme et Habitat (ANASAP) ;</li> <li>• Travaux Publics</li> <li>• Défense (Sapeurs-Pompiers, service de santé)</li> <li>• Environnement</li> <li>• <u>Agences SNU (UNICEF, OMS,...) et OSC (OCDI, Plan Togo, CRS, Croix-Rouge Togolaise,...)</u></li> <li>• EAA</li> <li>• Groupe thématique Eau Hygiène et assainissement</li> </ul>
	SANTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge des cas de blessés, noyés et décès</li> <li>- Renforcement des structures de soins en médicaments, matériels et différents Kits de santé,</li> <li>- Surveillance épidémiologique,</li> <li>- Prévention des IST/VIH,</li> <li>- Prévention de violences basée sur le genre sur les sites de regroupement,</li> <li>- Prise en charge des cas de maladies,</li> <li>- Installation d'un PMA ;</li> <li>- Mise en place d'une logistique d'évacuation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère chargé de : <ul style="list-style-type: none"> <li>*la Santé</li> <li>*l'Action Sociale ;</li> <li>* la défense (Le Service de santé des armées) ;</li> </ul> </li> <li>- SNU(OMS, UNICEF, UNFPA,...)</li> <li>- OSC ( Croix-Rouge Togolaise, OCDI ; CRS, Plan Togo ,... ) ;</li> <li>-</li> </ul>
	ENERGIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture de l'énergie électrique dans les camps de regroupement et autres,</li> <li>- Fourniture de groupes électrogènes et carburant, panneaux solaires et énergie de cuisson</li> </ul>	<p>Ministère chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'Energie/CEET ; CEB</li> <li>• Finances</li> <li>• SNU et OSC</li> </ul>
		-	•
	JUSTICE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite (Constataion des infractions et recherche des auteurs)</li> <li>- Répression (Conduite devant le Parquet) ;</li> <li>- Identification judiciaire ;</li> </ul>	<p>Ministère chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la Sécurité,</li> <li>• la Défense</li> <li>• la Justice</li> </ul>

Type d'Aléas	Services Requis	Intervention Requise	Responsables
<b><u>VENTS</u></b> <b><u>VIOLENTS</u></b>	INFORMATION/ COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaissance des zones affectées ;</li> <li>- Evaluation rapide des besoins en communication,</li> <li>- Publi-reportage et diffusion de l'information.</li> </ul>	<p><u>Ministères chargés de la</u> Sécurité et de la Protection Civile ; Défense, (Gendarmerie Nationale) ; Santé ; Administration Territoriale (Collectivités locales) ; Communication (presse officielle, Médias privés), Postes et Télécommunications, Cluster communication</p> <p>Systeme des Nations Unies ; OSC (Croix Rouge Togolaise,...)</p>
	TRAVAUX PUBLICS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement des voies de déviation (Bull, grader, etc.) ;</li> <li>- Dégagement des voies obstruées</li> <li>- Aménagement d'entrepôts multifonctionnels (logistique, santé, éducation, habitat, etc.)</li> <li>- Aménagement des socles,</li> <li>- Réhabilitation des infrastructures routières et socio collectives</li> </ul>	Ministères chargés de la Défense (Génie militaire), des Travaux Publics ; ANASAP, SNU, OSC, etc.
	SECURITE/ PROTECTION CIVILE/PROTEC TION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secours et Sauvetage ;</li> <li>- Accueil,</li> <li>- Regroupement ;</li> <li>- Hébergement ;</li> <li>- Assistance humanitaire des sinistrés</li> <li>- Distribution de nourritures</li> <li>- Prise en charge des malnutris</li> <li>- Sensibilisation sur l'hygiène alimentaire</li> <li>- Soutien psychosocial</li> <li>- Prise en charge adéquate des personnes vulnérables</li> <li>- Protection des biens,</li> <li>- Sécurisation des sites et des personnes</li> </ul>	Ministères chargés de la Sécurité, de la Protection civile, de la Défense (CSP), de l'Action Sociale ; de l'Administration territoriale (Préfets et Maires) ; de l'Agriculture (ANSAT)
	EAU HYGIENE ET ASSAINISSEME NT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approvisionnement en eau potable ;</li> <li>- Distribution de comprimés de chlore (Aquatabs)</li> <li>- Sensibilisation à l'hygiène corporelle et environnementale ;</li> <li>- Réalisation de latrines et douches</li> <li>- Assainissement des sites,</li> <li>- Pulvérisation et désinfection des zones sinistrées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministères chargés de la Santé, de l'eau, de l'assainissement, de la Sécurité (Sapeurs-Pompiers), de l'Environnement et Ressources Naturelles;</li> <li>• ANASAP, ANPC;</li> <li>• <u>SNU</u> (UNICEF, OMS,...);</li> <li>• <u>OSC</u> (OCDI, CRS, CRT, Plan International Togo,...);</li> <li>• EAA</li> <li>• Groupe thématique Eau Hygiène et assainissement,</li> </ul>
	SANTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge des blessés et des cas de malades</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministères chargés de la Santé, de la protection civile (ANPC)</li> <li>• Service de santé des armées</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des structures de soins de santé en personnel, médicaments, matériels et de différents Kits,</li> <li>- Installation de PMA,</li> <li>- Renforcement de la surveillance épidémiologique,</li> <li>- Prévention IST/SIDA,</li> <li>- Prise en charge des victimes de violence sexuelle sur les sites de regroupement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère chargé de l'Action Sociale ;</li> <li>• SNU (OMS, UNICEF, UNFPA, ...)</li> <li>• ;OSC (CRT ; OCIDI ; CRS ; Plan International Togo, ATBEF, ...)</li> </ul>
	ENERGIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture de l'énergie dans les camps de regroupement et autres (Groupe électrogène, et énergie de cuisson, plaques solaires, lampes)</li> <li>- Réhabilitation du système de fourniture d'énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère chargé de l'Energie/CEET ;</li> <li>• ANPC</li> <li>• OSC</li> <li>• SNU</li> <li>• Patronat et autres PTF</li> </ul>
	POLICE JUDICIAIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention (Patrouille)</li> <li>- Poursuite (Constatation des infractions et recherche des auteurs)</li> <li>- Répression (Conduite devant le Parquet)</li> </ul>	Ministères : Sécurité et de la Protection Civile, Justice (Parquet) Défense ; Préfets ; CNDH.

### 4.2.3 Matrice de Réaction Rapide

#### Epidémies

PREMIERES 24 HEURES		
N° ordre	Activités	Par qui?
1	Notification des cas, suivi de la collecte des données au niveau de la zone affectée	Ministère de la santé.
2	Reconnaissance : confirmation de l'épidémie	
3	Prise en charge des cas confirmés	
PREMIERES 48 HEURES		
4	Réunion ad hoc des acteurs (cluster santé, SNU)	Ministère de la santé
	Compte rendu à l'autorité	
	Déclenchement de l'alerte	
5	Evaluation rapide des besoins.	<b>Ministères</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé</li> <li>• Sécurité et Protection Civile/ANPC</li> <li>• Défense, (Gendarmerie Nationale)</li> <li>• Administration Territoriale (Autorités locales)</li> <li>• Eau/Hygiène/Assainissement</li> <li>• Action Sociale</li> <li>• Agriculture, Elevage et Pêche.</li> </ul> SNU (OMS, UNICEF, UNFPA, ...) OSC (CRT, ...)
6	Premiers secours d'urgences Mobilisation sociale Aménagement des sites d'isolement (Installation des tentes, de sanitaires, réhabilitation des sites d'accueil des sinistrés, ...)	MS, MDAC (Santé des armées), MSPC (ANPC), Action sociale, ANASAP, Administration Territoriale (Autorités locales), Sapeurs-pompiers, Croix-Rouge Togolaise, SNU, Acteurs humanitaires.

**PREMIERES 2 SEMAINES**

	Mobilisation du personnel et acheminement des intrants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de la Santé humaine et animale</li> <li>• ANASAP</li> <li>• Ministère de l'Economie et des Finances (Garage Central)</li> <li>• Ministère des Transports</li> <li>• Défense</li> <li>• Action sociale</li> <li>• ANSAT</li> <li>• SNU (OMS, UNICEF, UNFPA,...)</li> <li>• OSC (OCDI, CRS, Plan TOGO, CRT,...)</li> </ul>
7	Assurer les Liaisons	<b>Ministères</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé</li> <li>• Communication</li> <li>• Défense</li> <li>• Protection civile</li> <li>• Administration Territoriale (Préfets et Maires)</li> </ul> Comités de Base
8	Approvisionnement en eau potable (camions citernes).	Ministère de l'eau, TdE, ANASAP, Sapeurs-pompiers, UNICEF, ONG, défense.
9	Relèvement précoce (Soutien psychosocial) Distribution de Kit WATSAN Assainissement des sites Assistance en vivres et non vivres, Prise en charge nutritionnelle, Renforcement des structures de soins en médicaments, matériels, Kits de Solution de Réhydratation, Fourniture de l'énergie dans les camps de regroupement et autres, Fourniture de Tentes,	MSPC (ANPC), Ministères de la Santé, Action Sociale, Administration Territoriale, (Autorités locales) Energie/CEET, Travaux Publics, ANASAP, ANSAT, SNU (UNFPA, OMS, UNICEF PAM,...) Acteurs humanitaires, , OSC (ADRA-Togo, Croix-Rouge, OCDI, CRS, , OCDI, , Plan Togo, etc.) EAA,
10	Surveillance épidémiologique	Divisions de l'Epidémiologie ; OMS, Institut National d'Hygiène
11	Mobilisation des ressources	Ministères de la santé, de l'Economie et Finances, de la Coopération, de la planification Partenaires en développement SNU (OMS, UNICEF, UNFPA), ANPC
12	Coordination des actions Consolider l'information (3Ws), Analyse des lacunes de gestion Analyse des flux de l'assistance matérielle	ANPC, Ministère de la Santé et Partenaires en développement
13	Tenir des briefings et points de presse pour les partenaires et les media	MS /ANPC
14	Faire l'évaluation approfondie en vue de la planification des actions de relèvement et de développement	MS / ANPC et Partenaires

## Inondation

PREMIERES 24 HEURES		
N° ordre	Activités	Par qui?
1	Transmettre les alertes aux autorités des zones concernées	Ministère chargé de la protection civile/ANPC
2	Secours et Sauvetages	CSP, CRT, ANPC, COUSP
3	Collecter au niveau national les premières informations générées dans les régions affectées	ANPC, Ministère de la Défense (Armée de l'air, Gendarmerie Nationale,).
4	Fournir de l'information aux médias publics et privés	ANPC
5	Distribution de nourritures	ANPC, Action Sociale,
PREMIERES 48 HEURES		
6	Réunion ad hoc des acteurs	ANPC/Gouvernement
	Compte rendu à l'Autorité	
	Déclenchement du plan ORSEC	
7	Evaluation rapide des besoins.	<p><b><u>Ministères chargés de :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la Sécurité (ANPC, Police nationale)</li> <li>• l'Action Sociale</li> <li>• la Défense, (Armée de l'air, Génie militaire, Gendarmerie Nationale, CSP, service de santé)</li> <li>• l'Urbanisme et Habitat ;(ANASAP)</li> <li>• la Santé</li> <li>• l'Administration Territoriale (Autorités locales)</li> <li>• des Infrastructures</li> <li>• des Mines et Energie</li> <li>• l'Eau et Assainissement</li> <li>• Economie numérique</li> <li>• Agriculture (MAPAH)</li> <li>• Environnement</li> <li>• Industrie (accidents chimiques) ; ANIAC</li> <li>• SNU (PNUD, OMS UNICEF, PAM, FAO, HCR, etc.)</li> <li>• OSC (CRT, OCDI, CRS, ADRA-Togo, etc.)</li> </ul>
8	Premières assistances d'urgence; Mobilisation générale de tous les acteurs; Aménagement des sites d'accueil (Installation de tentes, de sanitaires, etc.) Installation des sinistrés; Distribution des vivres et non vivres, eau potable; Aménagement des pistes endommagées et les voies de déviations	MSPC (ANPC), MSHP, MIT Action sociale, Agriculture, Sapeurs-pompiers, Génie militaire, ANASAP, SNU, Acteurs humanitaires, OSC (Croix-Rouge Togolaise,...)

PREMIERES 02 SEMAINES		
9	Mobilisation du personnel et acheminement des kits d'assistance, des dons, du matériel,...	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère chargé de la protection civile (ANPC et Police)</li> <li>• Ministère chargé de l'Action sociale</li> <li>• Ministère de la Défense (Armée de l'air, Génie militaire, Gendarmerie, Sapeur-pompier)</li> <li>• Ministère de la santé,</li> <li>• Ministère de l'environnement</li> <li>• MEERHV</li> <li>• Ministère de l'Economie (Garage Central),</li> <li>• MIT</li> <li>• ANASAP</li> <li>• ANSAT</li> <li>• SNU (PNUD, OMS UNICEF, PAM, FAO, etc.)</li> <li>• OSC (CRT, OCDI, CRS, ADRA-Togo, etc.)</li> </ul>
10	Aménagement des voies de déviation (Bull, grader, régulation de la circulation etc.) ;	<p><u>Ministères chargés de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• TP</li> <li>• (ANASAP)</li> <li>• la Sécurité</li> <li>• la Défense (génie militaire)</li> </ul>
11	Evacuation des eaux (pompage)	Assainissement, Sapeurs-Pompiers, Génie militaire, communes , , ANASAP, ANPC
12	Approvisionnement en eau potable (chlore, camions citernes, camions purificateurs etc.).	TdE, Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB), Sapeurs-Pompiers, ANASAP
13	Relèvement précoce, Soutien psychosocial Mise en place de Kits de toilettes mobiles Assainissement des sites Assistance en vivres et non vivres, Nutrition, Renforcement des structures de soins en médicaments, matériels, Kits de Solution de Réhydratation, Fourniture de l'énergie dans les camps de regroupement et autres, Fourniture de Tentes, Ponts modulable et Passerelles Sensibilisations	<p><u>Ministères chargés de :</u></p> <p>la Sécurité (ANPC) ; l'Action Sociale ; la Santé, Mine et énergie (CEET), Agriculture; Infrastructures, ANASAP ; ANSAT, Autorités locales, SNU (UNFPA, OMS, UNICEF, HCR PAM,...) Acteurs humanitaires, OSC (ADRA-Togo, CRT, OCDI, CRS, ,OCDI, , Plan Togo, etc.), EAA</p>
14	Patrouille sécuritaire (Prévention) Poursuite (Constatation des infractions et recherche des auteurs) Protection des droits de l'enfant et de la femme Regroupement familial	<p><u>Ministères chargé de :</u></p> <p>Sécurité (Police) ; Défense (Gendarmerie); Justice ; Droits de l'homme, Action sociale, SNU (UNICEF, UNFPA,...) OSC (CRT, Plan Togo, etc.)</p>
15	Surveillance épidémiologique	DSIUSR ;  Institut National d'Hygiène, DHAB SNU (OMS,...)
16	Mobilisation des ressources	Ministères de l'Economie et des Finances, Affaires Etrangères et de la Coopération, de la Planification, ANPC, PTF :

		SNU (PNUD, OMS UNICEF, UNFPA, PAM, FAO, etc.) OSC (CRT, OCDI, CRS, ADRA-Togo, Plan-Togo, etc.)
17	Reunions de coordination des actions Consolidation de l'information (3Ws), Analyse des lacunes de gestion Analyse des flux de l'assistance matérielle	ANPC, Plateforme RRC, SNU (PNUD, OMS UNICEF, UNFPA, PAM, FAO, etc.) OSC (CRT, OCDI, CRS, ADRA-Togo, Plan-Togo, etc.)
18	Tenir des briefings et points de presse pour les partenaires et les médias ; Publi-reportage et diffusion de l'information	ANPC, Médias
19	Evaluation approfondie pour la planification des actions de relèvement et de développement	Plateforme nationale, régionales et locales RRC, ANPC et ses démembrements

## Vents violents

<b>PREMIERES 24 HEURES</b>		
<b>N° ordre</b>	<b>Activités</b>	<b>Par qui?</b>
1	Transmettre les alertes aux autorités des zones concernées	Ministère chargé de la protection civile/ANPC
2	Secours et Sauvetages	CSP, CRT, ANPC, COUSP
3	Collecter au niveau national les premières informations générées dans les régions affectées	ANPC, Ministère de la Défense (Armée de l'air, Gendarmerie Nationale,).
4	Fournir de l'information aux médias publics et privés	ANPC
<b>PREMIERES 48 HEURES</b>		
4	Réunion ad hoc des acteurs	ANPC
5	Compte rendu à l'Autorité	ANPC
6	Déclenchement du plan ORSEC	Ministère chargé de la protection civile
7	Evaluation rapide des besoins.	<u>Ministères chargés de :</u> <u>la Sécurité (ANPC, Police nationale)</u> <u>l'Action Sociale</u> <u>la Défense, (Armée de l'air, Génie militaire, Gendarmerie Nationale, CSP, service de santé)</u> <u>l'Urbanisme et Habitat ;(ANASAP)</u> <u>la Santé</u> <u>l'Administration Territoriale (Autorités locales)</u> <u>des Infrastructures</u> <u>des Mines et Energie</u> <u>l'Eau et Assainissement</u> <u>Economie numérique</u> <u>Agriculture (MAPAH)</u> <u>Environnement</u> <u>Industrie (accidents chimiques) ; ANIAC</u> <u>SNU (PNUD, OMS UNICEF, PAM, FAO, HCR, etc.)</u> <u>OSC (CRT, OCDI, CRS, ADRA-Togo, etc.)</u>
8		

9	Premiers secours d'urgence Mobilisation sociale Aménagement des sites d'accueil (Installation des tentes, des sanitaires, etc.)	MSPC, Action sociale, Santé, ANPC, Génie militaire, ANASAP, Sapeurs-pompiers, SNU, Acteurs humanitaires, Croix Rouge Togolaise
<b>PREMIERES 02 SEMAINES</b>		
10	Mobilisation du personnel et acheminement des dons, kits d'assistance, matériels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère des infrastructures et des Transports</li> <li>• Ministère chargé de l'Action sociale</li> <li>• Ministère de l'Economie et des Finances (Garage Central)</li> <li>• Ministère de la Défense</li> <li>• ANPC</li> <li>• ANASAP</li> <li>• ANSAT</li> </ul> Système des Nations Unies et ONG <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agences SNU (PNUD, OMS UNICEF, PAM, FAO, etc.)</li> <li>• CRT, OCDI, CRS, ADRA-Togo, etc.</li> </ul> Organisations de la Société Civile
11	Aménagement des voies de déviation (Bull, grader, etc.) ;	<u>Ministères</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assainissement</li> <li>• TP</li> <li>• ANASAP</li> <li>• Sécurité et Protection Civile</li> <li>• Défense</li> </ul>
12	Approvisionnement en eau potable (camions citernes).	TdE, Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de base (DHAB) , Sapeurs-Pompiers, ANASAP.
13	Relèvement précoce (Soutien psychosocial) Distribution de Kit WATSAN Assainissement des sites Assistance en vivres et non vivres, Prise en charge nutritionnelle, Renforcement des structures de soins en médicaments, matériels, Kits de Solution de Réhydratation, Fourniture de l'énergie dans les camps de regroupement et autres, Fourniture de Tentes,	MSPC (ANPC), Ministères de la Santé, Action Sociale, Administration Territoriale, (Autorités locales) Energie/CEET, Travaux Publics, ANASAP, ANSAT, SNU (UNFPA, OMS, UNICEF PAM,...) Acteurs humanitaires, , OSC (ADRA-Togo, Croix-Rouge, OCDI, CRS, , OCDI, , Plan Togo, etc.) EAA,
14	Patrouille sécuritaire (Prévention) Poursuite (Constatation des infractions et recherche des auteurs) Protection des droits de l'enfant et de la femme Regroupement familial	<u>Ministères/Institutions :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité et Protection Civile ;</li> <li>• Défense ;</li> <li>• Justice (Police et Gendarmerie Nationales) ;</li> <li>• Droit de l'homme,</li> <li>• Action sociale,</li> <li>• Promotion de la Femme</li> <li>• CNDH.</li> </ul> <u>ONG</u> CRT, Plan International Togo, etc.
15	Surveillance épidémiologique	Division Epidémiologie ; OMS, Institut National d'Hygiène, DHAB
16	Mobilisation des ressources	Ministères de l'Economie et des Finances, ANPC, Affaires Etrangères et de la Coopération, de la Planification, de l'Action Sociale, Partenaires en développement :_Système des Nations Unies et ONG

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agences SNU (PNUD, OMS UNICEF, UNFPA, PAM, FAO, etc.)</li> <li>• CRT, OCDI, CRS, ADRA-Togo, Plan International Togo, etc.</li> </ul>
17	Réunions de coordination des actions Consolider l'information (3Ws), Analyse des lacunes de gestion Analyse des flux de l'assistance matérielle	ANPC et Partenaires en développement : Système des Nations Unies et ONG <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agences SNU (PNUD, OMS UNICEF, UNFPA, PAM, FAO, etc.)</li> <li>• CRT, OCDI, CRS, ADRA-Togo, Plan International Togo, etc.</li> </ul>
18	Tenue de briefings et points de presse pour les partenaires et les médias ; Publi-reportage et diffusion de l'information	ANPC, médias
19	Evaluation approfondie pour la planification des actions de relèvement et de développement	Plateforme nationale RRC, ANPC et Partenaires en développement : Système des Nations Unies et ONG <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agences SNU (PNUD, OMS UNICEF, UNFPA, PAM, FAO, etc.)</li> <li>• CRT, OCDI, CRS, ADRA-Togo, Plan International Togo, etc.</li> </ul>

### 4.3 Mécanismes de mobilisation de ressources financières

#### 4.3.1 Mécanismes internes

Au plan interne, le seul mécanisme de mobilisation des ressources est la subvention de l'État.

Ainsi, au titre de l'année 2020, l'Agence nationale de la protection civile (ANPC) a bénéficié d'une subvention du gouvernement pour la gestion des urgences et des catastrophes.

En ce qui concerne les contributions de l'État, il revient au Ministère de la sécurité et de la protection civile, assurant le leadership de la gestion des risques de catastrophes, de faire le plaidoyer auprès de la plus haute autorité politique.

Il est aussi important de promouvoir le financement des opérateurs économiques nationaux et des collectivités territoriales pour la gestion des urgences et des catastrophes.

Cependant, face aux besoins croissants pour la gestion des urgences, il est impérieux qu'un fonds national d'urgence soit mis en place.

L'atelier national d'actualisation de Kara en mars 2020, a jugé de la nécessité et recommandé la mise en place effective de ce fonds national d'urgence conformément aux recommandations de la conférence régionale des Chefs d'Etat et des Gouvernements de la CEDEAO tenue en Septembre 2009 à Lomé sur les défis de la protection des droits de l'homme liés aux changements climatiques.

Ce fonds pourra bénéficier des contributions d'autres partenaires au développement et des allocations sur les ressources au titre de la lutte contre la pauvreté.

Toutefois, il est impérieux que tous les départements et institutions intègrent une ligne budgétaire dans leur planification pour la prévention et la gestion des situations d'urgence et de catastrophes.

#### **4.3.2 Mécanismes externes**

Au titre de la coopération internationale, l'État togolais compte sur l'appui des pays amis et des institutions internationales.

La mobilisation des ressources auprès des partenaires se fera par :

- un recensement de tous les partenaires et mécanismes de financement au niveau national, sous régional et international ;
- des démarches appropriées de plaidoyer auprès des bailleurs de fonds ou partenaires pour une mobilisation plus accrue de ressources financières pour la mise en œuvre du Plan National de Contingence.

##### **4.3.2.1 CEDEAO**

La politique de la CEDEAO repose sur des principes de base qui sont les suivants : (i) jouer un rôle de catalyseur pour renforcer la capacité d'autoprotection des communautés ; (ii) fournir aux États membres une aide matérielle et financière ainsi que d'autres formes d'assistance pour la gestion de situations d'urgence et (iii) adopter une approche participative multisectorielle prenant en compte les aspects relatifs au genre et à la diversité culturelle.

Conformément au Cadre de Sendai, les objectifs de cette Politique sont les suivants :

- Faire un plaidoyer et la sensibilisation sur la réduction des risques de catastrophes ;
- Intégrer la réduction des risques de catastrophes dans les politiques, les programmes et les plans de développement ;
- Développer et renforcer les institutions et les mécanismes ainsi que les capacités en vue d'instaurer une résilience face aux risques ;
- Incorporer les approches de réduction des risques de catastrophes dans la préparation aux urgences, la réhabilitation et le recouvrement ;
- Renforcer la contribution de la réduction des risques de catastrophes à la paix et à la sécurité de la région.

L'expérience a démontré que l'insuffisance de ressources financières contribue à réduire l'efficacité des opérations menées par les mécanismes de gestion des catastrophes, notamment dans les situations d'urgence. Il est prévu dans le cadre de la Politique, un guichet du Fonds de la Paix de la CEDEAO consacré à la gestion des catastrophes, afin de fournir des ressources financières essentielles au mécanisme. Ainsi, le Fonds sera la principale source de financement du mécanisme et servira à attirer l'appui des donateurs.

D'autres sources de financement sont prévues, qui comprennent des arrangements de cofinancement dans des domaines connexes tels que le suivi des conflits, la désertification, l'agriculture ainsi que de nouveaux financements en provenance des États membres, des partenaires au développement et du secteur privé.

S'agissant des grands groupes sociaux, il est prévu d'encourager des approches innovatrices faisant appel à la contribution des citoyens aux activités de réduction des catastrophes. Il s'agit notamment d'approches participatives contribuant à promouvoir les partenariats entre les groupes pour la mise en œuvre de la Politique et du Mécanisme à l'échelle nationale et au niveau des communautés.

Une stratégie active est poursuivie dans le cadre de la Politique en vue de la mobilisation des ressources et de l'établissement de partenariats avec les principaux acteurs, en particulier le secteur privé, la société civile et les partenaires internationaux au développement.

Au cas où les capacités et les ressources des États membres ne permettraient pas de faire face à des catastrophes imminentes, en cours ou passées, la CEDEAO fournira une aide matérielle et financière ainsi qu'une assistance en matière de gestion des catastrophes aux États qui en feraient la demande afin de développer les capacités d'intervention dans les situations d'urgence.

#### ***4.3.2.2 Système des Nations Unies***

##### **❖ Le Processus des Appels Consolidés (CAP) Afrique de l'Ouest**

L'Appel consolidé, communément appelé CAP, est un outil qui permet de mobiliser des fonds de façon concertée afin de permettre aux acteurs humanitaires de sauver des vies, préserver et promouvoir des moyens de subsistance et apporter des secours au plus grand nombre dans les plus brefs délais.

Au moins 139 millions d'individus vivent en extrême pauvreté en Afrique de l'Ouest. Ces personnes sont particulièrement vulnérables à l'insécurité alimentaire généralisée, aux effets des catastrophes naturelles récurrentes et régulières et aux épidémies cycliques, tous combinés aux changements climatiques et aux instabilités sociopolitiques.

- Considérant les particularités du contexte ouest africain, les participants à l'atelier de préparation du CAP 2010 ont convenu des axes prioritaires pour l'action humanitaire qui doivent répondre aux vulnérabilités les plus sévères et renforcer la résilience des populations face aux risques. Pour atteindre ces priorités, ils ont identifié les objectifs stratégiques ci-après :
- Réduire la mortalité et la morbidité excessives dans les situations de crises ;
- Renforcer les moyens de subsistance des populations les plus vulnérables affectées par des crises lentes ou soudaines ;
- Garantir l'accès humanitaire et renforcer la protection des populations vulnérables ;
- Renforcer la coordination et la préparation aux urgences aux niveaux régional et national.

#### ❖ **Le Flash Appeal (Appel éclair)**

Le Flash Appeal est un processus de mobilisation de fonds d'urgence mené par le Coordonnateur Résident/Humanitaire et la communauté humanitaire au niveau du pays. Basé sur une évaluation des besoins, le Flash Appeal comprenant les fiches projets (canevas CAP) pour la réponse immédiate à l'urgence soudaine, est lancé par le Coordonnateur des Secours d'Urgence (ERC) et présenté à la communauté des bailleurs de fonds. Les directives et canevas se trouvent en annexe du Plan de Contingence Inter Agences.

#### ❖ **Le Fonds Central pour la Réponse à l'Urgence (CERF)**

Un des quatre (04) piliers de la Reforme Humanitaire, le CERF est un fonds humanitaire pour la réponse à l'urgence administré par OCHA. Le CERF mobilise 500 millions USD par an, disponibles sous le volet Réponse Rapide ou Urgences Sous Financées. Suite à la déclaration de l'urgence, le Coordonnateur Résident/Humanitaire et la communauté humanitaire peuvent préparer un dossier de demande de financement basé sur des besoins évalués et dont les activités/projets répondent aux critères de financement « life saving ». Les directives et canevas se trouvent en annexe du Plan de Contingence Inter Agences.

### **4.3.2.3 Union Européenne (UE)**

Les problèmes liés aux inondations, aux tempêtes et autres phénomènes météorologiques extrêmes deviennent de plus en plus fréquents, s'inquiètent les députés européens. Ils prônent l'utilisation du Fonds de Solidarité de l'Union Européenne pour aider les Etats victimes. Ils invitent également les Etats membres à cesser de bloquer la réforme de ce fonds, qu'ils appellent de leurs vœux depuis 2006.

L'UE dispose de trois (03) mécanismes de mobilisation des ressources financières pour la réponse aux catastrophes, notamment:

#### **a – Le Centre de Contrôle et d'Information (MIC)**

Le mécanisme communautaire pour la protection civile se compose des 28 États membres de l'UE + 03 autres États participants (Islande, Liechtenstein, Norvège). Un pays tiers peut envoyer une demande officielle aux Etats membres pour une aide internationale via la délégation de l'UE dans ce pays.

Le mécanisme communautaire de l'UE pour la protection civile se focalise principalement sur les besoins immédiats de la population juste après la catastrophe.

Le MIC transmet la demande d'aide aux autorités de protection civile des 31 États participants qui, sur une base volontaire, peuvent décider d'offrir leur aide au pays frappé par la catastrophe.

En résumé, le mécanisme communautaire pour la protection civile est basé sur une aide des gouvernements de l'UE au gouvernement demandeur du pays frappé par une catastrophe.

#### **b – L'Office d'Aide Humanitaire de la Commission Européenne (ECHO)**

L'aide humanitaire fournie par ECHO traite avec les ONG et les organisations internationales qui fournissent l'assistance financière. L'assistance en nature émanant des États participants est faite également sur une base volontaire. Les États participants décident ainsi de leurs offres. D'autres outils de financement ECHO sont également à la disposition de l'UE

**Le Disaster Relief Emergency Fund (DREF):** ce financement se fait à travers la fédération de la Croix Rouge en appui aux Croix Rouges locales. Le DREF est un outil propre de la FICR (un peu comme le CERF pour les UN) qui s'en sert comme instrument pour financer les opérations d'urgence des sociétés Croix-Rouge/Croissant-Rouge (CR/CR). Ces fonds sont réservés soit pour initier une opération très rapidement, soit pour les petites catastrophes qui ne

seront pas financées par d'autres partenaires. Pour alimenter le DREF (il existe annuellement une enveloppe), la FICR lance un appel à contribution. Les Sociétés nationales CR/CR du Nord y contribuent, des compagnies privées, des gouvernements, ainsi que ECHO. ECHO dans ce cas ne finance qu'une partie de l'appel du DREF et jamais la totalité.

#### **Autres types de décisions ECHO:**

IL s'agit d'outils classiques ECHO que sont la décision de première urgence, la décision d'urgence ou décision ad hoc. Il s'impose dans ces conditions quelques délais de mise en œuvre. Une fois la décision adoptée, l'UE peut alors contacter ses partenaires habituels (système UN, CICR ou FICR et ONG) disposant d'un siège en Europe et ayant signé un contrat cadre de partenariat avec ECHO.

Parmi les nombreuses actions que mène l'UE au Togo, nous pouvons citer le Projet d'Assainissement Urbain du Togo (PAUT II), dont l'une des composantes, a consisté à la construction du 4<sup>ième</sup> Lac.

Ce projet d'aménagement du 4<sup>ième</sup> lac et de l'assainissement des quartiers environnants a permis, d'une part, à améliorer l'environnement urbain, et d'autre part, à réduire les risques d'inondation qui pèsent sur près de 300 000 habitants des quartiers Kanyikopé, Akodésséwa Est (Kponou), Baguida, Akodésséwa Ouest (Kpota), Adamavo, Kagomé, Adakpamé.

Nous pouvons également cité les fonds de la facilité ACP-UE pour la réduction des risques de catastrophes dont le Togo a été bénéficiaire pour l'actualisation de la stratégie nationale pour la réduction des risques de catastrophes à travers l'UEMOA et la réhabilitation du magasin de stockage du matériel d'intervention humanitaire de l'OIPC pour la sous-région ouest africaine, l'appui à la construction des unités de secours des sapeurs-pompiers et leur renforcement de capacités en équipement d'intervention et de communication par le truchement du projet gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT).

#### ***4.3.2.4 Banque mondiale***

L'engagement des partenaires au développement contribue de façon plus ou moins directe à réaliser les priorités d'action du Cadre de Sendai. Les initiatives de la Banque mondiale concernent :

**Le Projet d'investissement de la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest** qui a pour objectifs de :

i) Renforcer les institutions et politiques nationales en contribuant à l'amélioration de la gouvernance, (les politiques, la planification multisectorielle et spatiale, les réglementations, les études d'impact social et environnemental, économique et la comptabilité du capital naturel de même que l'observation du littoral) ;

ii) Renforcer les investissements physiques et sociaux nationaux à travers l'appui au renforcement des infrastructures vertes et grises, la réduction de la pollution et la gestion des déchets.

**Le « Projet d'Infrastructures et de Développement Urbain » (PIDU).** Il est destiné à (i) accroître l'accès des populations des villes cibles aux infrastructures urbaines et (ii) renforcer les capacités de base dans la gestion municipale des villes.

**Le Projet de Développement des filets sociaux et de la promotion de l'emploi des jeunes** dont l'objectif principal est la réduction de la pauvreté à travers l'établissement et le renforcement des infrastructures socioéconomiques de base pour les communautés les plus démunies du Togo, principalement dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, et des activités génératrices de revenus.

**L'Initiative sur les « risques climatiques et système d'alerte précoce/climate risk & earling warning systems (CREWS) »** a été lancée à la COP21. Elle a pour objectif d'accroître de manière significative les capacités des petits États insulaires (PEID) et des pays les moins avancés (PMA) pour générer et communiquer des alertes efficaces et des informations sur les risques, afin de contribuer à la résilience des populations et de leurs moyens de subsistance.

Au Togo, cette initiative vise à améliorer les capacités opérationnelles du pays en matière de production et de fourniture de données hydrométéorologiques et d'alerte.

**Le Mécanisme de Réponse Immédiate (MRI)** vise à fournir aux pays qui sont frappés par une crise ou une urgence un accès rapide à une partie de leurs soldes non décaissés du fonds IDA pour répondre aux besoins de financement immédiats post-crise. Il repose sur la flexibilité prévue dans la politique opérationnelle (OP 8.00) de la BM qui permet à la fois une restructuration rapide de portefeuilles de projets en cour de mise en œuvre pour répondre aux besoins des crises et d'urgence.

#### **4.4 Evaluation rapide et évaluation approfondie après situation d'urgence et catastrophe**

La réponse aux urgences et aux catastrophes, nécessite la conduite d'une évaluation rapide des besoins d'assistance et d'une évaluation approfondie des besoins de reconstruction et de relèvement.

##### **4.4.1 Evaluation rapide**

Dans les premières vingt-quatre (24) heures de la survenance d'une crise, le gouvernement organise une mission d'évaluation rapide des besoins d'assistance dans les zones touchées. Participent également à cette mission, les agences du Système des Nations Unies, la Croix Rouge Togolaise et les autres organisations à vocation humanitaire. Le rapport de cette évaluation rapide fournit les bases pour le déploiement des premiers secours et le lancement d'un appel à l'assistance internationale si nécessaire.

##### **4.4.2 Evaluation approfondie**

Environ trois mois après la survenance de la crise, une mission d'évaluation approfondie est organisée pour identifier les conséquences immédiates et les effets induits et faire une planification des actions pour le relèvement.

#### **4.5 Budget**

Le présent budget dont les détails se trouvent en annexes s'élève à la somme globale de **six milliard quatre cents quatre-vingt-trois millions huit cents quatre-vingt-et-un mille huit cent (6 483 881 800) FCFA**

La coordination des interventions dans le cadre de ces trois aléas est sous la responsabilité de l'ANPC dont le coût est de **cent cinquante-quatre millions quatre cents quarante-trois mille huit cents (154 443 800) FCFA**.

Le coût opérationnel des plans sectoriels a été budgétisé selon les trois contingences retenues par l'ensemble des participants de l'atelier de Kara.

Pour chaque secteur, le calcul tient compte des deux éléments suivants :

- les besoins identifiés qui incluent les vivres, les non-vivres, et les équipements. Ces besoins varient en fonction de la population affectée et sont basés sur les différents standards minimums.

- les coûts de fonctionnement liés au personnel requis pendant la durée de l'intervention, ainsi que les coûts liés aux différents services transversaux tels que le transport, la distribution, etc.

N°	Départements	Epidémie	Inondation	Vents violents	Total Ressource sollicitée
1.	MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE L'ALPHABETISATION		43 000 000	110 000 000	<b>153 000 000</b>
2.	MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE	4 785 000 000	41 920 000	41 000 000	<b>4 867 920 000</b>
3.	SAPEUR-POMPIER		308 300 000	27 000 000	<b>335 300 000</b>
4.	MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS		58 000 000		<b>58 000 000</b>
5.	URBANISME, HABITAT ET CADRE DE VIE /ANASAP		56 000 000		<b>56 000 000</b>
6.	DGMN		5 000 000	2 500 000	<b>7 500 000</b>
7.	SECURITE ET PROTECTION CIVILE		666 584 000	185 134 000	<b>851 718 000</b>
8.	COORDINATION		<b>117 880 400</b>	<b>36 563 400</b>	<b>154 443 800</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 785 000 000</b>	<b>1 296 684 400</b>	<b>402 197 400</b>	<b>6 483 881 800</b>

#### 4.6. Processus de mise à jour du plan

Etant donné que la planification de la réponse aux crises probables est un processus, le plan de contingence reste un document dynamique. En tant que processus, il est important que le plan soit enclenché dès sa validation, en commençant par prendre les mesures préparatoires de réponse aux urgences.

Etant dynamique, le présent plan de contingence, à l'instar de tout autre, devra annuellement être mis à jour par l'Agence nationale de la protection civile (ANPC) créée par décret N°2017-011/PR du 31 janvier 2017, conformément à ses missions.

Pour éviter tout retard dans l'élaboration du plan consécutif, il est souhaité que la révision soit effectuée au moins un mois avant échéance.

## **Annexes**

---

### **Annexe 1 : présupposition pour la planification**

#### **ALEA 1: EPIDEMIES / EPIZOOTIES**

COVID 19 : 1000 cas confirmés (Durée de gestion 06 mois)

Choléra : 1000 cas confirmés (Durée de gestion : 03 mois)

Diarrhée rouge 2000 cas confirmés (Durée de gestion : 03 mois)

Méningite : 1000 cas confirmés (Durée de gestion : 04 mois)

Grippe aviaire AH5N1 : 10 000 cas confirmés (Durée de gestion : 03 mois)

Maladie à virus Ebola : 800 à 2000 cas confirmés (Durée de gestion : 06 mois)

Fièvre Lassa : 500 à 800 cas confirmés (Durée de gestion : 06 mois)

Fièvre Charbonneuse : 10 000 cas confirmés (Durée de gestion : 03 mois)

Rage : 10 000 (Durée de gestion de 03 mois)

#### **ALEA 2 : INONDATIONS**

10 morts, 130 blessés, 110 000 affectés dont 15 000 sinistrés, 15 000 ha de cultures détruites, 07 sites d'accueil dont 01 opérationnel (Logopé) et 6 identifiés (Kélégougan, BèKpota, Baguida, Aklakou, Afagnagan et Tokpli), 12 disparus, 2500 têtes de cheptel emportées, d'importants stocks de vivres détruits, 100 Km de pistes détruites, 20 ponceaux détruits ou endommagés, 5 ponts détruits, 760 cases décoiffées, 150 bâtiments publics endommagés.

Durée de gestion : 30 jours

#### **ALEA 3 : VENTS VIOLENTS**

Morts : 25 cas

Blessés : 250 cas

Affectés : 5 000 cas

Agriculture : 25000 ha détruits

Elevage : 50 000 têtes tuées

Durée de gestion : 03 mois

## Annexe 2 : plan de réponse par contingence

### Epidémie

#### Santé

A titre de planification, la situation catastrophique envisagée est le type du pire scénario. Au vu des cas déclarés depuis le début de l'épidémie jusqu'au 24 mars 2020 (soit 20 cas), le COVID-19 peut affecter environ 1000 personnes et en faire environ 100 décès. Le COVID-19 peut favoriser les autres épidémies.

En rappel, la moyenne des épidémies de choléra de grande ampleur de 1998 a fait 3669 cas avec 239 décès. Celle de 2001 a affecté 2740 sujets et a fait 135 morts. L'épidémie due à la méningite a affecté 478 personnes en 2019 parmi lesquelles 14 ont perdu la vie.

#### **PLAN D'ACTION EN SITUATION D'URGENCE COVID 19**

Secteurs	Activités	Ressources	Responsable	Acteurs Impliqués	Coût (En million)
Santé	Acquisition du matériel de protection et de prévention	Solution hydro alcoolique, chlore HTH, pulvérisateur ; poubelles noirs, sac poubelle en rouleau balai serpillères thermo flash etc..	MS /DHAB	SNU et partenaires	PM
	Mise à disposition du matériel de protection de COVID 19	Carburant, Véhicule,	MS / DGAS	SNU, COMITE NATIONAL	15
	Renforcement de capacité du corps médical et des volontaires (15000)		MS	SNU COMITE NATIONAL	100
	Dispositif de contrôle et de tri aux portes d'entrée (frontières terrestres, aéroport et maritime)	Solution hydro alcoolique, chlore HTH, pulvérisateur thermo flash	MS	SNU COMITE NATIONAL	PM

	<b>Investigation / Evaluation de la situation (COVID 19, Méningite, Choléra, AH5N1</b>	Carburant, Véhicule, outils d'investigation	MS/DLM	ECD, ECR, OMS INH Autres acteurs	<b>100</b>
	Investigation des gripes	PM	Min. Agriculture	MS, OMS	PM
	Vaccination de la population cible exposée estimée à 150 000 si nécessaire en cas de méningite et grippe humaine	150 000 de doses Seringues U.U Collation Vaccinateur	<b>DSIUSR/ DI</b>	Prestataires, Partenaires	<b>50</b>
	Equipped des centres de prise en charge des 1000 cas déclarés	Lits complets de réanimation, Matelas et Mobiliers	<b>MS / DGAS</b>	MS, OMS, Partenaires	1000
	Prise en charge des 1000 cas déclarés	Médicaments et EPI matériel de traitement	<b>DSIUSR</b> Prestataires	Communauté & Partenaires (OMS, OOAS, Plan International Togo...	<b>3000</b>
	Désinfection et traitement des domiciles et objets des 1000 cas	Carburant, Pulvérisateurs Désinfectant, Techniciens. D'assainissement.	Division. Assainissement.	Communauté	20
	Inhumation des <b>100</b> cadavres selon les normes hygiéniques,	Chaux vive, sacs mortuaires et matériel de protection...	Division de l'Assainissement.	Communauté	300
	Organisation des sensibilisations de proximité sur l'hygiène avec distribution des kits de désinfection et de traitement de l'eau de boisson, des masques et cache-nez	Techniciens. d'assainissement Volontaire et ASC, Kits, Chlore, Carburant et autre logistique	SNIC	ECD, CR, UNICEF, WASH et autres	<b>70</b>
	Information et Education de la population avec émissions médiatisées	Affiches, spots, 15 mégaphones	DGS	Min de la Commun et les partenaires PTF	30
	Suivi/Supervision des activités sur le terrain et en dresser rapport	Carburant, Fourniture, motivation...	<b>DSIUSR /LMD</b>	Comité, Prestataires, OMS	10
	<b>Coût total de la phase d'urgence</b>				<b>4 695</b>

## PHASE POST URGENCE

Secteurs	Activités	Responsable	Acteurs Impliqués	Ressources	Coût
Santé	Poursuivre les actions de lutte (PEC, IEC, Surveillance Epid.)	Min. Santé	Prestataires de Santé et partenaires	Carburant	20
	Evaluation / recherche biologique identifiant les facteurs directs de la crise.	DSIUSR	Comité INH	Réactifs, Carburant, Fourniture	50
	Remise en état (Désinfection, réfection et décontamination des sites)	Assainissement	Comité	Réactifs, Carburant, Fourniture	PM
Coordination	Elaboration et diffusion des rapports de gestion de la crise	DSIUSR	Comité	Fourniture,	10
	Documentation / Capitalisation des leçons apprises dans un document	DSIUSR	Comité	Carburant, Fourniture	10
<b>Total Phase Poste Urgence</b>					<b>90</b>
<b>TOTAL EPIDEMIE</b>					<b>4 785</b>

Quatre milliards sept cent quatre-vingt- cinq millions (4 785 000 000) FCFA comme coût total de la contingence épidémie à une situation des pires scénarii du COVID 19 affectant environ 1000 personnes et faisant environ 100 cas de décès et une éventuelle épidémie additionnelle de choléra, de la rage, de la méningite, de l'Ebola, de Lassa ou de la grippe humaine AH5N1.

**Nota Bene : un plan national multisectoriel est en cours d'actualisation pour la lutte contre le COVID 19**

DSIUSR : Division de la Surveillance des Urgences Sanitaire et de la Riposte.

Nota Bene : un plan multisectoriel sera élaboré sous peu pour la lutte contre la pandémie de grippe humaine H1N1

CROIX ROUGE TOGOLAISE		
AVANT	PENDANT	APRES
- Sensibilisation des populations sur les comportements à risques.	- Participation à la réponse - Mise à disposition d'équipes spécialisées - Sensibilisation aux bonnes pratiques.	- Poursuite de la sensibilisation en vue d'éviter une redondance.

### Inondations

Pour la contingence inondations 2020 le coût des besoins s'élève à **Un milliard deux cent quatre-vingt-seize million six cents quatre-vingt-quatre mille (1 296 684 400) FCFA.**

SECURITE ET PROTECTION CIVILE					
N°	Activités	Moyens	Moyens	Ecart	Evaluation financière de l'écart
		nécessaires	disponibles		
	Acquisition des tentes (une tente pour 10 personnes)	500	200 tentes	300	240 000 000,00
	Approvisionnement en eau potable aux nécessiteux.	20	08 bâches à eau	12	14 400 000,00
	Transport	32 Véhicules	03 camions	12	
			02 ambulances		
			01 Bus		
			06 pick up pour les liaisons		
			06 motos		
			02 zodiacs		

	<b>Surveillance et reconnaissance</b>		3	01 drone	2	<b>1 400 000,00</b>
	<b>Pré-positionnement des <u>non vivres</u></b>	300 000 000 FCFA pour 110 000 <u>sinistrés</u>		3 000 nattes		<b>205 000 000,00</b>
				500 matelas	205 000 000 FCFA	
				7500 paquets de tôles et 895 kilos de <u>pointes</u>		
	<b>Assainissement et sauvetage</b>	10 Motopompes		02 <b>Motopompes</b>	8 Motopompes	<b>205 784 000,00</b>
		5000 Gilets		<b>759 Gilets de sauvetage</b>	4241 Gilets	
Sous total 1						666 584 000,0
SAPEUR POMPIER						
	<b>Activités</b>	<b>Moyens nécessaires</b>	<b>Moyens disponibles</b>	<b>Ecart</b>	<b>Evaluation financière de l'écart en F CFA</b>	
	Rondes et reconnaissances pendant la saison des pluies	Carburant	Moto / véhicules	Carburant	1800000	
		(3 000 l)				
	Acquisition des tentes (une tente pour 10 personnes)	1 100	0	900	270 000 000,00	
	Opération de pompage des eaux (maisons inondées)	Carburant (12 000 l)	motopompes 12 900 000	Carburant	7 200 000,00	
		motopompes		7 200 000		
		12 900 000				

	Opération de sauvetage et évacuation des personnes et des biens.	07 zodiacs	disponibles	10000000 x 7	
					7 000 000,00
	Approvisionnement en eau potable aux nécessiteux.	08 Bâches à eau	05 disponibles	700 000X3	2 100 000,00
		de 5 000 litres			
	Ouverture d'itinéraire (dégagement des arbres déracinés par la pluie)	07 tronçonneuses à bois	07 disponibles	400000x5	2 000 000,00
		1 645 000	1 645 000		
	Prise en charge	100 pompiers,	100 P	Forfait	15 000 000,00
	Entretien	moyens roulants et motopompes		Forfait	5 000 000,00
	Sous total 2				308 300 000,00
	<b>ACTION SOCIALE</b>				
	<b>Activités</b>	<b>Moyens</b>	<b>Besoins pour 2020</b>	<b>Ecart</b>	<b>Evaluation financière de l'écart</b>
		<b>nécessaires FCFA</b>			

	Pré-positionnement des vivres et non vivres			30 000 000 FCFA	30 000 000,00
		50 000 000	30 000 000		
	Prise en charge des équipes d'encadrement	7 000 000		7 000 000 FCFA	7 000 000,00
	Suivi des sinistrés après leur réinsertion	6000 000		6 000 000 FCFA	6 000 000,00
			6 000 000		
	Sous total 3				43 000 000,00
	SANTE				
	<b>Activité</b>	<b>Moyens nécessaires</b>	<b>Moyens Disponible</b>	<b>Écart</b>	<b>Évaluation financière de l'écart</b>
	Besoins en Médicaments et solutés	20 690 000	8 690 000		12 000 000,00
	Consommables médicaux	2 435 000	0		2 500 000,00
	Désinfectants et matériels	33 890 000	7 000 000		7 000 000,00
	sensibilisation	7000000	0		7 000 000,00
	Collation suivi/supervision	5000000	0		5 000 000,00
	Carburant 3500 L	2 205 000	0		1 000 000,00
	Collation de 6 équipes médicales de 7 personnes	1 260 000	0		1 250 000,00
	Collation de 6 équipes de 15 techniciens d'assainissement	2 700 000	0		1 250 000,00

Collation de 6 équipes de 30 ASC	1 800 000	0		<b>1 800 000,00</b>
Collation de 6 chauffeurs	120 000	0		<b>120 000,00</b>
Réunion de l'équipe de coordination	1 000 000	0		<b>1 000 000,00</b>
Mobilisation social	5 000 000	0		<b>1 000 000,00</b>
Appui à la gestion : fournitures, carte de communication, reprographie et autres	1 500 000	0		<b>1 000 000,00</b>
Sous total 4				41 920 000,00
<b>URBANISME, HABITAT ET CADRE DE VIE /ANASAP</b>				
	-Location de porte-engin	-Chargeur		
	-Bulldozer	-Bulldozer		
	-Chargeur	-Camions bennes		
Aménagement des sites d'accueil et des voies d'accès des camps de réfugiés	-Camions bennes	-Ressources humaines	- porte-engin (Géni militaire)	
	- Grader	-Grader (en panne)	-Carburant	
	-compacteur	-Compacteur		15 000 000,00
	-Ressources humaines			
	-Carburant			
	Camions citernes	Camions citernes		
Ravitaillement en eau potable	Ressources humaines	Ressources humaines	Carburant (10 000 l)	6 000 000,00
	Carburant			
	Camions fourgon ou cargo	Camion cargo	Carburant (5000 l)	
Transport de la logistique	Carburant			3 000 000,00
	Chargeur	Chargeur		

		Camions bennes	Camions bennes	Carburant (10 000 l)	6 000 000,00
		Carburant	Ressources humaines		
	Evacuation des ordures.	Ressources humaines	Camions bennes		
		Camions bennes tasseuses	Camions bennes tasseuses		
		Camion purificateur d'eau		Produits chimiques (2 000 000)	
		Produits chimiques		Carburant (6 000 l)	
	Purification et fourniture d'eau	Carburant	Camion purificateur d'eau		6 000 000,00
	Prise en charge du personnel	Ressources humaines	Ressources humaines		5 000 000,00
	Carburant pour le pompage des eaux au sein du bassin. (07 Bassin de retentions)	35.000 000	-	-	15 000 000,00
	Sous total 5				56 000 000,00
	<b>CROIX ROUGE TOGOLAISE</b>			<b>COUT</b>	
	<b>Avant</b>	<b>Pendant</b>	<b>Apres</b>		
	- Sensibilisation des populations sur les comportements à risques	- Accueil, Enregistrement et installation des sinistrés	- Sensibilisation contre les maladies liées à l'eau	PM	

	- Mise en place d'équipes d'alerte précoce	- Évaluation des besoins	- Désinfection des zones		
	- Mise en place d'ouvrages d'assainissement sur les sites d'accueil	- Sensibilisation des sinistrés sur l'hygiène et l'assainissement et gestion des déchets			
		- Gestion de camp / site d'accueil			
		- Recherche de perdus de vue			
METEOROLOGIE					
	<b>Activités</b>	<b>Moyens nécessaires</b>	<b>Moyens disponibles</b>	<b>Ecart</b>	<b>Évaluation financière de l'écart</b>
	Appui au renouvellement de l'abonnement des stations automatiques				2 500 000
	Large diffusion des informations				2 500 000
	Sous total 6				5 000 000
<b>DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS</b>					
	Activités	Moyens nécessaires	moyens disponibles	Ecart	évaluation financière de l'écart
	Travaux de déblayage d'un site d'accueil	- Engins des travaux de terrassement	- Ressources humaines	--Engin des travaux de terrassement	8 000 000,00
		- carburant		-- Carburant	
		- Ressources humaines			
	Montage des tentes et aménagement des cuisines et sanitaires	- - Chevrons	- Camions	- Chevrons	6 000 000,00

		- Paquets de tôles	- Techniciens du Génie militaire	- Paquets de tôles	
		- Quincaillerie		- Quincaillerie	
		- Séparations végétales		- Séparations végétales	
		-Tentes modulaires		- Tentes modulaires	
		- Bâches étanches		- Bâches étanches	
		- Paquets de tôles		- carburant	
		- Camions			
		- Carburant			
	Electrification des sites et canalisation de l'eau potable.	- Câbles VGV	- Ressources humaines	- Câbles VGV	5 000 000,00
		- Consommables électriques		- Consommables électriques	
		- Groupes électrogènes de secours		- Groupes électrogènes de secours	
		- Carburant		- Carburant	
		- Ressources humaines			
	Ateliers de renforcement de capacité des acteurs régionaux sur les principes humanitaires et la collaboration civilo-militaire dans la prévention et la gestion des catastrophes	- Honoraires des formateurs	- Transport des participants	- Honoraires des formateurs	15 000 000,00
		- Véhicules de liaison	- Véhicules de liaison	- Pause-café	
		- Transport des participants	- Carburant	- Photocopies et fournitures de secrétariat	
		- Carburant			
		- Pause-café			

		- Photocopies et fournitures de secrétariat			
	Mise en place des liaisons intersectorielles et un système de communication VHF avec les acteurs clés sur les sites activés	- Equipe technique	- Equipe technique	- 20 postes radios portatifs	7 000 000,00
		- 20 postes radios portatifs		- Stations de relais	
		- Stations de relais		- Station fixe au MSPC	
		- Station fixe au MSPC			
	Mise en place des structures de soins et du personnel soignant	- Equipements médicaux	- Equipement médicaux	- Trousses de première urgence	5 000 000,00
		- Trousses de première urgence	- Personnel soignant		
		- Personnel soignant			
	Sécurisation des zones sinistrées	- Véhicules 4x4 de patrouille	- Véhicules 4x4	- Carburant	1 000 000,00
		- Zodiacs	- Zodiacs		
		- carburant	- Ressources humaines		
		- Ressources humaines	- Equipes de coordination		
		- Equipes de coordination			
	Prise en charge du personnel impliqué (personnel de soutien, conducteurs, personnel de soins médicaux....)				11 000 000,00
	Sous total 7				58 000 000,00

CEET					
	ACTIVITES	MOYENS NECESSAIRES	MOYENS DISPONIBLES	ECART	EVALUATION FINANCIERE DE L'ECART (F cfa)
	Fourniture de l'énergie électrique	- poteaux électrique	- Ressources humaines		
		- cables électrique		PM	
		Lampadaires			
		Groupes électrogènes			
	Ressources humaines, logistique et consommables			PM	
	<b>Coordination des opérations de secours</b>				117 880 400,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>1 296 684 400,00</b>

### Vents violents

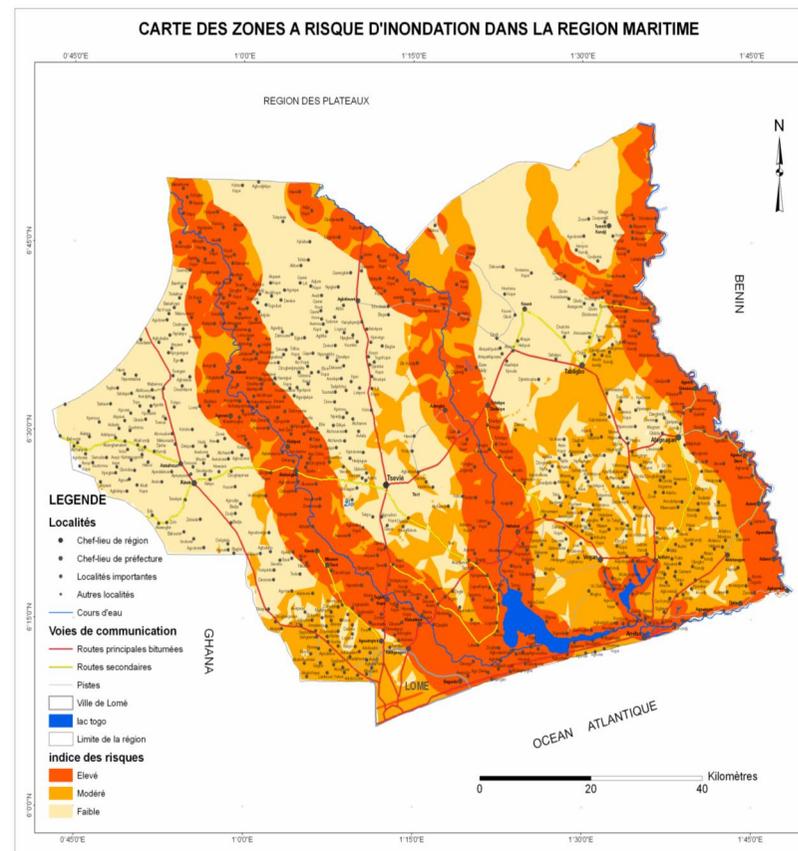
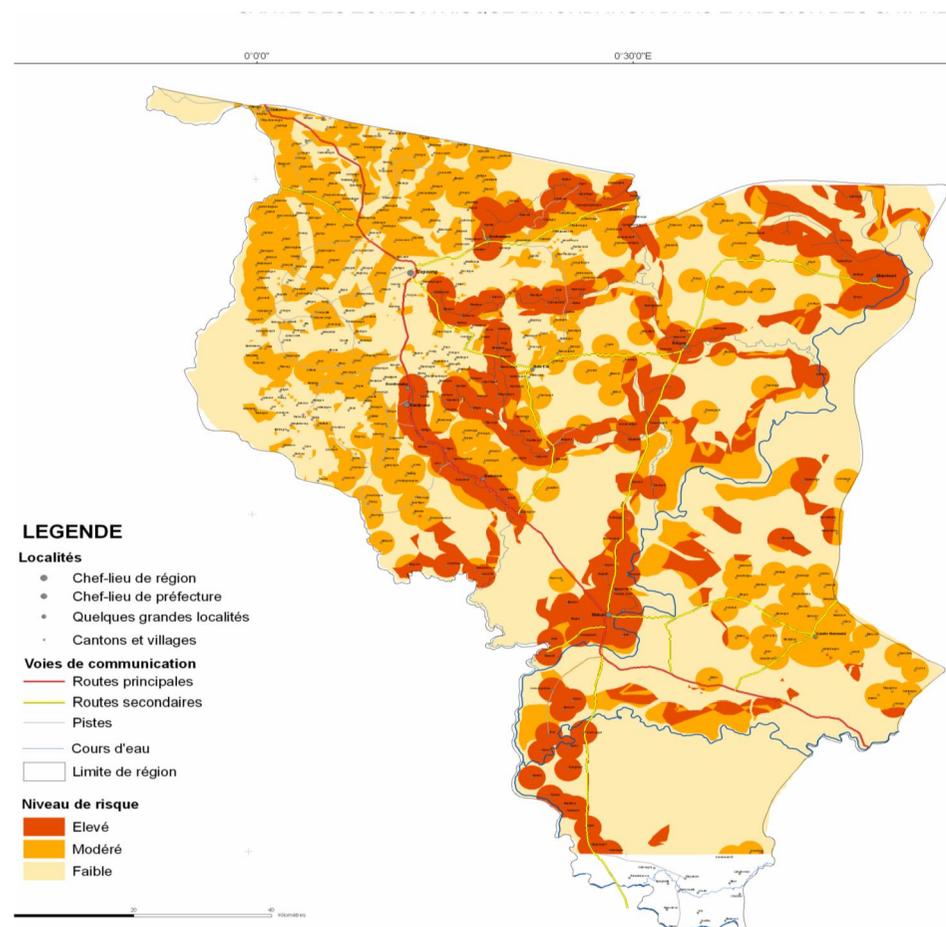
N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens disponibles	Ecart	Evaluation financière de l'écart en F CFA	Délais de mise en œuvre
<b>1</b>	<b>SAPEURS-POMPIERS</b>					
1.1	Rondes et reconnaissances des zones touchées	Carburant	Moto	Carburant	5 000 000,00	avr-20
1.2	Acquisition des tentes (une tente pour 10 personnes)				PM	avr-20
1.3	Déploiement des tentes	forfait	Vehicule de Transport Logistique	Carburant	5 000 000	avr-20

1.4	Opération de sauvetage et évacuation des personnes et des biens.	Forfait			20 000 000	avr-20
1.5	Approvisionnement en eau potable aux nécessiteux.	Forfait			2 000 000	avr-20
1.6	Ouverture d'itinéraire (dégagement des arbres déracinés)				PM	avr-20
1.7	Prise en charge	100 pompiers,	100 P	Forfait	10 000 000	avr-20
1.8	Entretien	moyens roulants et motopompes		Forfait	5 000 000	avr-20
	<b>Sous total 1</b>				<b>27 000 000</b>	
2	<b>ACTION SOCIALE, PROMOTION DE LA FEMME ET ALPHABETISATION</b>					
2.1	Pré-positionnement des vivres et non vivres		Ressources humaines et magasins	20 000 000 FCFA	20 000 000	avr-20
2.2	Kit de réhabilitation (abris)				75 000 000	
2.3	Transport et prise en charge des équipes d'encadrement		Ressources humaines	10 000 000 FCFA	10 000 000	avr-20
2.4	Suivi des sinistrés après leur réinsertion		Ressources humaines	5 000 000 FCFA	5 000 000	avr-20
<b>2.5</b>	<b>Sous total 2</b>				<b>110 000 000</b>	
3	<b>SANTE</b>					
3.1	Besoins en Médicaments et solutés	20 690 000	10 000 000		<b>10 000 000</b>	
3.2	Ouvrages d'assainissement de base (latrines, douches)				<b>5 000 000</b>	
3.3	Consommables médicaux	2 435 000	0		<b>5 000 000</b>	
3.4	Désinfectants et matériels et chloration de l'eau	33 890 000	7 000 000		<b>5 000 000</b>	
3.5	sensibilisation	7000000	0		<b>5 000 000</b>	
3.6	Collation suivi/supervision	5000000	0		<b>10 000 000</b>	
3.7	Carburant 3500 L	2 205 000	0		<b>1 000 000</b>	

	<b>Sous total 3</b>				<b>41 000 000</b>	
<b>4 ANGENCE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE</b>						
4.1.1	Pré-positionnement des vivres et non vivres	Pointes 450tonnes		Pointes 450tonnes	4 500 000	MARS 2020 – FEVRIER 2021
4.1.2		-Matériels roulants (05 camions, 02 bus,04 Pick up,04 drones		-Matériels roulants (05 camions, 02 bus,04 Pick up,04 drones	20 000 000	
4.1.3		-Vivres (150 tonnes de maïs ; 75 tonnes de riz)		-Vivres (150 tonnes de maïs ; 75 tonnes de riz)	62 500 000	
4.2.1	Evaluation rapide des dommages, pertes et besoins d'assistance.	- Ressources Humaines (265 agents disponibles)		- Ressources Humaines(265 agents disponibles)	10 000 000	MARS 2020 – FEVRIER 2021
4.2.2		- Matériels d'évaluation (EPI), 500 EPI		Matériels d'évaluation (EPI) 500 EPI	10 000 000	
4.2.3		- Matériel roulant 10pick up		- Matériel 04 PICK UProulant	1 500 000	
4.3.1	Installation des tentes	- Ressources Humaines (disponible)		- Ressources Humaines disponible	2 000 000	MARS 2020 – FEVRIER 2021
4.3.2		- Tentes 100		- Tentes 100	2 000 000	
4.3.3		- Matériel roulant 05		- Matériel roulant 05	10 000 000	
4.4.1	Assistance aux Sinistrés	- 450 tonnes de Pointes		- 450 tonnes de Pointes	4 500 000	MARS 2020 – FEVRIER 2021
4.4.2		- Matériel roulant 05 camions et 4 Pick up		- Matériel roulant 05 camions et 4 Pick up	2 000 000	
4.4.3		- Ressources Humaines 235 agents		- Ressources Humaines 235 agents	-	
4.4.4		- Vivres (142 tonnes de maïs et 64 tonnes de riz)		- Vivres (142 tonnes de maïs et 64 tonnes de riz)	56 134 000	
	Coordination des opérations de secours				18 513 400	
	<b>Sous total 4</b>				<b>203 647 400</b>	

5	<b>METEO</b>					
5.1	Large diffusion des informations météorologiques				2 500 000	
	<b>Sous total 5</b>				<b>2 500 000</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>384 147 400</b>

### Annexe 3 : cartographie des zones à risque d'inondation



## **Annexe 4 : actions par secteur**

### **MINISTERE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT**

- Aider tous les acteurs opérationnels sur le terrain à bien faire le travail ;
- Mise à disposition des paramilitaires pour intervenir aux côtés des forces de sécurité (Réquisition de Personnel) ;
- Mise à disposition des véhicules de transport de troupes ;
- Evaluation environnementale et sociale ;
- Élaboration des textes d'application à la loi-cadre sur l'environnement ;
- Mise à disposition de personnes ressources pour intervenir sur le terrain.

### **MINISTERE EN CHARGE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE**

- Saisir les préfets et les maires, se rendre sur le terrain ;
- Récolter les informations des préfets, des maires et les transmettre à qui de droit ;
- Mobiliser les ressources pour répondre promptement en cas de sinistre.

### **MINISTERE EN CHARGE DE LA COMMUNICATION**

- Porter les informations au niveau du public de la gravité de la situation ;
- Mise en orbite des médias par le déclenchement des ripostes ;
- Prévoir les moyens humains et matériels pour faire face à diverses situations au même moment en cas de catastrophes ;
- Participation aux mesures préventives en matière d'information, éducation et la communication (IEC).

### **MINISTERE EN CHARGE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

- Mise à disposition de véhicules (prévoir un mécanisme rapide de mise à disposition) ;
- Exonération des taxes pour acquisition de matériels extérieurs ;
- Appui financier rapide en cas de situation d'urgence (reste à la discrétion des ministres : Premier Ministre, ministre des Finances, ministre de la Sécurité et de la Protection Civile).

## **MINISTERE EN CHARGE DE LA JUSTICE**

- Protection des droits et sensibilisation des sinistrés.

## **MINISTÈRE CHARGE DE L'EAU, ASSAINISSEMENT ET DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE**

- 1- Approvisionner la population sinistrée en eau potable ;
- 2- Élaborer des Plans Directeurs de l'Assainissement pour les cinq (05) régions du Togo ;
- 3- Faire l'évaluation post-catastrophe des ouvrages d'eau et assainissement ;
- 4- Renforcer les systèmes de pompage des bassins existants ;
- 5- Effectuer des études topographiques dans les zones inondables sur toutes l'étendue du territoire ;
- 6- Équiper la Direction Générale de l'Eau et assainissement de matériel de collecte de données hydrologiques.

## **MINISTÈRE CHARGE DES TRANSPORTS**

- Appui en équipements météorologiques d'observation ;
- Appui en moyens de communication performants.

## **MINISTERE CHARGE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT**

- Renforcer les structures délivrant les permis de construire ;
- Sensibiliser les populations sur les zones à risque ;
- Veiller à l'application des textes dans le domaine foncier, urbanisme et habitat ;
- Actualiser les schémas directeurs de nos villes ;
- Mise en place des systèmes d'informations géographiques.

## **MINISTERE CHARGE DES POSTES ET TELECOMMUNICATION**

- Mettre les moyens de communication à la disposition des acteurs ;
- Desservir les zones enclavées par des systèmes de faisceaux ;
- En cas de non couverture du milieu par le système GSM, déployer les moyens de transmission par radio.
- Appui à la mobilisation des ressources
- Appui à l'évaluation de la situation des crises
- Appui à la collecte et au partage des données statistiques.

## **MINISTÈRE CHARGE DE LA COOPÉRATION**

- Solliciter des appuis financiers et techniques auprès des partenaires.

## **MINISTÈRE CHARGE DE L'AGRICULTURE DE LA PRODUCTION ANIMALE ET HALIEUTIQUE**

- Evaluation rapide des dégâts sur les cultures et sur les élevages ;
- Evaluation approfondie pour cerner les dégâts sur les cultures et sur les élevages ;
- Elaboration de petits projets à l'égard des populations sinistrées (projet de contre saison ou projet de relèvement pour les campagnes prochaines) ;
- Mettre les ressources humaines à la disposition des acteurs ;
- Distribution gratuite (par ANSAT) de produits alimentaires en cas de crise alimentaire ;
- Vente à prix modéré. (Stock de produits de 10 à 12 MT) ;
- Le ministère intervient en cas d'épidémie si elle a un impact sur les travaux champêtres ;
- Mettre en œuvre des mesures préventives contre les inondations et crises alimentaires (collecte des données météorologiques, de prix de produits agricoles, de la situation de la campagne agricole).

## **MINISTÈRE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Pas de plan de réponse proprement dit.

Mais en cas d'épidémie, d'inondation, ou d'afflux de réfugiés

- l'Université est sollicitée côté outils scientifique et technique pour donner des avis sur des situations de catastrophes ;
- Travaux de laboratoire ;
- Evaluation des dégâts ;
- Etude préalable de prévision.

## **COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME**

Plan de réponse

Protection des droits de l'homme.

- En amont : Sensibilisation des personnes sur les actions de prévention (acquisition des terrains, construction) en partenariat avec les institutions de l'urbanisme, de l'habitat, des leaders d'opinion (religieux, CVD, CDQ...) ;

- En aval : Assistance dans la lutte contre la non-discrimination, regroupement de personnes dans les sites d'accueil dans de bonnes conditions (regroupement familial), réinstallation des sinistrés (assistance juridique), réinstallation (évaluation, étude cas par cas, dédommagement), discrétion dans la gestion des dons et des sinistrés.

## **CORPS DES SAPEURS-POMPIERS**

Epidémie – crise alimentaire

- Evacuation des victimes ;
- Faire partir des antennes médicales mise en place par le gouvernement.

Inondations

- Evacuation des sinistrés avec premiers soins ;
- Opération de sauvetage ;
- Mesure de prévention par rapport à la situation (sensibilisation des personnes par rapport aux zones à risques) ;
- Installation des centres d'accueil ;
- Fourniture de matériels (kits de ménage (seaux, draps, cache-nez, bâches d'eau, etc.).

## **ANSAT**

- Participation de cinq (05) directions régionales à l'évaluation rapide des dégâts ;
- Disponibilité du stock :
  - Cas de crise légère : 100 t par région (500 t pour les 05 régions) ;
  - Cas de crise grave : 200 t par région (100 t sur le plan national) ;
- Acheminement et distribution des vivres et non vivres (personnel et moyens de transport disponibles) ;
- Vente de stock de céréale à proximité des zones sinistrées à un prix abordable.

## **Annexe 5 : Ressources disponibles par secteur**

### **MINISTERE EN CHARGE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE**

- Ressources humaines pour la coordination (préfets, maires, chefs de cantons, chefs de villages) ;
- Ressources humaines locales disponibles (Food For Work) ;
- Ressources matérielles disponibles (matériels roulants) ;

### **MINISTERE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE**

- 06 directions régionales et ressources humaines pour évaluation rapide, évaluation approfondie, élaboration de petits projets pour les activités génératrices de revenus ;
- Agence de Solidarite Nationale (ASN)
- Direction de la Gestion des Catastrophes
- Un site permanent d'accueil pour sinistrés des inondations disponibles (à Agoè-Logopé) ;
  - Vivres et non vivres pré positionnés ;
  - Des magasins de stockage de vivres et non vivres disponibles.

### **MINISTERE EN CHARGE DE LA COMMUNICATION**

- Moyens de communication disponibles;
- Ressources humaines disponibles ;
- Moyens matériels (caméra, etc,...).

### **MINISTERE EN CHARGE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

- Mise à disposition de véhicules (prévoir un mécanisme rapide de mise à disposition) ;
- Exonération des taxes pour acquisition de matériels extérieurs ;
- Appui financier rapide à la discrétion des ministres (Premier Ministre, Finances, Sécurité,).

### **MINISTERE EN CHARGE DE LA JUSTICE**

- Ressources humaines (Tribunaux, Tarquet, etc).

## **MINISTERE EN CHARGE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT**

- Ressources humaines disponibles
- Planification des espaces, actualisation des schémas directeurs, espaces urbains, etc.

## **MINISTERE EN CHARGE DES POSTES ET TELECOMMUNICATION**

- Moyens de communications disponibles.
- Matériels de communication disponibles (Motorola, radio FM, GSM, GPRS, systèmes de faisceaux.)

## **MINISTERE EN CHARGE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION**

- Moyens de négociation avec les partenaires financiers et techniques.
- Existence des compétences et du matériel SIG à la DGAT et dans les DRPDAT ;
- Mise en place d'une base de données géographiques, des infrastructures et équipements socio-collectifs géo référencés en 2013,
- Disponibilité des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme pour certaines agglomérations
- Existence du document projet d'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT).
- Dynamisation des organes locaux d'aménagement du territoire (commissions et comités régionaux et locaux de développement et d'aménagement du territoire).

## **MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE DE LA PRODUCTION ANIMALE ET HALIEUTIQUE**

- ressources humaines (évaluation rapide, évaluation approfondie, élaboration de petits projets à l'égard des populations sinistrées, épidémies/ épizooties) ;
- Disponibilité de vivres (vente à prix modéré par l'ANSAT), distribution gratuite ;
- Disponibilité d'agents spécialisés en cas épidémies/ épizooties
- Disponibilité financière (PNIASAN).
- Participation de 5 directions Régionales à l'évaluation rapide des dégâts
- Acheminement des vivres et non vivres (Moyen de transport disponibles).
- Distribution : personnel disponible dans les régions administratives.
- Vente de stock de céréales à proximité des zones sinistrées à un prix abordable.

## **MINISTERE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

- Disponibilité des moyens scientifiques et techniques ;
- disponibilité des ressources humaines
- ressources matérielles (laboratoires).

## **COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME**

- Ressources humaines (Protection des droits de l'homme.)

### **Annexe 6 : canevas du rapport d'évaluation rapide**

Le canevas consensuel (retenu aux ateliers de formation des évaluateurs en janvier 2011 à Kara et à Notsè) du rapport d'une évaluation rapide des dégâts d'une catastrophe ainsi que des besoins des victimes s'articule autour de sept (07) points :

- Introduction
- Objectifs
- Profil des participants à l'évaluation
- Méthodologie de travail
- Etat des lieux et analyse de la situation
- Recommandations et conclusion
- Les annexes

### **Annexe 7 : fiche de synthèse d'une évaluation humanitaire rapide**

Ce formulaire ci-après est conçu de façon à inclure des informations spécifiques et des commentaires recueillis à partir des observations. Il est utile pour la consolidation d'informations compilées à partir de différents sites géographiques et de différentes personnes.

## FICHE RECAPITULATIVE D'EVALUATION HUMANITAIRE

**Tableau N°1: Formulaire de données**

Pays:	Responsable:
Evènement majeur:	Date et heure de l'évènement:
Région(Préfecture)	Structure
Localité	Date de la fiche d'évaluation:
Coordonnées GPS:	Organisations participantes:

**Tableau No. 2: Rapport de l'état de la Localité**

	Affectation			Disponibilité de l'information			Recommandations
	Haute	Moyenne	Basse	Partielle	Normale	Bonne	
Situation générale							
Santé							
Eau							
Assainissement de base et situation environnementale							
Alimentation et nutrition							
Abris							
Moyens de subsistance							
Protection							
Organisation & Coordination							
Education							

**Tableau No. 3: Rapport des besoins primordiaux**

	Besoins	Nombre de personnes / familles	Observations
Situation générale			
Santé			
Eau			
Assainissement de base et situation environnementale			
Alimentation et nutrition			
Abris			
Moyens de subsistance			
Protection			
Organisation & Coordination			
Education			

## **Annexe 8 : appendice**

### Rapports

Les rapports découlant de l'évaluation rapide de l'assistance humanitaire sont les rapports de situation (SitReps) et l'appel (si nécessaire)

#### **1. Rapports de Situation**

Le format suivant est utilisé par OCHA pour la préparation des rapports de situation

##### Date/Heure

- Heure (locale) / Date (GMT), Date, Mois, Année

##### Situation

- Catastrophe Naturelle
- Zone Affectée
- Impact
- Projections Evolutionnaires / Menaces secondaires

##### Réponse du pays (interne)

- Organisation: nationale et locale des autorités
- Méthodes administrative
- Opérations
- Limitations

##### Niveau de Réponse Internationale dans le domaine

- Ressources Internationales qui sont arrivés sur le terrain ou qui ont été déployées
- Coordination
- Limitations

##### Assistance

- Assistance pour les besoins prioritaires

##### Moyen de livraison de l'assistance internationale

- Logistique et systèmes de distribution
- Les canaux possibles pour les contributions
- Autres informations

## **2. Appels Internationaux**

Ce document est un extrait des “Lignes directrices pour les appels internationaux”, le Comité permanent inter organisations, CAP sous- groupe de travail, (Projet : révision de Juillet 2006).

### Sommaire Exécutif

- La crise
- Les besoins prioritaires et plan de réponse humanitaire
- Temps de mise en œuvre de l’appel éclair des ressources

## **3. Contexte et conséquences humanitaires**

### 3.1-Contexte

- Qu’est-ce-qui s’est passé ?
- Où?
- Que s’est- il passé depuis la catastrophe ?

### 3.2-Conséquences Humanitaires

- Qui sont les plus touchés ?
- Quels sont les principaux effets directs et immédiats de la catastrophe ?
- Quels sont les secteurs prioritaires de la réponse ?

## 4. Plan de Réponse

- Pour chaque thème que par décision de l’équipe de pays (UNDMT)

## 5. Rôles et responsabilités

### Principes pour la gestion et l’échange d’information humanitaire

Accessibilité : l’information sur l’homme et les données devraient être accessibles à tous les acteurs humanitaires par le biais de formes faciles à utiliser et, le cas échéant, il devrait être traduit à la commune ou dans la langue locale ; Les informations et données à des fins humanitaires, doivent être largement disponible par le biais de divers canaux de distribution, en ligne ou hors ligne, y compris les medias.

**Intégration :** La gestion de l'échange d'information devrait être fondée sur la coopération de systèmes d'alliance, et doit être partagée avec un niveau élevé de participation et d'appropriation par les acteurs multiples, en particulier des représentants de la population touchée.

**Inter-opérationnel :** Toutes les données et informations qui peuvent être partagées devraient être disponibles dans des formats qui peuvent être récupérés, partagés et utilisés par les organisations humanitaires

**Responsabilité :** Les utilisateurs devraient être en mesure d'évaluer la crédibilité des données et l'information par la connaissance des sources. Les fournisseurs d'information doivent être responsables de leurs associés et des acteurs pour le contenu de ce qu'ils publient et distribuent.

**Véracité :** L'information doit être précise, cohérente et fondée sur la méthodologie sérieuse, validées par des sources externes et analysée dans le cadre conceptuel.

**Adéquate :** L'information devrait être pratique, flexible, raisonnable et motivée par les besoins opérationnels, et soutenir la prise de décision dans toutes les phases de la crise.

**Objectivité :** Les responsables de la gestion de l'information devraient consulter une variété de sources lors de l'analyse et collecter l'information afin qu'ils puissent fournir des perspectives variées et équilibrées sur les problèmes et recommander des solutions.

**Humanité :** L'information ne devrait jamais être utilisée pour déformer, tromper, ou causer des dommages aux populations touchées ou à risque, et devrait fournir le respect et recommander des solutions.

**Opportunité.** L'information humanitaire doit être efficacement collectée, analysée et distribuée ainsi que mise à jour.

**Durabilité.** L'information humanitaire et les données devraient être conservées, cataloguées et archivées de façon à ce qu'elles puissent être récupérées pour future utilisation, ainsi que pour l'élaboration des analyses, les leçons apprises et les évaluations.

## **Annexe 9 : glossaire**

### **ALÉA** (ou phénomène, événement menaçant)

Événement rare ou extrême qui survient dans l'environnement naturel ou l'environnement créé par l'homme et affecte négativement la vie humaine, les biens ou les activités, au point de créer une catastrophe. Un aléa est un phénomène naturel ou provoqué par l'homme, qui peut causer des dommages physiques, des pertes économiques, ou menacer la vie humaine et le bien-être, s'il se produit dans une région habitée par l'homme, une zone agricole ou industrielle.

Il faut cependant noter que dans la perspective de l'ingénieur, ce terme est utilisé en un sens plus spécifique, mathématique, et signifie la probabilité d'occurrence, dans un laps de temps spécifié et une région donnée, d'un phénomène potentiellement destructeur, d'une sévérité ou intensité donnée.

### **ALÉA DÛ À L'HOMME**

Situation qui peut avoir des conséquences catastrophiques pour une société. Elle est due à un certain usage de la technologie, à une interaction entre l'homme et son environnement, ou à un problème de relation à l'intérieur de la communauté ou entre communautés.

### **ALÉAS NATURELS**

Phénomènes naturels qui se produisent dans l'environnement de populations; ils présentent une menace pour les personnes, les structures et l'économie, et peuvent conduire à une catastrophe. Ils sont causés par des situations ou des changements biologiques, géologiques, sismiques, hydrologiques, ou météorologiques, dans l'environnement naturel.

### **ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ** (Voir aussi Vulnérabilité)

Processus par lequel on évalue la vulnérabilité d'éléments menacés spécifiés, exposés à des aléas de catastrophes potentielles.

Dans la perspective de l'ingénieur, l'analyse de la vulnérabilité implique l'analyse des données théoriques et empiriques concernant les effets de phénomènes particuliers, sur des types particuliers de structures.

Pour les besoins d'études socio-économiques plus générales, l'analyse inclut la prise en considération de tous les éléments significatifs d'une société, y compris les considérations

physiques, sociales et économiques (aussi bien à court terme qu'à long terme), ainsi que dans quelle mesure les services essentiels (et les mécanismes locaux et traditionnels de réaction) sont à même de continuer à fonctionner.

### **ASSISTANCE HUMANITAIRE**

Opération menée par un ou plusieurs Etats, organisations intergouvernementales ou organisations non gouvernementales, tendant à procurer, dans le respect du principe de non-discrimination, des secours aux victimes, principalement civiles, de conflits armés internationaux ou non internationaux, de catastrophes naturelles ou de situations d'urgence du même ordre. L'assistance consiste en la fourniture de denrées alimentaires, de vêtements, d'abris, de médicaments, de soins médicaux et de toute autre aide similaire, indispensable à la survie des populations et propre à alléger la souffrance des victimes.

### **ATTENUATION**

Ensemble des actions et des mesures visant à réduire et/ou à contrôler les risques existants. Ensemble des activités et mesures mises en place pour éliminer, contrôler ou réduire les vulnérabilités (Voir aussi Mitigation).

### **CARTE DES ALÉAS**

Processus par lequel on représente géographiquement en quel endroit, et avec quelle force, des phénomènes particuliers vont probablement présenter une menace pour les personnes, les propriétés, l'infrastructure, et les activités économiques.

La carte des aléas représente sur une carte les conclusions tirées de l'évaluation des aléas, montrant la fréquence, la probabilité d'occurrence, d'aléas de magnitude et durée variées.

### **CARTE DES RISQUES**

C'est la représentation sur une carte des conclusions tirées de l'évaluation des risques, montrant le niveau des pertes attendues dans certaines régions, durant une période particulière, consécutives à des risques de catastrophe particuliers.

### **CATASTROPHE**

Occurrence d'une calamité soudaine qui perturbe gravement la structure de base et le fonctionnement normal d'une société (ou d'une communauté). Evénements, ou succession

d'événements, qui crée des victimes et provoque des dommages et/ou des pertes dans les biens, l'infrastructure, les services vitaux et les moyens de subsistance, à un degré qui dépasse les capacités normales des communautés de faire face sans assistance extérieure. Le terme catastrophe est parfois utilisé pour décrire une situation désastreuse qui a gravement perturbé les modalités normales de vie (ou écosystèmes), et exige une intervention d'urgence extraordinaire pour sauver ou préserver des vies humaines et/ou l'environnement. Les catastrophes sont souvent catégorisées selon leurs causes apparentes ou la vitesse à laquelle elles frappent (Voir Catastrophes technologiques; Catastrophes dues à l'homme).

### **CATASTROPHES ANTHROPIQUES (DUES À L'HOMME)**

Catastrophes ou situations d'urgence dont les principales causes directes sont des actions humaines identifiables, volontaires ou autres. Outre les "catastrophes technologiques", cela implique essentiellement des situations dans lesquelles des populations civiles souffrent des morts et blessures, la perte de leurs biens, ou de services de base, ou de moyens d'existence, à la suite de guerres, guerres civiles ou autres conflits.

Dans de nombreux cas, les personnes sont forcées de quitter leur habitat, provoquant des rassemblements de réfugiés, ou de personnes déplacées à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

### **CATASTROPHES TECHNOLOGIQUES**

Situations dans lesquelles un grand nombre de personnes, de biens, d'infrastructures ou d'activités économiques sont directement et négativement affectés par des accidents industriels majeurs, des cas de pollution sévère, des accidents nucléaires, des catastrophes aériennes (dans des régions à dense population), des incendies de grande amplitude ou des explosions.

### **CONFLIT**

Une relation entre deux ou plusieurs parties [individus ou groupes] qui ont, ou pensent avoir, des objectifs incompatibles. Antagonisme opposition de sentiments, d'opinions entre des personnes ou des groupes.

### **CONTIGUUM**

Nouvelle approche d'intervention où les actions de secours et de développement sont initiées et mises en œuvre de façon simultanée.

## **CONTINUUM**

Ensemble d'éléments tels que l'on puisse passer de l'un à l'autre de façon continue : secours d'urgence, puis relèvement, reconstruction et développement.

## **CRISE**

Rupture d'équilibre entre la production et la consommation, caractérisée par un affaiblissement de la demande, des faillites et le dommage ou moment très difficile dans la vie d'un individu d'un groupe dans le déroulement d'une activité.

## **ENJEU**

Ce qu'on peut gagner ou perdre avec la survenue d'un aléa. L'enjeu détermine les personnes, bien, activités, moyens, patrimoine, systèmes... susceptibles d'être affectés par un aléa naturel ou anthropique et de subir des préjudices ou des dommages. Plus un enjeu est vulnérable à un aléa donné, plus le risque engendré par l'exposition de l'enjeu à l'aléa est grand.

## **EVALUATION**

Processus par lequel on détermine l'impact d'une catastrophe ou d'événements sur une société; les besoins en mesures immédiates de secours, pour sauver des vies et maintenir en vie les survivants; et les possibilités d'activer la récupération et le développement.

L'évaluation est une activité interdisciplinaire, entreprise par étapes; elle implique des enquêtes sur place, ainsi que le rassemblement, l'analyse et l'interprétation d'informations provenant de sources variées et concernant à la fois les pertes directes et les pertes indirectes, ainsi que les effets à court et à long termes. Elle inclut non seulement la détermination de ce qui s'est passé et de l'assistance qui peut être nécessaire, mais aussi la définition d'objectifs et de la manière dont une assistance adéquate peut être effectivement portée aux victimes. Elle requiert une attention portée aussi bien aux besoins à court terme qu'aux implications à long terme.

## **EVALUATION DES ALÉAS (Parfois signifie "analyse" des aléas)**

Processus par lequel on estime, pour une zone définie, les probabilités d'occurrence d'un phénomène potentiellement destructeur, d'une magnitude donnée, dans un laps de temps spécifié.

L'évaluation des aléas implique l'analyse de témoignages historiques formels ou informels, et une interprétation qualifiée des cartes topographiques existantes, géologiques, géomorphologiques, hydrologiques, et de celles montrant l'usage du sol.

## **EVALUATION DES RISQUES**

(Parfois signifie analyse des risques)

Processus par lequel sont déterminées la nature et l'amplitude des pertes (dues à une catastrophe) qui peuvent être anticipées dans une région particulière et dans un laps de temps spécifié.

Une évaluation des risques implique une analyse et une combinaison des données théoriques et des données empiriques sur les points suivants : les probabilités de réalisation d'aléas de catastrophes connues, de forces ou d'intensités données, pour chaque région ("carte des aléas"); les pertes (aussi bien physiques que fonctionnelles) attendues de l'impact de chaque menace de catastrophe potentielle, pour chaque élément menacé, dans chaque région ("analyse de la vulnérabilité" et "estimation des pertes attendues")

## **GESTION DES CATASTROPHES**

Terme général couvrant tous les aspects de la planification préalable et de la réponse aux catastrophes. Il inclut à la fois les activités qui précèdent les catastrophes et celles qui leur sont consécutives. Il comprend la gestion des risques et les conséquences des catastrophes.

## **MITIGATION DES CATASTROPHES**

Terme général utilisé pour couvrir toutes les activités entreprises dans l'anticipation d'événements potentiellement catastrophiques. Le terme inclut la préparation pour faire face aux catastrophes, et les mesures de réduction des risques à long terme.

La mitigation est le processus de planification et de mise en œuvre de mesures destinées à réduire les risques associés à des aléas naturels ou créés par l'homme, ainsi que de mesures permettant de faire face aux catastrophes quand elles se produisent. Les stratégies et les mesures spécifiques sont conçues sur la base de l'évaluation des risques, en fonction des décisions politiques déterminant le niveau de risque considéré acceptable ainsi qu'en fonction des

ressources qui peuvent être accordées (par les autorités nationales ou régionales et par les donateurs extérieurs).

Le terme "mitigation" a été utilisé par certaines institutions et certains auteurs dans un sens plus limité, qui exclut la préparation contre les catastrophes. Dans certaines occasions, le terme a été défini de sorte à inclure la réponse après la catastrophe, ce qui le rend synonyme de Gestion des catastrophes, selon la définition de ce glossaire.

### **PERTES ATTENDUES, EFFETS**

Nombres attendus concernant les pertes de vies humaines, les blessés, les dommages à la propriété, et une perturbation grave des services vitaux et des activités économiques, effets dus à l'impact d'un aléa particulier, naturel ou créé par l'homme. Sont inclus les effets physiques, sociaux ou fonctionnels, et économiques.

### **PRÉPARATION CONTRE LES CATASTROPHES**

Mesures qui assurent qu'une société est préparée, et capable de : a) prévoir et prendre des mesures de précaution, dans la perspective d'un danger imminent (dans le cas où une mise en garde anticipée est possible); b) répondre et faire face aux effets d'une catastrophe, en organisant et en apportant à temps des secours efficaces, ainsi que d'autres mesures appropriées de soulagement et d'assistance après catastrophe.

### **PREVENTION**

Ensemble des mesures prises pour prévenir un danger, un risque, un mal, pour l'empêcher de survenir.

### **PRINCIPE HUMANITAIRE**

"L'humanitaire n'envisage l'homme que comme un animal biologique dont on doit préserver l'existence. Les devoirs de l'humanitaire n'ont rien de devoirs éthiques : il s'agit simplement des devoirs devant l'homme comme un être vivant... " (Selon Robert Redeke)

### **RECONSTRUCTION**

Action de restaurer : remettre en état, en vigueur, en honneur; consolider; rénover, réhabiliter. En humanitaire, la reconstruction est tout un programme.

## **RÉDUCTION DES RISQUES (À LONG TERME)**

Mesures à long terme destinées à réduire l'amplitude ou la durée d'effets négatifs éventuels sur une société menacée par des risques de catastrophes inévitables ou impossibles à prévenir. Elles y parviennent en réduisant la vulnérabilité de la population, des structures, des services, des activités économiques par rapport à l'impact de menaces connues. Des mesures typiques de réduction des risques incluent une amélioration de la qualité exigée des constructions, une délimitation des zones à inondations, une planification de l'usage du sol, une diversification des cultures, l'implantation de barrières contre les vents. Les mesures sont souvent divisées en "structurales" et "non structurales", "actives" et "passives".

## **REHABILITATION**

Action de remettre en état, de consolider, de rénover un espace affecté par une catastrophe.

## **RELEVEMENT**

Processus multidimensionnel mis en place durant la phase humanitaire et guidé par des principes de développement. Le relèvement s'appuie sur des actions humanitaires et produit des opportunités de développement durable.

## **RESILIENCE**

Aptitude d'un individu, d'une communauté, ... à se construire et à vivre de manière satisfaisante en dépit de circonstances traumatiques.

## **RISQUE**

Pour des raisons pratiques, le risque est défini comme les pertes attendues (pertes de vies, blessures, dommages à la propriété, grave perturbation des activités économiques) causées par un phénomène particulier. Le risque est fonction de la probabilité d'occurrence particulière des aléas et des pertes que chacun d'eux va causer. D'autres analystes utilisent ce terme pour exprimer la probabilité d'une catastrophe ayant pour conséquence des pertes d'un niveau particulier.

Un élément de la société est dit "menacé", "en état de risque" ou "vulnérable", quand il est exposé à des aléas de catastrophes connues et va vraisemblablement souffrir de l'impact de ces aléas si, ou quand ils se réaliseront. Les communautés, les structures, les activités ou les services concernés sont désignés par l'expression "éléments menacés".

## VULNÉRABILITÉ

Degré auquel une communauté, une structure, un service ou une région géographique vont vraisemblablement souffrir des dommages ou de graves perturbations sous l'impact d'une catastrophe menaçante particulière, dommages dus à leur nature, à leur type de construction, et à leur proximité d'une zone dangereuse ou d'une région favorable aux catastrophes.

Dans la perspective de l'ingénieur, la vulnérabilité est une fonction mathématique définie par le niveau des pertes subies par un élément menacé donné, ou un groupe de tels éléments, pertes attendues comme conséquence de l'impact d'une catastrophe menaçante d'une magnitude donnée. Cette notion s'applique spécifiquement à un type de structure, et est exprimée par une échelle de 0 (dommages nuls) à (destruction totale).

Pour les besoins d'études socio-économiques plus générales et de la macro analyse, la vulnérabilité est un concept moins strictement défini. Il incorpore la prise en considération de la valeur intrinsèque des éléments concernés, ainsi que de leur valeur fonctionnelle comme éléments contribuant au bien-être de la collectivité en général, et participant à la réponse à une situation d'urgence et au processus de récupération en particulier. Dans de nombreux cas, il est nécessaire (et suffisant) de se contenter des classifications qualitatives exprimées par les termes "élevé", "moyen", "bas"; ou par une formulation explicite concernant les perturbations qui vont vraisemblablement frapper.